

Etude

Les Musiques Actuelles à Lyon

Pratiques artistiques
et diffusion

*Novembre 2000
à avril 2001*

- *Commande Ville de Lyon et
Drac Rhône-Alpes*
- Réalisée par Françoise Dupas,
chargée de mission
Sous la direction de Lyliane
Dos Santos

Agence Musique et Danse Rhône Alpes

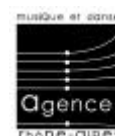
32 rue de la République

69002 Lyon

Tél : 04 72 77 84 30

Fax : 04 72 77 84 39

Email : musiquedanse.rhonealpes@wanadoo.fr



Index

METHODOLOGIE	4
---------------------------	---

INTRODUCTION	5
---------------------------	---

1- LES CONTEXTES DE L'ETUDE

A - LE CONTEXTE NATIONAL

A 1 - Bref historique de la prise en compte des musiques actuelles dans les politiques publiques	7
A 2 - Un renforcement des actions depuis 1995.....	8
• LE PROGRAMME SMAC	8
• STRUCTURATION ET CONCERTATIONS	8
• LE BUDGET DU MINISTERE DE LA CULTURE	9
A 3 - Les principaux enjeux d'une politique en faveur des musiques actuelles	9

B - LE CONTEXTE REGIONAL

B 1 - Une Région marquée par une forte activité culturelle, concentrée dans le Rhône	10
• LES ENTREPRISES CULTURELLES	10
• L'EMPLOI.....	11
• LES DROITS D'AUTEURS COLLECTES.....	11
B 2 - Une augmentation du nombre des entrepreneurs de spectacle	12
B 3 - L'offre d'équipements en Rhône Alpes	13
• LES EQUIPEMENTS GENERALISTES	13
• LES EQUIPEMENTS SPECIALISES	14

C - LE CONTEXTE LYONNAIS

C 1 - Le « rock » à Lyon depuis 20 ans : une histoire en pointillés	16
C 2 - L'offre de concerts à Lyon en 2000.....	17
• LA PROGRAMMATION	17
• LES PUBLICS	18
C 3 - Lyon à l'aube du troisième millénaire.....	20
• UNE VILLE JEUNE ET ACCUEILLANTE	20
• 250 STRUCTURES EN ACTIVITE DANS LE CHAMP DES MUSIQUES ACTUELLES	20

2- ETAT DES LIEUX

A - UN VIVIER RICHE ET DIVERSIFIE

A 1 - La scène lyonnaise aujourd'hui.....	22
A 2 - Recensement des pratiques	23
• LES GROUPES CONSTITUES	23
• LES AMATEURS	24

B - DES PRATIQUES DANS UNE DEMARCHE PROFESSIONNELLE

B 1 - Les conditions sociales d'existence des groupes	25
• CRITERES SOCIOLOGIQUES	25
• FORMATION DES MUSICIENS	26
• STRUCTURATION ADMINISTRATIVE	26
B 2 - Les conditions d'existence et de développement des projets artistiques	27
• LES CONDITIONS DE CREATION	27
• LA PRODUCTION SCENIQUE	28
• LA PRODUCTION DISCOGRAPHIQUE	28
B 3 - Les carences relevées par les artistes	29

C - LES DIFFUSEURS ENQUETES

C 1 - Des structures favorisant le développement de carrière	30
C 2 - Composition et fonctionnement	31
C 3 - Les carences relevées par les diffuseurs	32
C 4 - Des points de vue convergents	34

3- ANALYSE DU SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES A LYON

A - DES LIEUX SANS EQUIPES ET DES EQUIPES SANS LIEUX

A 1 - Les équipements de diffusion à Lyon : une offre variée	36
• LES LIEUX DEDIES AUX MUSIQUES ACTUELLES, AVEC PROGRAMMATEUR.....	36
• LES LIEUX D'ACCUEIL PRIVES	37
• LES SALLES MUNICIPALES	38
• LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	38
A 2 - Des lieux peu adaptés aux spécificités des musiques actuelles	39
• POSITIONNEMENT DES LIEUX SELON LE CONTENU	39
• POSITIONNEMENT DES LIEUX SELON LE CONTENANT	40
A 3 - Un déficit des lieux de répétition	41
• LES STUDIOS DE REPETITION SPECIALISES	41
• LES STUDIOS DE REPETITION « BRICOLES »	41
• LES LOCAUX IMPROVISES	42
• LES HABITATIONS	42

A 4 - Un déficit des lieux de création	42
• LES REPETITIONS MONTEES	42
• LES RESIDENCES	43
A 5 - Des équipes et des projets sans lieux fixes	43
B - PAUPERISATION DES « FAIRE » ET DES « SAVOIR FAIRE »	
B 1 - Un manque de structuration des acteurs Lyonnais	44
B 2 - L'absence de mise en réseau des acteurs Lyonnais	45
C - UN DOMAINE ARTISTIQUE EN MARGE DU SECTEUR CULTUREL	
C 1 - Le grand absent des politiques culturelles publiques.....	46
• LA VILLE DE LYON	47
• LA DRAC	48
C 2 - Le rôle important du secteur socio-éducatif.....	49
C 3 - Les musiques actuelles prises en charge par le secteur commercial	51

4- DES PRECONISATIONS

A - ACCOMPAGNER LES PRATIQUES : OUTILS ET DIPOSITIFS	
A 1 - Un pôle de ressources.....	52
A 2 - Des locaux de répétition.....	52
A 3 - L'encadrement des répétitions	53
A 4 - Les résidences.....	53
B - REPERER ET VALORISER L'EXISTANT	54
C - UN ENJEU D'AGGLOMERATION (PUBLIC, PRATIQUES, COLLABORATION).....	55
D - PROPOSITIONS METHODOLOGIQUES	56
CONCLUSION	57
BIBLIOGRAPHIE.....	58

Méthodologie

Le protocole d'accord signé entre les deux commanditaires et le prestataire¹, fixe le cadre et le contenu de l'étude, à partir de la problématique générale suivante:

« La ville de Lyon a mis en œuvre une réflexion sur les pratiques amateurs depuis environ deux ans. Face aux particularités émanant du secteur des musiques actuelles, la ville a besoin d'un éclairage particulier concernant la définition d'une politique spécifique à mettre en œuvre dans ce domaine, en prise d'une part avec la problématique de la diffusion, et d'autre part avec les différentes pratiques artistiques, amateurs ou professionnelles. »

L'enquête s'est donc orientée sur **les pratiques artistiques et la diffusion dans le champ des musiques actuelles à Lyon**, selon trois objectifs :

- Etablir une monographie des musiques actuelles, donc recenser de façon exhaustive les acteurs qui composent le champ des musiques actuelles à Lyon. Définir une typologie des pratiquants et des structures de diffusion.
- Analyser les fonctionnements en terme de pratique et de diffusion, mettre en exergue les carences et relever les besoins.
- Proposer des préconisations et des actions à mettre en œuvre pour pallier les carences observées.

Deux remarques s'imposent :

- Malgré un souci d'exhaustivité constant, le champ de l'enquête est par essence mouvant et en perpétuelle évolution. La monographie lyonnaise présente donc une photographie, à un moment donné, de ce secteur. Elle n'est en rien figée.
- Les limites territoriales imposées par l'étude, visant Lyon intra-muros, ont parfois été élargies au « Grand Lyon » (structures enquêtées) car elles ne recouvraient pas une réalité tangible pour les pratiques et les publics.

L'étude s'est déroulée en trois phases, sur une durée de 5 mois : du 20 novembre 2000 au 20 avril 2001. La première phase comprenait un recensement, un état des lieux du secteur des musiques actuelles à Lyon. Une deuxième phase de terrain a permis d'enquêter les diffuseurs (rencontres avec les responsables des structures) et les pratiquants (envoi de 200 questionnaires artistes). Au total 70 entretiens qualitatifs ont été réalisés (diffuseurs, personnes ressources par style musical, institutionnels...).

La troisième phase comprenait l'analyse et les préconisations, élaborées en concertation avec les commanditaires.

Cette étude aborde donc ce champ selon une problématique liée à la diffusion et à la création. Elle devrait être utilement complétée sous les angles de l'économie, de la formation et des publics.

Nous avons utilisé le terme de « musiques actuelles » qui comprend les styles suivants (par grande famille) :

- **le rock** : y compris la pop, le hard rock, le métal, le grunge, la fusion, le funk...
- **le rap** : y compris le hip-hop, trip-hop...
- **les musiques électroniques** : y compris la techno, la house, l'ambient, le dub...
- **le reggae** : y compris le raggamuffin, le groove...
- **le jazz** : y compris le free jazz, les musiques improvisées...
- **la chanson** : chanson d'auteur, chanson rock...
- **les musiques traditionnelles et les musiques du monde**...

¹ Les deux commanditaires sont la Ville de Lyon et la Drac Rhône-Alpes, le prestataire est l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes.

Introduction

Le développement des musiques actuelles et amplifiées est un phénomène récent en France qui relève autant des questions politiques, sociales et économiques que culturelles et artistiques. Les différentes approches possibles sont aussi complexes et nombreuses que ses différentes acceptions.

Dans les années 70 le terme de musique pop, puis dans les années 80 le terme générique de « rock » permettaient une première approche en terme d'esthétiques, mais fermaient la porte aux nouveaux styles qui arrivaient en force comme le rap ou la techno.

Il est important de noter que « ces musiques » sont systématiquement au pluriel car elles englobent une multitude de micro-styles en constante fusion et évolution.

Dans les années 90, de nouveaux termes sont apparus opérant une distinction soit en fonction des publics (musiques populaires, musiques des jeunes) ou soit en fonction des techniques utilisées (musiques amplifiées, musiques nouvelles).

« Les musiques amplifiées » est un terme apparu au début des années 90, issu des travaux de Marc Touché². « Les musiques amplifiées ne désignent pas un genre musical en particulier, mais se conjuguent au pluriel pour simplifier un ensemble de musiques et de pratiques sociales qui utilisent l'électricité et l'amplification sonore comme élément majeur des créations musicales et des modes de vie (transport, stockage, conditions de pratiques, modalités d'apprentissage...). A la différence des musiques acoustiques, qui nécessitent l'appoint ponctuel de sonorisation pour une plus large diffusion, les musiques amplifiées sont créées, jouées à partir de la chaîne technique constituée par les micros et la pré-amplification (travail sur les fréquences, les effets sonores...), ainsi que l'amplification et les hauts parleurs. (...) Pour reprendre les catégories de classement en vogue, le terme de musiques amplifiées représente un outil fédérateur regroupant sous sa flamme des univers musicaux contrastés. Les musiques de recherche, les diverses formes de rock'n'roll, rap, jazz-rock, jazz, hard-rock, funk, reggae, chanson, house music, tous les dérivés de la culture rock. »

Les musiques actuelles forment un ensemble plus large incluant les musiques amplifiées mais aussi le jazz, les musiques traditionnelles et la chanson.

Bien que cette terminologie ne soit pas totalement satisfaisante, c'est celle que nous avons retenu pour cette étude, c'est aussi celle qui prévaut dans les milieux institutionnels et professionnels. Néanmoins, elle n'est jamais utilisée par les pratiquants et encore moins par les publics.

Au delà de l'actualité de ces musiques, nous devrions nous interroger sur l'actualisation de ces musiques, c'est-à-dire sur leur prise en compte en tant que phénomène de société important et par conséquent en tant que domaine artistique à traiter au même titre que les arts « nobles » ou la culture classique.

Ces musiques sont souvent restées en marge des politiques culturelles. Il est vrai qu'elles questionnent les pouvoirs publics car elles demandent des moyens et des méthodes spécifiques, ouvrant le champ à la nouveauté et à l'innovation. Par conséquent elles bousculent les modes d'intervention classiques, très hiérarchisés, sectorisés, verticaux.

Néanmoins, elles sont aujourd'hui soutenues voire encouragées par la plupart des municipalités, les conseils généraux et régionaux restant souvent peu impliqués.

² « Connaissance de l'environnement sonore urbain – l'exemple des locaux de répétition », Marc Touché, CRIV – CNRS, Ministère de l'Environnement, 1993.

« Quatre caractéristiques principales sont, souvent, le point de départ de la réflexion locale :

- Les musiques amplifiées sont l'objet d'une très forte demande qui peut être évaluée,
- Elles concernent des publics très diversifiés, jeunes principalement mais non exclusivement,
- Elles ne semblent pas trouver leur place dans les dispositifs traditionnels du service public culturel, les écoles de musique par exemple, voire les équipements du spectacle vivant,
- Elles ouvrent la voie à une forte transversalité des politiques publiques (culturelles, sociales, de la jeunesse, de la santé, de la ville).

Elles peuvent enfin être abordées sous les angles indissociables de la formation, de la création, de la diffusion.³ »

Lyon a toujours été très frileuse à l'égard des musiques actuelles, peu attentive et surtout inactive. A l'instar de Paris, Lyon est une ville de province qui brille par sa culture classique avec des équipements prestigieux comme l'Opéra, le Théâtre des Célestins, la Maison de la Danse et aujourd'hui les Subsistances.

« Parce qu'elle est bourgeoise plus qu'aristocratique, Lyon compte son temps et son argent et ne s'offre pas le luxe d'une douce oisiveté ou d'une vie de bohème propice à la fermentation des arts. Les inventeurs, médecins ou entrepreneurs s'y épanouissent d'ailleurs plus facilement que les artistes, même si leur sort a parfois été intimement lié. (...) L'articulation entre art et industrie est sans doute l'originalité de Lyon, ce qui fonde véritablement son identité culturelle.⁴ »

Difficile de transgresser des schémas ordonnés depuis des siècles, cependant, à l'aube du troisième millénaire, dans un contexte favorable, tant au niveau national que local, la Ville de Lyon ne peut plus faire l'impasse de la créativité et de l'innovation portées par les cultures émergentes, dont font partie les musiques actuelles.

Qui compose le secteur des musiques actuelles à Lyon? Comment sont-ils organisés ? Quelles sont les conditions de leur existence et de leur développement ? Comment engager une relation partenariale entre les représentants des dynamiques de terrain, notamment les diffuseurs et les pratiquants, et les représentants des pouvoirs publics ? Telles sont les questions abordées dans cette étude.

³ « Le développement des musiques amplifiées » Actualité de la Scénographie, N°111 – juin 2000.

⁴ « Deux mille ans de culture à Lyon » par Anne-Caroline Jambaud, hors série culture de Lyon Capitale, septembre 1999.

1 - CONTEXTE DE L'ETUDE

A - LE CONTEXTE NATIONAL

A1 – Bref historique de la prise en compte des musiques actuelles dans les politiques publiques

Avant de commencer ce bref historique, rappelons que la diffusion, la médiatisation, la forte popularité du « rock » date seulement du milieu des années 50, c'est donc un phénomène récent.

« Dans les années 60, on rapporte que le Général De Gaulle se demandait si, pour utiliser utilement l'énergie déployée par les Blousons noirs, auteurs de troubles dans les concerts rock, on ne devait pas les envoyer construire des autoroutes. »⁵

Les premières mesures en faveur de ces musiques « pop rock » sont à l'initiative du milieu socioculturel vers la fin des années 70 et elles se résument à l'ouverture de leurs espaces pour des concerts ou des répétitions.

L'intérêt pour ces musiques reposait sur deux constats : d'une part l'échec des politiques de démocratisation de la Culture (principe cher à Malraux) et d'autre part la prise en compte d'un nouveau segment de la population : la jeunesse.

« La reconnaissance du rock est rendue possible dans le cadre du constat de l'inefficacité des politiques de démocratisation et de la difficulté à faire admettre la légitimité des grandes œuvres du patrimoine, en même temps qu'est mise en avant l'inadéquation des structures de l'action culturelle et socioculturelle face aux pratiques culturelles juvéniles. »⁶

L'arrivée de la Gauche au pouvoir en 1981, et la nomination de Jack Lang au Ministère de la Culture, marqueront un tournant.

Lors de son premier mandat, de 1981 à 1986, Jack Lang lance la fête de la musique et n'hésite pas à parler des groupes de rock dans ses discours officiels.

Mais il faudra attendre son second mandat en tant que Ministre de la Culture, entre 1988 et 1993, pour que les premières mesures voient le jour.

Nous retiendrons, en 1989, la mise en place de plusieurs instances comme :

- la commission consultative pour le rock et les variétés,
- la direction de la musique
- l'Agence pour le développement des petits lieux musicaux.

C'est le début d'un programme d'équipements qui va permettre la construction des premières salles de spectacles dédiées et adaptées aux musiques amplifiées.

En 1991, le programme « Cafés musiques » est lancé, sous la direction de la Délégation au Développement et aux Formations et non de la Direction de la Musique.

Ce programme fait suite aux problèmes des banlieues, mis en exergue par les événements de Vaulx-en-Velin en 1989, et présente des objectifs sociaux plus qu'artistiques.

Parallèlement aux mesures impulsées par l'Etat, les collectivités territoriales, et notamment les communes, vont s'impliquer de façon croissante.

En 1983 sont signées les premières conventions de développement culturel avec les villes, les départements et les régions. De 1980 à 1990, alors que l'Etat double son budget culturel, les collectivités triplent le leur.

⁵ « Evolution de la prise en compte des musiques amplifiées par les politiques publiques », article de Patrick Mignon extrait de « Politiques publiques et musiques amplifiées » Adem Florida Gema 1997.

⁶ Idem, article de Patrick Mignon.

A 2 – Un renforcement des actions depuis 1995

• LE PROGRAMME SMAC

En 1997, lors d'un colloque organisé à Marseille, la Direction de la Musique et de la Danse du Ministère de la Culture présente aux professionnels et aux institutionnels le programme Smac, Scènes de Musiques Actuelles, en préfiguration.

L'été 1998, une première circulaire est envoyée par le Ministère à ses délégations régionales, précisant les conditions d'obtention du label Smac.

Début 2001, Sylvie Hubac, directrice de la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles au ministère de la Culture, annonçait l'envoi de la circulaire Smac aux professionnels⁷. Ce document a pour objet de préciser la circulaire du 18 août 1998.

« Aujourd'hui, sur près de 150 scènes de musiques actuelles répertoriées sur le territoire, l'Etat en aide une quarantaine à hauteur de 300 000 F en moyenne, suite à une première période de labellisation réalisée dans les années 90 de façon empirique. (...).

Le ministère de la Culture préfère définir des critères d'éligibilité qui permettent de signer une convention avec les établissements répertoriés ainsi qu'avec les collectivités territoriales impliquées. Les critères ? S'ils peuvent paraître nouveaux pour ce secteur, ils ressemblent de près à ceux qui sont avancés par le ministère pour le reste du réseau de diffusion qu'il soutient. En premier lieu, la prise de risque artistique. (...). Dans le domaine de la création sont privilégiées les résidences d'une certaine durée (...) et, concernant les équipements, sont prioritairement aidées les scènes d'une jauge moyenne (400 places assises et 800 debout). La sensibilisation et le développement des publics, les actions de formation, la pratique musicale et l'accompagnement des amateurs, une activité de lieu-ressource constituent les autres critères. »⁸

Le programme Smac s'appuie sur le triptyque : « un lieu, un projet, une équipe » et permet un conventionnement tripartite (porteur de projet – Ville – Drac) et triennal. L'objectif est d'assurer un missionnement et une pérennisation des structures.

• STRUCTURATION ET CONCERTATION

Cette dernière décennie a été marquée par une professionnalisation et une structuration croissante du secteur des musiques actuelles, avec notamment la naissance de nombreux réseaux et fédérations.

Depuis 1995, plusieurs temps forts de concertation ont été organisés, souvent à la demande des fédérations représentatives du terrain, qui déplorent l'absence d'une politique cohérente et engagée (morale mais aussi financièrement !) en direction des musiques actuelles.

D'une part, il y a eu les rencontres « Politiques publiques et musiques amplifiées » réunissant les représentants des structures de diffusion et les élus, initiées par la Fédurok en collaboration notamment avec la FNCC⁹ et l'Observatoire des Politiques Culturelles : en 1995 à Agen, en 1997 à Poitiers et en 1998 à Nantes.

D'autre part, il y a eu la Commission Nationale des Musiques Actuelles, constituée en janvier 1998 sous le cabinet de la Ministre Catherine Trautmann. Cette commission, constituée des principaux représentants des institutions et fédérations du secteur des musiques actuelles a travaillé sur 4 thèmes : les publics et les garanties de la démocratisation, les pratiques amateurs, la professionnalisation, le développement et la gestion de carrière.

Elle a rendu son rapport fin 1998 mais il semblerait que de nombreux thèmes de réflexion soient restés sans actions...

⁷ Mi-avril 2001, le texte n'était pas encore diffusé.

⁸ Issu de l'article « Circulaire Smac : l'Etat clarifie sa position », La Lettre du Spectacle N°43 du 09/02/2001, page 1.

⁹ Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.

Enfin, les élus aussi se sont mobilisés, notamment au sein de la FNCC, qui a constitué une commission « Musiques amplifiées »¹⁰ dont le rapport, rendu en mars 1999 a été envoyé au Ministère de la Culture et aux élus intéressés.

- **LE BUDGET DU MINISTERE DE LA CULTURE**

Malgré cette mobilisation des élus et des professionnels du secteur, les musiques actuelles restent les parents pauvres du budget de la Culture.

Le budget du ministère de la Culture pour 2001 est de 16 milliards 496 millions de francs, soit 0.994% du budget global de l'Etat¹¹, proche du fameux objectif des 1% pour la Culture.

Les crédits d'intervention pour le spectacle vivant (Titre IV) représentent au total 798.5 MF, dont 411.8 MF pour le soutien à la création, 101.6 MF d'aides à la diffusion, 15.4 MF de soutien aux pratiques amateurs, 7.8 MF de soutien aux industries musicales.

Catherine Tasca, actuelle Ministre de la Culture, a annoncé une enveloppe supplémentaire de 25 MF de mesures nouvelles en 2001 pour le soutien aux activités lyriques et musicales, dont 2 MF d'aide à la diffusion dans le secteur des musiques actuelles (programme Smac).

Les crédits d'investissement sur le réseau des Zéniths et des Smacs représentent 37 MF, contre 131.4 MF destinés à 3 établissements publics nationaux (l'Opéra national de Paris, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, la Cité de la Musique).

Ce budget est en net recul puisqu'en 1999, Catherine Trautmann avait décidé d'octroyer 41 MF de mesures nouvelles, en fonctionnement et en investissement, pour soutenir la création, la diffusion et la formation dans le secteur des musiques actuelles.

Plus d'un tiers de cette enveloppe était destiné à l'aide à la diffusion (Smac, festivals, ONDA), soit 15.57 MF.

Pour 2000, les affectations en mesures nouvelles représentaient 44 MF, dont 15.1 MF d'aides en fonctionnement destinées à la diffusion, l'aide à la création, aux enseignements et aux réseaux des musiques actuelles.¹²

A 3 – Les principaux enjeux d'une politique en faveur des musiques actuelles

La commission « Musiques amplifiées » de la FNCC a déterminé trois principaux enjeux.

- Le premier concerne la « **musicalisation de la société** » qui « touche aussi bien les espaces collectifs que les sphères les plus intimes de la vie ».
« Quels que soient les jugements esthétiques que l'on porte sur les musiques amplifiées, elles demeureront vraisemblablement comme l'une des caractéristiques majeures et l'un des principaux symboles de la production musicale de la deuxième moitié du siècle. »
- Le deuxième concerne le « **développement des villes** », « villes qui se développent en villes-centres, villes-périphériques, mais aussi villes-banlieues avec leurs problèmes spécifiques. (...) Cette urbanisation croissante entraînera la nécessité de transformer profondément les politiques culturelles. (...) De ce point de vue, la prise en considération des pratiques émergentes sera essentielle. »
- Le troisième enjeu est lié à « **l'essor des technologies** ». « L'électronique et l'informatique ouvrent la voie non seulement à de nouvelles formes de création et de production musicales, mais aussi, pour toutes les couches de la population, à de nouvelles formes d'accès à la musique. La musique de notre temps apparaît ainsi plus comme une matière sonore que l'on triture à l'infini, que comme une construction intellectuelle issue d'un patrimoine universel. »

¹⁰ Commission « Musiques amplifiées » sous la direction de Marie-Thérèse François Poncet, Vice Présidente de la FNCC et Maire-Adjointe à la Culture d'Agen et de Jean-Claude Wallach, ancien président du Groupe d'Etudes sur les Musiques Amplifiées (GEMA).

¹¹ Données chiffrées lisibles sur le site internet du ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr

¹² CAGEC Gestion, La lettre de l'entreprise culturelle, N° 103 - Décembre 2000.

René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, a déterminé « ce que les musiques amplifiées apportent aux politiques culturelles. »¹³

« C'est tout d'abord un secteur qui s'appuie largement sur les pratiques amateurs. (...). C'est un secteur qui accueille les jeunes sans à priori (...). Cet esprit d'ouverture et cette fonction d'accueil sont essentiels et constituent une part non négligeable de leur réussite. »

« Ce secteur travaille sur des exigences de formation avec des méthodes originales qui n'excluent pas (...) le partenariat avec les écoles de musique. (...).

Ce milieu s'appuie sur des gens compétents (...) qui cherchent à transmettre une culture autant que des techniques. (...). En la matière, les projets les plus cohérents conjuguent l'insertion des jeunes dans l'espace urbain, la réponse à une forte demande de pratique et de formation, et une contribution à leur insertion sociale et professionnelle. »

Les enjeux liés aux musiques actuelles ne sauraient être uniquement sociaux ou économiques ou artistiques ou culturels, ils sont à la croisée de ces quatre vecteurs.

B - LE CONTEXTE REGIONAL

B 1 – Une région marquée par une forte activité culturelle, concentrée dans le Rhône

Forte de ses huit départements, Rhône-Alpes est la deuxième région française, après l'Ile de France, au niveau de sa superficie – 44 000 km² – et de sa population – 5.6 millions d'habitants, soit 10% de la population de la France métropolitaine.

Le Rhône est le département le plus dense et compte 1 578 869 habitants, dont 1 348 832 sont concentrés dans l'agglomération lyonnaise.¹⁴

• LES ENTREPRISES CULTURELLES

Ces caractéristiques se retrouvent au niveau de l'activité culturelle **puisque un tiers des entreprises culturelles de la Région Rhône-Alpes sont concentrées dans le département du Rhône.**

D'après les données Insee¹⁵ :

- 3902 structures proposent des activités artistiques (923A), dont 27% dans le Rhône (1074 structures)
- 1046 structures proposent des services annexes aux spectacles (923B), dont 36% dans le Rhône (381 structures)
- 497 structures gèrent des salles de spectacles (923D), dont 25% dans le Rhône (127 structures).

Les deux tiers des structures culturelles du Département du Rhône sont sous forme associative :

- 669 associations proposent des activités artistiques (923A), soit 62% de l'effectif départemental
- 277 associations proposent des services annexes aux spectacles (923B), soit 73% de l'effectif départemental
- 97 associations gèrent des salles de spectacles (923D), soit 76% de l'effectif départemental.

¹³ « Musiques amplifiées, politiques culturelles locales, aménagement du territoire », René Rizzardo, extrait de « Politiques publiques et musiques amplifiées » Adem Florida Gema, 1997.

¹⁴ INSEE, recensement de la population 1999.

¹⁵ Données INSEE, février 2001. Codes NAF retenus (Nomenclature d'Activités Française) : 923A : Activités artistiques, 923B : Services annexes aux spectacles, 923D : Gestion de salles de spectacles
Quelle que soit l'entité juridique (association, Sarl, SA, entreprise en nom propre...)

• L'EMPLOI

Au niveau de l'emploi, d'après les statistiques nationales de la Caisse des Congés Spectacles¹⁶, Rhône Alpes est la deuxième région de France, après l'Île de France et avant Provence Alpes Côte d'Azur :

6.23% des bénéficiaires et 8.25% des entreprises adhérant à la Caisse des Congés Spectacles sont localisés dans la région Rhône Alpes.

D'après les données fournies par l'ANPE Spectacle à Lyon¹⁷, la région Rhône Alpes compterait en 2000, **4457 professionnels du spectacle vivant inscrits**, dont 2740 « artistes musique et chant » et 1717 techniciens, agents et producteurs.

Selon les données fournies par les ASSEDIC de Lyon¹⁸, au 31/12/00, le département du Rhône comptait **2504 intermittents du spectacle indemnisés** (artistes et techniciens) relevant des annexes 8 (audio-visuel) et 10 (spectacle vivant).

Près des trois quarts de ces intermittents sont localisés dans le grand Lyon, soit 1808 intermittents, dont plus de la moitié est concentrée à la Croix Rousse:

- 964 intermittents localisés quartier Opéra (1^{er}, 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements), soit 53%
- 227 quartier Brotteaux (3^{ème} et 6^{ème} arr.)
- 202 à Vaise (9^{ème} arr.) et aux Monts d'Or
- 174 à Villeurbanne
- 127 quartier Guillotière (7^{ème} et 2^{ème} arr.)
- 66 dans le 8^{ème} arrondissement.

Au 31 décembre 1998, la Région Rhône-Alpes comptait 508 emplois jeunes embauchés dans le secteur culturel, dont 26% dans le département du Rhône¹⁹.

Ainsi, les métiers du spectacle vivant, dont la musique, représentent un bassin d'emplois non négligeable.

A noter la particularité du quartier de la Croix Rousse qui confirme ici sa réputation de « quartier des artistes » ou de « Montmartre Lyonnais » par sa forte concentration de lieux et de population culturels.

• LES DROITS D'AUTEUR COLLECTES

D'après les statistiques de la Sacem pour 1999, hormis la délégation parisienne, le Rhône est la plus importante délégation de province, en terme de droits d'auteurs collectés.

Voici quelques données chiffrées concernant le département du Rhône sur l'année 2000, fournies par la Délégation Régionale de la Sacem.

¹⁶ Données statistiques 1999 de la Caisse des Congés Spectacle (congrés payés des intermittents du spectacle).

¹⁷ Ces données ne sont pas officielles. Elles sont issues d'un estimatif du nombre de demandeurs d'emplois inscrits sous les codes ROME suivants (code des métiers) : 21212 artistes musique et chant, 21221 professionnel son, 21223 professionnel éclairage, 21231 professionnel production spectacles, 21232 agent promo artiste.

¹⁸ Ces données ne sont pas officielles, elles nous ont gracieusement été fournies par les services des Assedic de Lyon. Les chiffres avancés concernent tous les intermittents du spectacle (audio-visuel et spectacle vivant), quelque soit le genre artistique (classique, lyrique, jazz ou variétés).

A noter : la difficulté pour obtenir des données chiffrées précises sur l'emploi.

¹⁹ Note de Conjoncture N°1, mai 1999, éditée par l'ARSEC.

La provenance des droits d'auteurs :

1. 6202 établissements de diffusion de musique enregistrée paient un abonnement à l'année (tous lieux publics diffusant de la musique : bars, restaurants, discothèques...), avec une redevance moyenne de 3232 F par structure.
2. 4083 séances ont fait l'objet d'un prélèvement d'une redevance moyenne de 1120 F (concerts et bals, tous styles musicaux confondus).

Les sommes collectées :

1. sur les tournées professionnelles de variété : 3.100 MF en 2000, soit 13% du total
2. les spectacles hors tournées : 2.079 MF, soit 8%
[soit un total de **5.2 Millions de Francs pour les spectacles de variétés** (y compris musiques actuelles)].
3. Les concerts symphoniques ont généré 534 000 F de droits d'auteur, car une grande partie du registre joué est du domaine public (> 70 ans), donc non taxé, soit 2%
4. Les cinémas : 3 MF, soit 13%
5. les discothèques : 4.2 MF, soit 17%
6. les lieux publics sonorisés : 6.8 MF, soit 28%
7. Radios : 1.9 MF, soit 8%
8. autres : 3 MF

Total des droits perçus en 2000 : 24.6 MF

B 2 – Une augmentation du nombre des entrepreneurs de spectacle

Légalement, la profession d'entrepreneur de spectacles est réglementée et nécessite l'obtention d'une licence pour pouvoir exercer.

Il existe aujourd'hui trois catégories de licence²⁰, délivrées par la Drac :

- 1^{ère} catégorie : « exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques »
- 2^{ème} catégorie : « producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées »
- 3^{ème} catégorie : « diffuseurs de spectacles et entrepreneurs de tournées ».
- Les licences sont accordées à des personnes physiques, pour 3 ans renouvelables.

La Drac Rhône-Alpes a reçu entre 80 et 100 demandes de licence par mois en 2000 contre 70 par mois en 1999²¹. C'est la région qui traite le plus de demandes en volume, après l'Île de France.

- 1831 demandes ont été enregistrées en 2000 et **484 licences ont été attribuées**, première attribution ou renouvellement, soit 26% des demandes.
- 164 licences ont été retirées pour cessation d'activité et 107 pour non-présentation des justificatifs sociaux, soit au total 271 retraits.

Le nombre de dossiers soumis à la commission d'attribution des licences est en constante augmentation depuis 1994 (date de la déconcentration). Entre 1995 et 1996, cette augmentation était de 26%, elle est passée à + 44% entre 1998 et 1999.

Un tiers des licences sont accordées à des entreprises localisées dans le département du Rhône.

²⁰ Le décret du 19/06/2000 met en application la loi N°99-198 du 18 mars 1999 modifiant l'ordonnance du 13 octobre 1945 qui définissait 6 catégories de licence.

²¹ Données non officielles fournies par le bureau des licences de la Drac Rhône Alpes.

Répartition régionale des licences en cours de validité début 2000 :

- 6% dans l'Ain
- 6% Ardèche
- 11% Drôme
- 21% Isère
- 11% Loire
- **36% Rhône**
- 4% Savoie
- 5% Haute Savoie

Répartition par entité juridique :

- **76%** des entrepreneurs sont sous une **forme associative**
- 24% sont des entreprises.

Répartition par catégorie (effectuée début 2000 donc selon l'ancienne nomenclature) :

- 36% de licences de 3^{ème} catégorie (tournées théâtrales et théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique)
- 14% de 5^{ème} catégorie (théâtres de marionnettes, cabarets artistiques, cafés-concerts, music-halls et cirques)
- **50% de 6^{ème} catégorie** (spectacles forains, exhibition de chant et de danse dans les lieux publics et tous spectacles de curiosités ou de variétés).

Ces chiffres confirment les données Insee sur la concentration des entreprises culturelles dans le département du Rhône et sur la composition juridique, majoritairement associative.

B 3 – L'offre d'équipements en Rhône-Alpes

• LES EQUIPEMENTS GENERALISTES

La Région Rhône-Alpes comptait en 1998²² près de 300 lieux de diffusion du spectacle vivant soutenus par les collectivités territoriales :

5 scènes nationales,

215 lieux de diffusion des arts vivants,

71 pôles de musiques actuelles (lieux et associations ayant une activité régulière).

Ajoutons à cela les 200 MJC présentes dans la région qui, même si elles n'ont pas toutes une salle de diffusion, pour deux tiers d'entre-elles accueillent des concerts, soit plus de 130 MJC.²³

Au total, nous pouvons donc estimer à 420 le nombre de structures de diffusion programmant des spectacles musicaux dans la Région Rhône-Alpes.

²² Note de Conjoncture N°1, mai 1999, éditée par l'ARSEC.

²³ Estimation établie d'après les statistiques issues du rapport « MJC en Rhône Alpes, quelles pratiques musicales », FDMJC 69, février 1995.

- **LES EQUIPEMENTS SPECIALISES**

La Région Rhône-Alpes compte 167 équipements de diffusion accueillant régulièrement des concerts de musiques actuelles : MJC, clubs, centres culturels, cafés-concerts...

34% d'entre-eux sont localisés dans le Rhône.²⁴

Voici la répartition par département :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| ▪ Ain : 12 équipements | ▪ Loire : 19 |
| ▪ Ardèche : 10 | ▪ Rhône : 57 |
| ▪ Drôme : 22 | ▪ Savoie : 13 |
| ▪ Isère : 20 | ▪ Haute Savoie : 14 |

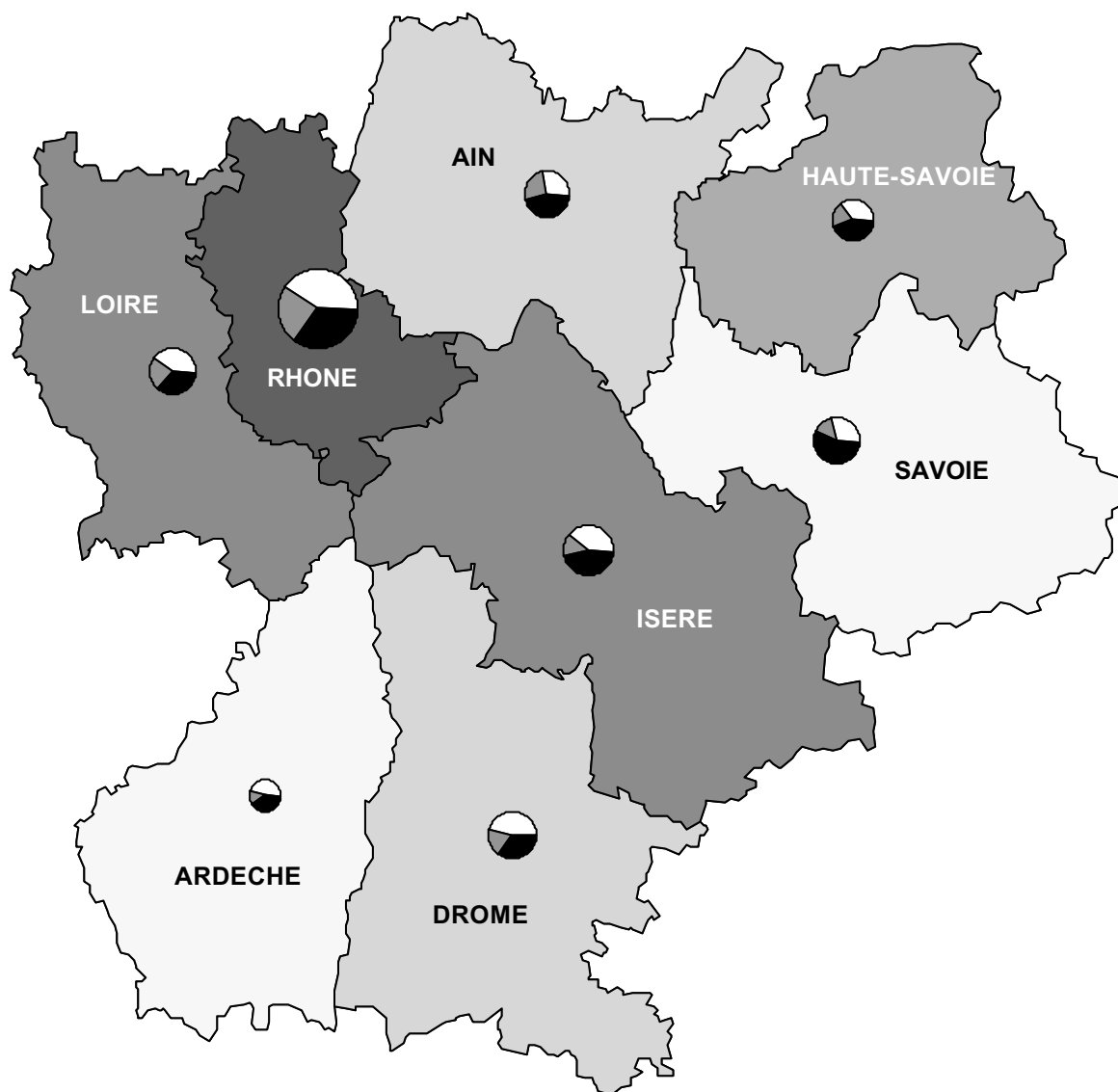
A ces chiffres, nous pouvons ajouter **120 festivals** programmant des musiques actuelles, dont 26% dans le département du Rhône.

Voici la répartition par département :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| ▪ Ain : 14 festivals | ▪ Loire : 11 |
| ▪ Ardèche : 7 | ▪ Rhône : 31 |
| ▪ Drôme : 12 | ▪ Savoie : 17 |
| ▪ Isère : 17 | ▪ Haute Savoie : 11 |









²⁴ Données issues du Guide des Organismes de concerts Musiques Actuelles, édité par l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes, avril 2001.

Répartition des équipements et des festivals de Musiques Actuelles en région Rhône-Alpes



Population recensement Insee 99

Secteurs d'activités

	+ de 1 578 869 habitants		Festivals de Musiques actuelles
	de 728 524 à 1 578 869habitants		Salles programmatrices de + de 400 places
	de 631 679 à 728 524 habitants		Salles programmatrices de - de 400 places
	de 437 778 à 631 679 habitants		
	de 286 023 à 437 778 habitants		

C - LE CONTEXTE LYONNAIS

C 1 – Le « rock » à Lyon depuis 30 ans : une histoire en pointillés

L'histoire du « rock » à Lyon depuis 30 ans est caractérisée par des fermetures et des interdictions.

La ville bénéficie d'une forte notoriété de ses groupes à l'extérieur, il existe véritablement une « scène lyonnaise » reconnue par les médias et les professionnels, mais qui souffre d'un rejet, d'un désintérêt à l'intérieur, notamment de la part des pouvoirs publics.

La programmation des concerts « rock » ou « pop », selon les termes de l'époque, commence au début des années 70, les interdictions dès 1974.

Pourtant, en 1977, Lyon est consacrée « Capitale du rock » par la presse spécialisée nationale : Best, Rock&Folk ou le New Musical Express. Deux villes portent le flambeau : Lyon grâce au succès des groupes comme Ganafoul, Starshooter, Electric Callas, Marie et les Garçons... et Givors grâce à Factory.

Elles font partie des 5 villes françaises qui se font remarquer par leur production de groupes rock, avec Rennes (Marquis de Sade), Le Havre (Little Bob Story) et Rouen (Dogs).

A propos de l'influence de Lyon et sa périphérie, on trouve :

« Le succès de Ganafoul en 1976 a entraîné en l'espace d'une année la constitution d'une dizaine de groupes à Givors. Et incité les professionnels à venir puiser, pendant un moment, dans ce qu'ils pouvaient dès lors considérer comme un vivier. »²⁵

Les travaux du GRIM²⁶ nous ont permis d'établir ce bref résumé de 12 ans de diffusion à Lyon, entre 1974 et 1986 :

- 1974 : un arrêté du Maire, Louis Pradel, interdit les concerts pop dans les salles municipales.
- 1975 : réouverture de la Bourse du Travail aux concerts.
- 1976 : quelques lieux ouvrent leur programmation aux concerts pop : La Péniche, le Théâtre des Ateliers, le CCO.
- 1978 : fermeture de la Bourse du Travail aux concerts rock.
- Avril 1978 : ouverture d'une salle « Le Rock'n'Roll Mops », rue Edison dans le 3^{ème} arr.
- Juin 1978 : fermeture définitive de cette salle suite au passage de la commission de sécurité.
- Juillet 1978 : premier festival rock « New Wave French Connection » au Théâtre Antique de Fourvière, devant 5000 personnes.
- Automne 1978 : mobilisation du milieu rock et de la presse (pétitions) pour la réouverture des salles municipales.
[L'équipe du Rock'n'Roll Mops investit un nouveau lieu rue Vauban dans le 6^{ème} arr et dépose le permis de construire alors que des pétitions circulent déjà pour en empêcher l'ouverture].
- Janvier 1979, une commission composée d'élus locaux, de représentants du milieu et de journalistes se réunit sur le problème des salles.
[« La municipalité propose la salle des Fêtes de Vaise (9^{ème}) ou le Hall 27 du Palais de la Foire, et manifeste l'espoir d'une prise en charge des frais d'équipement d'une salle pour le rock par d'autres communes, notamment Villeurbanne. »]
- Février 1979 : organisation de deux grandes manifestations, « Rock against Fascism » et « Lyon rock liberté » par des groupements d'extrême gauche.

²⁵ Patrick Mignon « Paris/Givors : le rock local », extrait de « Rock de l'histoire au mythe », dirigé par Patrick Mignon et Antoine Hennion, édition Anthropos 1991.

²⁶ Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur la Musique « Production et consommation du rock à Lyon ». Etude menée de janvier 1985 à juillet 1986 pour le Département Etude et Prospective du Ministère de la Culture.

- Mars 1979 : le permis de construire du Rock'n'Roll Mops est refusé par la Courly. Fermeture à nouveau de la Bourse du Travail.
- Juillet 1979 : deuxième festival rock au Théâtre Antique de Fourvière, mais bagarres entre le public et le service de sécurité.
- 1981 : fermeture du Palais d'Hiver, la société dépose le bilan.
- Janvier 1982 : la société Scorpio récupère la gestion de la salle du Palais d'Hiver.
- En 1982, les concerts sont répartis entre le Palais d'Hiver, le West Side Club et le Sous Espace Culturel à la Croix Rousse.
- D'octobre 1983 à mai 1984: le Palais des Sports est indisponible.
- Début 1984 : la municipalité met à disposition de l'association Alepas (Association lyonnaise d'entente pour la promotion des arts et des spectacles) un terrain près de la salle Tony Garnier à Gerland pour y installer un chapiteau.
- Janvier 1985 : le Préfet du Rhône dénonce le montage du chapiteau et interdit la poursuite de son exploitation.
- Juillet 1985 : fermeture du Palais d'Hiver et du West Side Club.
- 1985-86 : les concerts rock sont programmés à l'ENTPE de Vaulx en Velin, salle Molière ou à la Bourse du Travail.
- 1986 à 1988: ouverture du Truck à Vénissieux, géré par l'équipe de Scorpio. Le lieu était mis à disposition par la Ville et comprenait une salle de concert, un club, une radio et des locaux de répétition.
- 1989 : ouverture du Transbordeur à Villeurbanne, financé par la Ville de Lyon.

Dans les années 1990, d'autres lieux de concerts ont fermé, des salles comme le Sous Espace Culturel, le Frigo, le Glob, Midi Pile, l'Exit... ou des cafés concerts comme le Grand Jardin, l'Endroit de l'Envers, le Vaisseau Public, Bec et Plume, le Boxxon, les Loufiats...

La majorité d'entre eux était située sur les pentes de la Croix Rousse. La fermeture des cafés concerts, ou l'arrêt de la programmation musicale, s'est accélérée fin 2000 avec l'entrée en application du décret Bruit, obligeant les lieux de diffusion musicale à effectuer des travaux d'isolation pour éviter toutes nuisances sonores.

Bien que cette loi soit nécessaire, elle a été fatidique pour bon nombre de petits lieux car elle n'a pas été accompagnée de soutiens ou d'aides à l'investissement.

Nous pouvons aussi souligner le fait que Technopol, association pour la défense et la reconnaissance de la culture des arts et musiques issus des mouvements house et techno, soit née en 1996 à Lyon suite aux nombreuses interdictions préfectorales d'organiser des soirées techno.

Malgré 15 années de mobilisation (1975 à 1990) des groupes, des professionnels, des médias, des organisateurs de concerts pour interpeller les pouvoirs publics sur le manque de lieux de concerts à Lyon, le problème de la diffusion est récurrent.

C 2 – L'offre de concerts à Lyon en 2000

• LA PROGRAMMATION

Nous avons analysé l'offre de concerts sur 10 semaines, à travers les programmations annoncées dans Le Petit Bulletin²⁷, du 27 septembre au 20 décembre 2000, en choisissant des mois de forte activité - hors période des fêtes de fin d'année ou vacances scolaires.

L'offre de concerts est importante à Lyon intra muros puisqu'elle compte en moyenne **38 concerts de musiques actuelles par semaine**, soit, sur 10 mois d'activité (hors juillet et août), **plus de 1500 concerts par an**.

²⁷ Hebdomadaire gratuit tiré à 50 000 exemplaires et annonçant tous les spectacles programmés dans le Grand Lyon. La fiabilité et l'exhaustivité des données analysées peuvent être discutées mais elles reflètent des propositions de concerts dans un temps et un espace donnés.

A cela il faut ajouter, toujours par semaine :

- 19 concerts de musique classique ou lyrique
- 32 soirées (bar, boîtes, étudiantes...)
- 17 concerts de musiques actuelles programmés dans l'agglomération.

Sur un total de 106 évènements musicaux organisés par semaine à Lyon,

⇒ **36% de l'offre concerne les concerts de musiques actuelles.**

Il y a deux fois plus de concerts de musiques actuelles programmés que de concerts de musique classique ou lyrique.

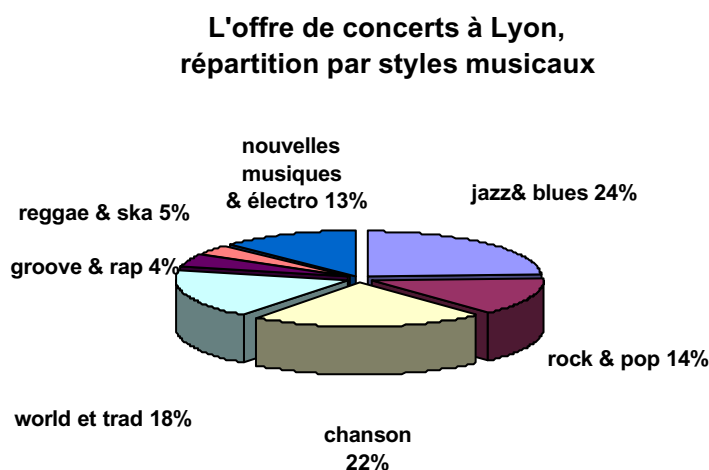
Ces 38 concerts hebdomadaires regroupent 57 groupes.

Près de **2300 groupes** ou artistes de musiques actuelles, quel que soit leur niveau professionnel, seraient programmés à Lyon intra muros chaque année.

La répartition des concerts par styles musicaux²⁸ fait apparaître une forte proportion de concerts jazz et de chanson, suivis de la «world» (musiques du monde et musique traditionnelle).

Le rock et les musiques nouvelles (y compris musiques électroniques) sont semblables, alors que le reggae et le rap sont peu représentés.

Les concerts de jazz et de chanson sont très nombreux, peut-être du fait qu'ils nécessitent un espace scénique moindre (petites formations de 2 ou 3 musiciens) et une amplification réduite donc qu'ils sont plus faciles à programmer, notamment dans les cafés concerts, bars, restaurants. Cela ne veut pas dire qu'ils sont programmés dans des conditions satisfaisantes.



Dernière remarque très importante, 63% des concerts de musiques actuelles proposés à Lyon intra muros sont programmés dans des lieux de moins de 100 places.

• LES PUBLICS

A priori Lyon présente un fort potentiel de public dû à l'importance de la population jeune – 165 000 jeunes de 20 à 39 ans- et du nombre d'étudiants – 62 000 élèves et étudiants.

Cependant, il est réducteur de penser que les musiques actuelles ne concernent que les jeunes.

D'après Xavier Migeot²⁹, « ce sont les seuls équipements culturels qui sont définis en fonction des publics qu'ils attirent et non pas à partir des fonctions qu'ils assurent ».

²⁸ Cette répartition est subjective donc à lire sous toutes réserves. Il est souvent difficile de classer les groupes dans un genre alors que la tendance est à la transversalité, à la fusion des différents styles musicaux.

Son étude sur les spectateurs des concerts de musiques amplifiées montre que « l'âge moyen est de 24.5 ans avec une forte concentration des spectateurs entre 16 et 30 ans et plus spécialement entre 16 et 25 ans. Un tiers des spectateurs ont plus de 25 ans. Or, c'est l'âge à partir duquel on passe du statut de jeune à celui d'adulte – administrativement s'entend. Ceci prouve que ces équipements ne répondent pas seulement aux attentes culturelles des jeunes, mais à un public qui tend à s'élargir. (...) Près de la moitié des spectateurs sont élèves ou étudiants. Parmi les spectateurs actifs, 26% font partie des couches moyennes (professions intermédiaires et employés) et 10% sont sans emploi. Les ouvriers représentent 8% de l'ensemble (...) les cadres supérieurs et professions artistiques 6%. »

Il n'existe pas d'études sur les publics menées dans des salles de diffusion des musiques actuelles à Lyon, qui pourraient confirmer ces statistiques.

Néanmoins, globalement, ces équipements offrent une programmation diversifiée, le champ des musiques actuelles étant lui-même composé de divers courants musicaux, participant à un brassage des publics tant au niveau des âges que des catégories socio-professionnelles. Ils « permettent de faire vivre un patrimoine musical, même revisité, tout en donnant la possibilité aux nouveaux courants de s'exprimer. » Cette transversalité visible dans la programmation s'inscrit dans une démarche « d'éducation artistique des publics ».

Deux particularités, cependant, sont perceptibles à Lyon.

La première concerne les prix d'entrée des concerts, plus élevés que dans d'autres villes de province, ils se rapprochent davantage des tarifs parisiens.

Quelques exemples relevés ces derniers mois sur les tarifs en location :

- The Little Rabbits : 110 F à Lyon, 80 F au Chabada à Angers et à l'Olympic à Nantes.
- François Breut : 120 F à Lyon, 70 F à la Cave à Musique à Mâcon, 80 F au Brise Glace à Annecy.
- Diziz la Peste : 140 F à Lyon, 80 F au Chabada à Angers et 85 F à l'Olympic à Nantes.

Les concerts de musiques amplifiées proposés en tournée dans des salles moyennes en France (400 à 800 places), type réseau Fédurok³⁰, proposent des tarifs situés entre 50 F et 100 F. A Lyon, la fourchette est située entre 100 F et 150 F, soit jusqu'à 1/3 plus cher.

Les salles du réseau Fédurok sont aidées par les collectivités territoriales et la mission de développement des publics, notamment par une politique tarifaire attractive ou par des actions de fidélisation, est inscrite dans leur cahier des charges.

Relativisons cette remarque par le fait qu'on trouve aussi à Lyon des concerts « découverte » à 30 F ou 50 F l'entrée voire gratuits dans les cafés-concerts.

La deuxième particularité concerne la fidélisation des publics. Aucune structure de diffusion rencontrée dans le cadre de cette étude ne propose de cartes d'adhérents permettant une relation privilégiée et des avantages pour le public (réductions sur les concerts, invitations, envoi des programmes, cadeaux...). Seules deux structures, du fait de leur statut associatif, proposent des cartes d'adhésion à leur association permettant uniquement d'avoir accès aux spectacles (le Pez Ner et le Kafé Myzik).

²⁹ « Les spectateurs des concerts de musiques amplifiées » Xavier Migeot (GEMA), Département Etude et Prospective du Ministère de la Culture, mars 2000.

³⁰ Fédération des lieux de musiques actuelles et amplifiées réunissant une quarantaine de structures en France.

C 3 – Lyon à l'aube du troisième millénaire

- **UNE VILLE JEUNE ET ACCUEILLANTE**

Entre 1990 et 1999, Lyon a connu une augmentation de + 7.2% de sa population intra muros, passant de 415 479 habitants en 1990 à **445 274 en 1999**³¹.

L'Agglomération compte **1 348 832 habitants**.

Lyon est donc la troisième ville et la troisième agglomération française, après Paris et Marseille.

Les arrondissements qui enregistrent la plus forte augmentation de population sont le 3^{ème} (+17.5%), le 7^{ème} (+14.5%), le 4^{ème} (+10.5%) et le 8^{ème} (+8%). Les 2^{ème} et 9^{ème} perdent quelques habitants tandis que les 1^{er}, 5^{ème} et 6^{ème} se stabilisent.

La population a augmenté et s'est rajeunie puisqu'on observe une diminution de -3.4% des + de 60 ans et une augmentation de **+14.1% des 20 à 39 ans**, soit 164 712 jeunes.

Parallèlement, la population étudiante a augmenté de 28%, passant de 48 231 à **61 856 élèves ou étudiants**.

Plus d'un Lyonnais sur 2 n'est pas natif du Rhône. 50% des 20-29 ans vivaient dans une autre commune 10 ans plus tôt. Donc le renouvellement et le rajeunissement de la population viennent contredire une image « conservatrice », « vieillissante », « immobile » de Lyon.

La ville, située au centre d'un carrefour européen, est attractive et métissée.

« Dans toute son histoire, Lyon n'a jamais autant rayonné que quand elle s'est ouverte au monde. Aujourd'hui, cette ouverture est un facteur majeur de cohésion sociale. Plusieurs centaines de milliers d'habitants d'origines ethniques, culturelles, religieuses et nationales diverses sont présents depuis des années ou des décennies dans l'agglomération et s'y enracinent.³² »

- **250 STRUCTURES EN ACTIVITES DANS LE CHAMP DES MUSIQUES ACTUELLES**

La photographie du secteur des musiques actuelles à Lyon fait apparaître un réseau dense de **250 professionnels** en activité.

La monographie lyonnaise nous donne la répartition suivante.

- 56 diffuseurs sans lieux fixes dont
 - 26 producteurs de concerts
 - 12 festivals
 - 18 tourneurs, managers et collectifs artistiques
- 69 lieux de diffusion dont
 - 11 équipements gérés par des équipes fixes
 - 48 lieux privés accueillant régulièrement des concerts
 - 10 salles municipales pouvant accueillir des concerts
- 17 locaux de répétition dont
 - 5 studios équipés et insonorisés
 - 4 salles municipales pouvant être louées ponctuellement
 - 8 locaux privés rattachés à un diffuseur

³¹ Insee, recensement de la population 1999. Dossier « Lyon se repeuple et rajeunit », Lyon Cité – janvier 2001.

³² « Le projet d'agglomération : les 21 priorités pour le XXI^{ème} siècle », Millénaire 3, mission prospective du Grand Lyon.

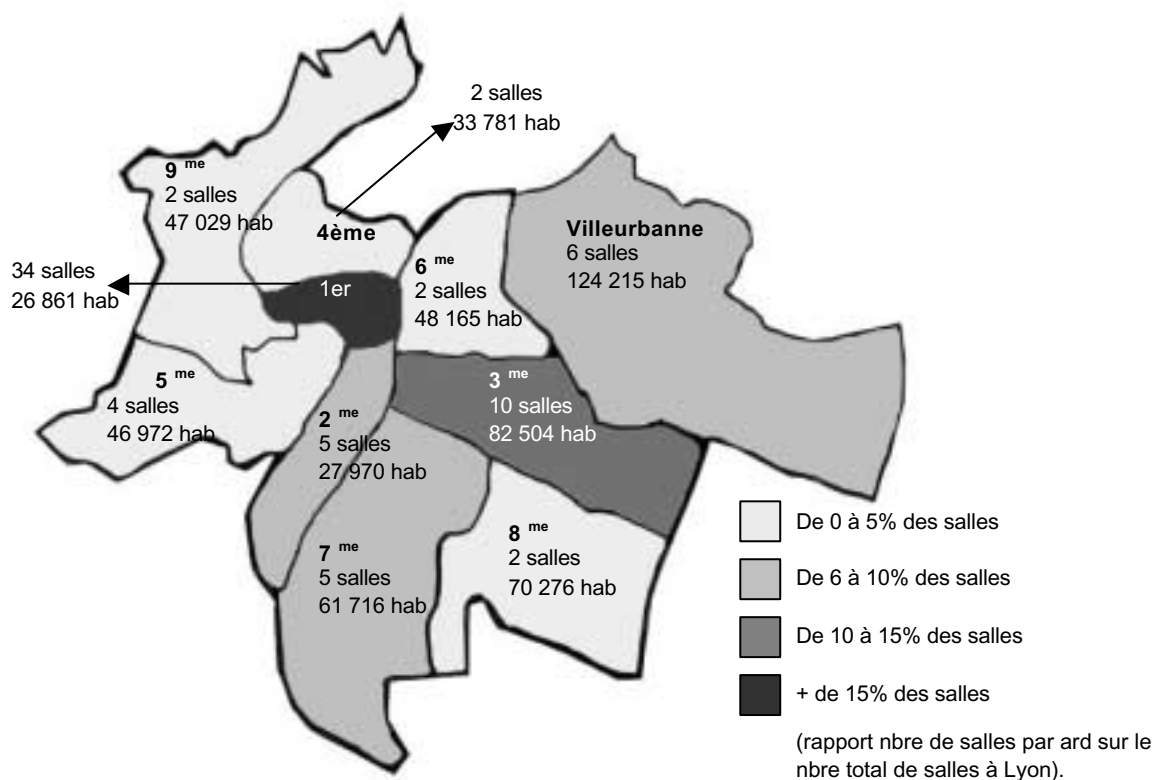
- 71 entreprises liées au disque dont
 - 16 studios d'enregistrement
 - 26 labels ou producteurs discographiques
 - 29 magasins de disques

- 80 entreprises annexes dont
 - 29 magasins de musique (instruments, accessoires et partitions)
 - 16 prestataires de services liés à la scène (son, lumière, sécurité...)
 - 35 médias (presse écrite, radios, TV...).

La cartographie des lieux de diffusion à Lyon montre une forte concentration des équipements dans le premier arrondissement, notamment sur les pentes de la Croix Rousse.

C'est aussi là que sont localisés la majorité des magasins de musique et magasins de disques.

Répartition des salles musicales actuelles par arrondissements



2 - ETAT DES LIEUX

A- UN VIVIER RICHE ET DIVERSIFIE

A 1 – La scène lyonnaise aujourd'hui

« Lyon, capitale du rock » est un titre suranné. La ville compte de très bons artistes dans tous les styles musicaux. Depuis 15 ans, certains artistes ont réussi à obtenir une notoriété nationale, voire internationale. Pour citer quelques exemples, parmi les plus connus

- en jazz : Louis Sclavis ou Franck Avitabile
- en chanson et variétés : l'Affaire Louis Trio, Liane Foly, Kent, Nilda Fernandez, Graziella de Michele, Voyage de Noz
- en world music : Rachid Taha (anciennement Carte de Séjour), Jimmy Oihid.

Cependant, bon nombre de ces artistes lyonnais, devenus des « stars » ont quitté leur ville d'origine.

En 2000, un article de Lyon Capital³³ titrait : « Lyon, capitale techno, dub et drum&bass », extrait :

« Que ce soit en techno, en house, en dub ou en drum&bass, bref tous ces courants musicaux qui constituent aujourd'hui le phénomène des nouvelles musiques, Lyon a sa carte à jouer. Dans un marché qui compte de plus en plus d'adeptes, la ville n'a de cesse de se faire représenter sur l'ensemble du territoire français voire dans certains pays européens par une flopée de jeunes formations talentueuses. »

Aujourd'hui, cette presse locale est relayée par la presse nationale qui parle à nouveau d'une « scène lyonnaise », remarquée par la qualité de ses Dj ou groupes « électro » (musiques électroniques).

C'est le cas par exemple du « Peuple de l'Herbe », de « Cox 6 », de « Meï Teï Sho » ou de « High Tone », groupes qui ont écumé les salles françaises, programmés à des festivals incontournables comme les Transmusicales de Rennes ou le Printemps de Bourges.

Lyon compte parmi les villes les plus productives de la scène électronique française, pour ce qui est dub, techno ou house. Il s'est formé un triangle entre Annecy, Lyon et Grenoble où tout est concentré : Dj, groupes, labels, magasins de disques, distributeurs...

Comment expliquer l'émergence de la scène électronique à Lyon ? Certains avancent l'argument selon lequel les musiques électroniques nécessitent moins de moyens et moins d'espaces (home studio, baisse des coûts du matériel...) et comme à Lyon il y a peu de moyens et pas d'espaces pour les musiques actuelles, ce style arrive à émerger mieux que les autres...

A nuancer cependant car l'explosion des musiques électroniques est un phénomène national, voire international. De plus, ces musiques ont aussi besoin de moyens, d'outils et d'espaces spécifiques. Le home studio improvisé n'est pas une solution viable et ne peut pallier l'absence de studios de répétition. Ajoutons à cela que, de plus en plus fréquemment, les Dj sont accompagnés de musiciens et notamment de batteurs.

³³ 2000, Lyon Capitale, Richard Laporte

Enfin, d'autres groupes lyonnais commencent à émerger et à acquérir une notoriété nationale, citons entre autres : Babylon Circus, Zenzila ou Cosmik Connection. Parmi les groupes lyonnais qui ont été « Découverte du Printemps de Bourges » ces 5 dernières années, il y a eu :

- DNC (rap) en 1995
- Lex Léo (rock) en 1996 ;
- Les Martine City Queen (chanson) en 1997
- Color (rap) en 1998 ;
- High Tone (électro) et Cap au Nord (chanson) en 1999 ;
- In Extremis (électro) et IPM (rap) en 2000 ;
- L'œuf Raide (électro) et Prohom (chanson) en 2001.

A 2 – Recensement des pratiques

• LES GROUPES CONSTITUES

L'objectif premier de l'état des lieux était de recenser les groupes ou artistes domiciliés à Lyon.

Pour cela, nous avons croisé les fichiers ou annuaires³⁴ de différents centres ressources tels que l'Agence Musique et Danse Rhône Alpes, l'Irma ou ISM-RA (Inter Service Migrants Rhône Alpes).

Les groupes répertoriés sont donc ceux qui ont fait la démarche d'être identifiés et référencés par une structure institutionnelle.

Ce sont des groupes constitués et organisés, ayant la volonté d'être médiatisés et de se produire devant un public.

Nous avons identifié **265 groupes de musiques actuelles domiciliés à Lyon.**

Avec une moyenne de 4 musiciens par groupes, **on peut estimer à plus de 1000 le nombre de pratiquants** (projection d'après les statistiques Artistes).

Ces chiffres corroborent les moyennes nationales. En effet, d'après Pierre Mayol du Département Etude et Prospective du Ministère de la Culture, il y aurait 1 groupe pour 1500 habitants.

Sur une population de 445 000 habitants à Lyon intramuros (recensement 1999), cela ferait 296 groupes.

Précisons que nous avons retenu l'adresse du contact, référent du groupe. Or, les musiciens peuvent être domiciliés à Lyon mais leur responsable dans la proche couronne. Ce qui fait que certains groupes lyonnais ne se retrouvent pas dans la monographie.

Sur les **265 groupes recensés**, domiciliés à Lyon, voici la répartition par styles musicaux :

- 26% jazz (+ musiques improvisées, soul, acid jazz, free jazz...) soit 68 groupes
- 18% rock (+ pop, fusion, hard rock, métal ...) soit 49 groupes
- 18% world music (+ musiques traditionnelles, musiques ethniques...) soit 48 groupes
- 18% chanson (minimaliste ou à texte ou rock...) soit 47 groupes
- 9% musiques électroniques (+ techno, house, transe, ambient...) soit 23 groupes
- 7% rap (+ hip hop, trip hop...) soit 19 groupes
- 4% reggae (+ raggamuffin, dub, groove, drum&bass...) soit 11 groupes.

³⁴ Agence Musique et Danse Rhône Alpes : base RMD (réseau musique et danse) ; IRMA : « L'officiel de la musique » (septembre 2000), « Planètes musiques » (IRMA/CIMT- janvier 2000), « Jazz 2000 » (IRMA/CIJ – avril 1999) ; ISM RA : « Images, spectacles, musiques du monde » (2000 – 2001).

A noter : l'importance du nombre des musiciens de jazz probablement liée aux formations spécialisées dispensées à Lyon (départements jazz à l'ENM de Villeurbanne ou au CNR, l'AIMRA³⁵).

Il y aurait près de 600 musiciens de jazz dans la région Rhône-Alpes³⁶ et des festivals importants comme Rive de Giers, Jazz à Vienne, Crest Jazz Vocal, A Vaulx Jazz, Grenoble Jazz Festival... participent à une dynamique globale sur le développement du jazz.

Le rock, la world music et la chanson viennent ensuite à part égale.

Les musiques électroniques, le rap et le reggae sont certainement sous-représentés dans la mesure où ces groupes ont leur propre réseau, très spécifique, et refusent parfois d'être répertoriés sur des listings « officiels ».

• LES AMATEURS

Ces 265 groupes, soit 1000 pratiquants recensés sur la Ville, représentent la partie émergée de l'iceberg. En effet, ces chiffres ne tiennent pas compte du vaste champ constitué par les amateurs.

Mais qu'est-ce qu'un amateur ? Où situer la frontière entre un groupe amateur, un groupe semi-professionnel et un groupe professionnel ?

Plusieurs paramètres sont à prendre en considération:

- l'investissement dans la pratique : en terme de temps et d'argent
- l'emploi : en terme de rémunération et de statut social
- la visibilité : volonté de se confronter à un public (via le concert ou le disque)
- le niveau de compétence ou de formation, caractère subjectif évoqué par l'amateur lui-même qui estime « ne pas être suffisamment doué ».
- la notion de loisirs : les pratiques amateurs se développent parallèlement à la réduction du temps de travail qui favorise le temps libre.

Juridiquement, le critère le plus avéré permettant de différencier le professionnel de l'amateur reste celui de la rémunération. Le droit français définit les amateurs comme des personnes qui « ne reçoivent, (...), aucune rémunération mais tirent leurs moyens habituels d'existence de salaires ou de revenus étrangers aux diverses activités artistiques des professions du spectacle » (décret N°53-1253 du 19 décembre 1953).

Cependant, la France a subi de profondes mutations sociologiques et économiques depuis ce décret et des débats sur la définition et le statut du musicien amateur animent actuellement les ministères de la Culture ou de la Jeunesse et des Sports.

Romuald Ripon qui a produit plusieurs études sur les activités artistiques pratiquées en amateur pour le Département des Etudes et de la Prospective du Ministère de la Culture³⁷ définit l'amateur comme « celui qui s'adonne à une activité créatrice de type artistique pendant son temps libre, quel que soit son niveau de compétence ».

La tranche des 20 à 39 ans représente 37% de la population lyonnaise intramuros soit **164 700 jeunes** sur 445 000 habitants³⁸.

Si l'on applique les indicateurs nationaux qui évaluent à 30% le nombre des 25-34 ans qui savent jouer d'un instrument³⁹, on obtiendrait un rapport de 49 400 jeunes lyonnais pratiquant un instrument de musique, quel que soit leur niveau.

³⁵ AIMRA : Association d'Information Musicale en Rhône-Alpes, centre de formation créé par deux musiciens de jazz, de 1979 à 1997, proposant des formations individuelles et en groupes, travaillant avec d'autres écoles de musiques d'influence jazz, au niveau national et européen. L'école comptait 250 élèves et 24 musiciens intervenants mais a dû cesser ses activités faute de moyens financiers (non soutenue par la ville de Lyon).

³⁶ Rapport de Pierre Budimir, chargé d'étude sur le jazz au sein de l'Agence Musique et Danse Rhône Alpes (février 2001).

³⁷ Romuald Ripon « Les activités artistiques amateur dans le cadre associatif » (DEP 1997) et « Le poids économique des activités artistiques amateur » (DEP, la Documentation Française, 1996).

³⁸ Données INSEE, recensement de la population en 1999.

³⁹ Olivier Donnat « Les Pratiques Culturelles des Français » DEP 1998

Concernant la pratique de la musique en amateur, toujours d'après les indicateurs nationaux⁴⁰, 69% d'entre eux se considèrent personnellement comme « musicien ou chanteur amateur », 53% considèrent la musique comme un élément important de leur vie et 69% aimeraient se consacrer davantage à la musique.

23% ont pensé à un moment de leur vie devenir musicien ou chanteur professionnel.

En rapport à notre évaluation lyonnaise (49 400 musiciens amateurs), nous obtiendrions donc environ 11 360 personnes qui souhaiteraient poursuivre leur pratique pour en faire un métier.

Bien entendu, sur ces 11 360 amateurs attirés par une professionnalisation de leur pratique, très peu passeront le cap du semi-professionnel et encore moins deviendront musicien ou chanteur professionnel, mais cette large population est à prendre en considération car ils ont aussi besoin d'un accompagnement spécifique et d'équipements adaptés.

B - DES PRATIQUES DANS UNE DEMARCHE PROFESSIONNELLE

Sur les 265 groupes recensés, domiciliés à Lyon, 200 questionnaires ont été envoyés (absence d'adresse ou retour de courrier ou doublon des musiciens notamment pour le jazz).

⇒ 44 questionnaires ont été retournés mais 42 ont été exploités (2 questionnaires incomplets).

Ces statistiques ont donc été établies d'après les réponses de 42 groupes lyonnais, représentant 166 musiciens, soit 20% des groupes recensés.

Ce qui, au regard des enquêtes couramment menées dans le champ des musiques actuelles⁴¹, représente un panel suffisamment pertinent pour cerner les problématiques de ce secteur.

Globalement, le parcours des groupes qui ont répondu au questionnaire nous permet de les situer sur une démarche de professionnalisation.

Au regard du temps investi dans la pratique, de leur niveau de notoriété, de la dimension économique que représente dès lors ce projet artistique, les critères de professionnalisation sont semble-t-il remplis.

Cependant, tous n'ont pas le statut d'intermittent du spectacle, une production discographique et scénique couvrant le territoire national, ni l'entourage structurant pour la gestion de leur carrière (manager, tourneur, distributeur, éditeur...).

B 1 – Les conditions sociales d'existence des groupes

• CRITERES SOCIOLOGIQUES

- Les groupes enquêtés ont en moyenne 5 ans d'existence, sous leur forme actuelle. Certains sont plus anciens mais s'ils gardent le même nom, la composition des membres peut avoir changée, influençant le projet artistique (style de musique, répertoire).
- 50% d'entre eux ont moins de 3 ans d'existence.

⁴⁰ Olivier Donnat « Les amateurs, enquête sur les activités artistiques des français » DEP 1996

⁴¹ Par exemple, l'étude menée dans le département du Finistère reposait sur un échantillon de 32 groupes (54 musiciens), dans la Mayenne : 48 groupes (192 musiciens), dans les régions des Pays de la Loire et Poitou-Charentes : 58 groupes (208 musiciens).

- 83% des groupes enquêtés sont inscrits à la Sacem, ce qui traduit leur volonté de devenir professionnel puisque l'inscription à la Sacem implique la diffusion des œuvres et une rémunération sur le droit d'auteur.
- Chaque groupe est constitué en moyenne de 4 musiciens, sachant que les plus petites formations comptent 1 artiste (chanteur ou Dj) et les plus importantes 7 musiciens (reggae ou world music).
[Bien souvent il faut ajouter un technicien son, et parfois un technicien lumière ou un régisseur de tournée, qui font partie intégrante du groupe.]
- Sur les 4 musiciens, 2 sont intermittents du spectacle (donc ont le statut professionnel d'artiste du spectacle vivant), 1 est chômeur ou artiste, 1 est salarié ou étudiant.
- 15 groupes ne comptent aucun musicien intermittent, soit 36% des groupes enquêtés, ce qui prouve la difficulté pour les musiciens de pouvoir « en vivre », malgré l'évolution de leur carrière et leur volonté de professionnalisation.
- La moyenne d'âge des musiciens est de 33 ans. Nous ne sommes plus dans une population de jeunes scolaires ou étudiants mais bien dans la catégorie des jeunes adultes.

- **FORMATION DES MUSICIENS**

- Environ 50% des musiciens ont suivi une formation artistique, souvent au sein de l'AIMRA, du CNR ou de l'ENM de Villeurbanne (parmi les plus cités).
[Les 50% restants sont autodidactes, c'est-à-dire qu'ils ont appris la musique seuls ou ayant recours à d'autres moyens.]
- 10% ont suivi une formation technique : son, lumière, MAO (musique assistée par ordinateur).
[Il arrive parfois que des musiciens soient obligés de réaliser des prestations techniques pour obtenir plus de cachets et pouvoir cumuler les 507 heures déclarées en 12 mois, indispensables pour obtenir le statut d'intermittent du spectacle.]
- 10% ont suivi une formation administrative, c'est à dire sur la connaissance de l'environnement juridique et administratif de la musique : droit des artistes, droit des associations, manager, éditeur, droits d'auteur...

- **STRUCTURATION ADMINISTRATIVE**

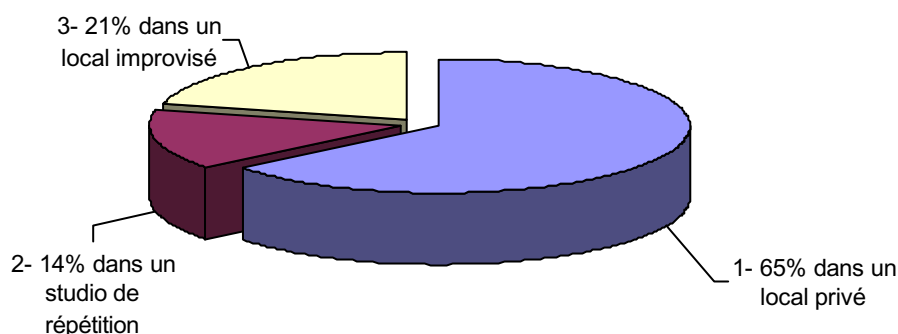
- 74% des groupes ont une structure juridique pour gérer leur carrière. Cette structure, souvent une association loi 1901, leur permet de régulariser leurs activités (comptabilité, contractualisation, traitement des salaires...).
- Seulement 26% des groupes (11 sur les 42 enquêtés) ont un manager. C'est pourtant un élément indispensable à la vie et à l'évolution du groupe puisque c'est la personne responsable et référente qui doit gérer tous les aspects de leur carrière : scène, disque, promotion, édition, projet artistique, répétition...
- 31% des groupes ont un tourneur, c'est à dire une structure qui s'occupe de gérer la vente des concerts et l'organisation des tournées.
Il est fréquent que l'un des membres du groupe ou un ami proche assume ces fonctions de manager et de tourneur.

B 2 – Les conditions d'existence et de développement des projets artistiques

• LES CONDITIONS DE CREATION

- 65% répètent dans un local privé, aménagé ou non (insonorisation, matériel son...), appartenant soit à l'un des musiciens, à un ami ou à la structure d'encadrement (tourneur, manager ou label). Souvent, les groupes sont obligés d'investir sur des fonds propres pour financer l'aménagement d'un local.
- 21% répètent dans un local improvisé pour l'occasion : salle de concert, salle de réunion, salle de cours, école...
- Seulement 14% des groupes répètent dans un studio de répétition spécifique, insonorisé et aménagé. Le problème qui se pose pour les groupes est que, malgré un confort de travail certain, ces locaux sont très demandés donc ils sont loués par tranche horaire et à des coûts importants.
[Exemple : la Boîte à répet à Villeurbanne, Répétition Plus et TIS à Lyon.]

Les lieux de répétition

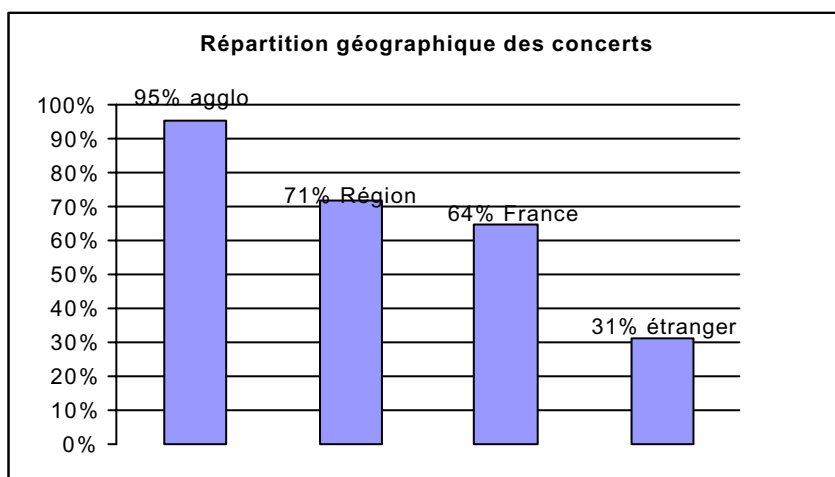


Pourtant, la répétition est un moment important dans la vie du groupe puisqu'elle sert à préparer mais aussi exercer un répertoire, avant une production discographique ou une tournée. En terme de temps, la répétition représente la part la plus importante dans la vie du groupe.

67% des groupes répètent au moins 2 fois par semaine.

•

LA PRODUCTION SCENIQUE



- 95% des groupes se sont produits dans l'agglomération lyonnaise durant l'année 2000.
- 71% ont tourné dans la Région Rhône Alpes.
- 64% ont tourné dans toute la France, hors région.
- 31% ont été programmés à l'étranger (souvent en Suisse, Belgique, Italie, Allemagne).

Bien évidemment, les réponses sont cumulables. On s'aperçoit qu'un groupe qui tourne dans l'agglomération lyonnaise tourne aussi en Région.

Par contre, les groupes qui tournent en France ou à l'étranger ne se produisent plus dans l'agglomération lyonnaise, ce qui explique pourquoi la totalité des groupes ne se sont pas produits dans l'agglomération lyonnaise (5% n'y ont pas joué en 2000).

Les cafés concerts, les tremplins, les premières parties proposées dans l'agglomération constituent les « premières scènes » pour les groupes.

Dans 79% des cas, le concert était contractualisé, soit par un contrat de cession (spectacle vendu, l'organisateur achète la prestation), soit par des contrats d'engagement (les artistes sont directement salariés par l'organisateur).

La moyenne de vente d'un spectacle est de 4855 F HT, les groupes les moins chers se vendant 1000 F et les plus chers 15 000 F. Le prix de vente est fixé en fonction du coût de plateau (nombre de musiciens, techniciens et frais de déplacement) et de la notoriété du groupe évaluée par son potentiel de public et ses ventes de disques.

• LA PRODUCTION DISCOGRAPHIQUE

52% des groupes ont un CD distribué, c'est-à-dire vendu dans des magasins de disques. Souvent les artistes commencent par produire un CD promo qui sert à trouver des concerts (envoyé aux programmeurs), faire la promotion du groupe (envoyé aux médias) et qui est éventuellement vendu au public à la fin du concert.

Spirale complexe qui rend indispensable l'existence du disque et sa diffusion pour augmenter la notoriété de l'artiste, laquelle favorisera la structuration d'un environnement professionnel pour une nouvelle production et distribution discographique.

33% des groupes ont trouvé un producteur discographique pour financer leur CD.

Les autres groupes auto financent leur CD grâce à des apports personnels, des fonds propres (recettes des concerts) ou des souscriptions.

- 45% ont sorti leur CD sur un label ou dans une maison de disques.
- 48% ont un distributeur national qui s'occupe de diffuser leur CD. Les autres sont en auto distribution : c'est le groupe ou son représentant qui fait la démarche d'aller faire référencer l'album dans les magasins (souvent uniquement au niveau départemental ou régional).
- 24% ont un éditeur, c'est-à-dire une personne qui va s'occuper de gérer les droits d'auteurs générés par la diffusion médiatique, par les ventes d'albums ou par les concerts.

B 3 – Les carences relevées par les artistes

Voici les principales carences observées par les groupes, en réponse à la question ouverte: « *Pouvez-vous donner votre avis sur les spécificités de la Ville de Lyon (avantages et inconvénients)* ».

Ces observations recourent les modes de fonctionnement des groupes, décrits ci-dessus.

1. Le premier manque relevé concerne **les locaux de répétition**, pour 67% des artistes.
[A noter que c'est aussi le premier manque relevé par les diffuseurs à 61%.]
2. 60% des artistes enquêtés déplorent **le manque d'information** ou la difficulté à trouver les bonnes informations, et notamment les contacts pour les tournées : contacts en France et à l'étranger. Cette réponse est liée aux deux suivantes concernant le manque de manager ou de tourneur. Les artistes sont obligés de se prendre en charge pour gérer eux-mêmes leur carrière. D'où la difficulté qu'ils expriment ici car logiquement ce n'est pas à eux de rechercher les informations mais aux personnes qui les encadrent.
3. 60% rencontrent des **difficultés à tourner, à se produire dans de bonnes conditions** et notamment à Lyon: il y a soit les cafés-concerts, soit les grosses salles de plus de 600 places.
[Cette remarque rejoint là encore le point de vue des diffuseurs sur le manque de salles à Lyon.]
4. 52% des artistes estiment que **les programmeurs sont trop « frileux »**, c'est-à-dire qu'ils ne prennent pas de risques de programmation.
[La difficulté de ce secteur est que la demande va croissante (il y a de plus en plus de groupes sur le marché).]

Cependant, l'offre de concerts n'augmente pas autant, voire diminue : les cafés-concerts ferment et les programmeurs de petits lieux de diffusion n'ont pas les moyens de prendre des risques sur des artistes découvertes. C'est un problème national, non spécifique à la ville de Lyon.

5. 50% des artistes souhaitent un **soutien financier des pouvoirs publics**, non pas pour eux directement mais pour les structures d'encadrement : leur donner des moyens pour salarier les artistes et les techniciens, pour partir en tournée, pour faire une résidence, pour répéter, pour produire un disque...
6. 45% des artistes déplorent le **manque de tourneurs** à Lyon,
7. et 40% déplorent le **manque de manager**. Ces deux remarques sont liées car il y a souvent une superposition de ces deux activités : on demande au tourneur d'être aussi manager et vice-versa.

Si on cumule les deux réponses, 85% des enquêtés dénoncent le manque de structures ou de professionnels pour encadrer et accompagner les artistes, donc implicitement la prise en charge des aspects économiques et administratifs liés à la carrière artistique.

Excepté dans le jazz ou les musiques électroniques (Dj's), la structure de gestion collective est quasiment inexistante, forme d'autogestion de plusieurs artistes, à l'instar des compagnies de théâtre ou de danse.

8. 40% des artistes expriment la difficulté à être médiatisés et le **peu d'intérêt des médias pour les artistes locaux**. C'est le problème des artistes découvertes qui ne sont pas encore rentrés dans le circuit commercial et qui ne bénéficient pas d'une stratégie et d'un budget marketing.
9. 40% des enquêtés dénoncent la **difficulté à produire un disque** : trouver un label ou une maison de disques, puis faire la promotion et distribuer le disque.
[Souvent, les artistes en démarrage doivent auto-produire leur premier CD et en vendre un certain nombre par eux-mêmes (après les concerts, sur internet ou en auto-distribution).]
10. 38% des artistes soulignent le **manque de coordination** : les groupes, comme les structures d'encadrement, travaillent seuls et sont isolés. Tous les acteurs se connaissent, donc connaissent aussi les difficultés de chacun, mais restent cloisonnés dans cette situation de précarité en se maintenant dans une attitude concurrentielle.
11. 36% des artistes souhaiteraient avoir accès à plus de **formations**, et notamment pour tout ce qui concerne les nouveaux médias et les nouvelles technologies.

C - LES DIFFUSEURS ENQUETES

C 1 – Des structures favorisant le développement de carrière

Au total, 37 structures de diffusion ont été enquêtées, c'est-à-dire des structures dont l'activité principale est liée au concert : salle de concerts, producteur de concerts, vente de concerts (tourneur)...

27 structures sont domiciliées à Lyon, les autres sont situées dans la couronne mais jouent un rôle important à Lyon (soit en produisant des concerts à Lyon, soit en accueillant des groupes et des publics lyonnais).

Nous n'avons pas exploité les données de la Sarl Eldorado et de la SA Loulling System qui, bien qu'elles jouent un rôle très important à Lyon, se situent dans un autre champ professionnel en travaillant pour des artistes reconnus au niveau :

- professionnel (artistes entourés d'un manager, un tourneur, une maison de disques, un éditeur...),
- médiatique (accès aux médias nationaux, forte notoriété...),
- économique (unités d'albums vendus, nombre de spectateurs...).

Nous avons donc retenu 35 structures qui travaillent en amont auprès de jeunes talents sur du démarrage et du développement de carrière.

Ces dernières jouent un rôle important sur la production locale en favorisant l'émergence des artistes de l'agglomération, voire de la Région.

C 2 – Composition et fonctionnement

- 74% des structures sont sous forme associative, contre 26% en société, ce qui correspond aux chiffres de la Drac et de l'Insee, évoquées dans le chapitre 1 – partie B.
- Elles ont en moyenne 6 années d'existence, donc créées en 1994.
 - 37% d'entre-elles ont plus de 10 ans d'existence
 - mais aussi 40% ont 3 ans ou moins d'existence et 23% ont entre 4 et 9 ans d'existence.
 - A noter que 10 structures sur les 13 qui ont plus de 10 ans sont subventionnées. Le soutien financier des pouvoirs publics permet la pérennisation des structures.
- Dans le 1/3 des structures qui ont moins de 3 ans d'existence, on observe que, bien que nouvellement créées, les personnes qui les gèrent ont déjà plusieurs années d'expérience dans le secteur.
- Les structures sont souvent amenées à développer plusieurs activités, il n'y a pas de spécialisation mais une multiplication, une diversification des « métiers » développés au sein d'une même entreprise.
Cela entraîne un problème de lisibilité du secteur et de classification des acteurs.
- Nous avons identifié 7 activités, qui sont autant de métiers différents :
 - 1/ production de concerts ou festival
 - 2/ production discographique, label
 - 3/ studio de répétition, d'enregistrement
 - 4/ organisation de formations, cours, interventions pédagogiques
 - 5/ management, accompagnement, conseils aux artistes
 - 6/ tourneur (montage et vente des tournées)
 - 7/ autres : édition, prestataire de services...
- En moyenne, **les structures développent 3 activités différentes.**
Plusieurs raisons peuvent expliquer cette polyvalence :
 - La volonté de couvrir tous les services de la chaîne de production de disques ou de concerts pour gérer tous les événements qui participent au développement de carrière des artistes.
 - L'obligation de développer une activité parce qu'elle n'existe pas, pour pallier un manque.
 - L'isolement des structures lyonnaises qui ont l'habitude de travailler seules. Elles évitent les échanges, les partenariats, les collaborations.
 - Un choix stratégique pour des raisons économiques : développer une activité rentable ou faire des économies d'échelle.
- Elles emploient en moyenne 3 salariés permanents (temps plein ou partiel), dont 1/3 sont des contrats précaires ou aidés : CIE, emploi jeune, CES, intermittent...
A noter que 20% des structures n'ont pas d'employés permanents salariés, elles sont gérées par des bénévoles.
- La moyenne d'âge des équipes est de 32 ans, dans 75% des structures ils ont plus de 30 ans.
Ce ne sont pas des projets d'étudiants, ce sont de véritables professionnels avec une expérience de terrain de plusieurs années et qui sont souvent passés par quelques années de bénévolat.
A noter : ce chiffre est très proche de la moyenne d'âge observée chez les artistes (33 ans).

- Leur chiffre d'affaires annuel moyen pour l'année 2000 est de 1.2 MF. Le chiffre d'affaires le plus bas est de 30 000 F, le plus élevé de 5.6 MF. Cependant, ces chiffres n'ont pas été vérifiés au vu des éléments comptables et il faut tenir compte des majorations possibles puisque la question était posée oralement.
- En moyenne, elles fonctionnent avec 83% d'autofinancement et 17% de subventions. 20 d'entre-elles ne reçoivent aucune subvention, soit 57% fonctionnent en autofinancement. Toutes travaillent sur les découvertes, le développement de carrière, l'accompagnement d'artistes et prennent donc des risques de production importants. Elles se situent en amont du développement commercial et ne peuvent pas poursuivre un objectif de rentabilité économique.
- 13 structures n'ont pas de bureau fixe pour travailler (autre que le domicile privé), soit 37% des structures, ajoutant à la précarité financière et d'emploi la précarité des conditions de travail.

C 3 – Les carences relevées par les diffuseurs

Comme pour les artistes, ces statistiques ont été établies d'après les réponses à la question : « D'après vous, quelles sont les spécificités du secteur des MA à Lyon (avantages et inconvénients) ? »

Il s'est avéré que les mêmes réponses revenaient fréquemment, voici les principales.

1. 63% des structures enquêtées déplorent le manque de **locaux de répétition** pour que les groupes puissent travailler. Les structures les mieux organisées ont aménagé elles-mêmes et à leurs frais un local pour leurs artistes. Beaucoup de groupes lyonnais vont répéter dans des lieux de diffusion situés en proche couronne : le Cadran, Musique à l'Ouest, le CCO, MJC de Rillieux la Pape...
2. Les salles de diffusion font défaut à Lyon, pour 60% des enquêtés. Il manque principalement des **salles de diffusion de petite capacité : 200 à 400 places** car il y a de nombreux lieux de moins de 100 places ou de plus de 600 places, mais pas d'intermédiaire. Pourtant, c'est dans cette jauge moyenne que peuvent s'exprimer les artistes en développement de carrière.

On remarque que les salles municipales sont peu utilisées malgré les besoins évoqués, ceci pour plusieurs raisons :

- par méconnaissance : bien souvent les organisateurs ne connaissent pas ces salles,
 - lieux non adaptés : configuration assise, tranches horaires rigides, équipement son et lumière à louer...
 - les tarifs ne sont pas toujours compétitifs par rapport aux salles privées.
3. 60% des enquêtés dénoncent une organisation du secteur en « **tribus** », en cercles autonomes et fermés, sans interactions les uns avec les autres. Les acteurs du terrain sont dans une telle précarité qu'ils sont absorbés par leur quotidien et leur propre existence et n'ont donc ni le temps, ni les moyens de s'intéresser aux autres structures qui composent le secteur. De plus, ils ont tendance à entretenir une concurrence stérile, dans le souci de sauver leur propre existence. Cependant, cet état de fait est en train de changer, d'une part grâce à une prise de conscience générale et d'autre part grâce à des débuts de collaborations réussies.

4. 49% des structures enquêtées pensent qu'il n'y a **pas de volonté politique affirmée en direction des musiques actuelles**. Bien que le budget culturel de la Ville de Lyon soit conséquent, il est avant tout destiné à la musique classique, au théâtre ou à la danse. Les pouvoirs publics n'ont pas conscience de l'existence et de l'importance de ce secteur.
5. 37% des enquêtés rencontrent des difficultés pour trouver des **informations** : fichiers, contacts, conseils, précisions juridiques, fiscales, sociales... La législation du spectacle vivant est complexe et les bonnes réponses difficiles à trouver. Les administrateurs sont souvent autodidactes, ils manquent de formation.
6. 31% des organisateurs pensent que le **public lyonnais est difficile** : manque de curiosité, sédentaire, froid... Cependant, l'offre de concerts est souvent importante à Lyon et les prix des places restent élevés pour un public majoritairement jeune et au pouvoir d'achat restreint.
7. 31% des enquêtés pensent que non seulement le secteur souffre d'un **manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics**, mais qu'il pâtit des interdictions, de répressions : contrôles policiers, fermetures administratives, limitation des horaires de fermeture, décret contre les nuisances sonores... Cela a entraîné la fermeture de lieux, notamment des cafés-concerts, qui sont pourtant les premières scènes indispensables pour les groupes débutants.
8. 26% des enquêtés pensent que les **programmateurs sont trop « frileux »**, c'est-à-dire qu'ils ne prennent pas le risque de programmer des groupes découvertes ou en développement de carrière. Ceci s'explique en partie par le manque de moyens dont souffrent les lieux de diffusion. Le souci de rentabilité économique l'emporte souvent sur l'objectif de découverte artistique.
9. 20% des structures pensent que les **formations** administratives proposées à Lyon sont inadaptées : soit d'un niveau trop élevé, soit trop chères.
10. 14% des enquêtés déplorent le **manque de managers** professionnels à Lyon: les groupes ne sont pas ou sont mal encadrés. Les diffuseurs sont souvent obligés de remplir ce rôle, notamment les tourneurs.
11. 11% des structures posent la question **de la répartition des compétences des pouvoirs publics** : quelles possibilités de financement et sur quels axes de travail, entre la Ville, la Drac, le Conseil Général et le Conseil Régional. Ils soulignent la complexité à obtenir un rendez-vous avec un responsable de tutelle et la lourdeur des démarches pour faire des demandes de subvention. Ils s'interrogent aussi sur les compétences culturelles de la Courly, adoptées l'été 2000.

C 4 – Des points de vue convergents

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARENCES
OBSERVEES PAR LES DIFFUSEURS ET LES ARTISTES ENQUETES :

Carences observées	par les groupes	par les diffuseurs	EN MOYENNE
absence de locaux de répétition	67%	63%	65%
pas de lieux de diffusion adaptés	60%	60%	60%
difficulté pour trouver des informations	60%	37%	49%
pas de politique culturelle pour les mus. actuelles	50%	49%	49%
absence de coordination entre les acteurs	38%	60%	47%
les programmeurs prennent peu de risques	52%	26%	41%
manque de managers pour les artistes	40%	14%	30%
formations inadaptées ou inaccessibles	36%	20%	29%

En réponse à la question ouverte :

"Pouvez-vous donner votre avis sur les spécificités de la Ville de Lyon (avantages et inconvénients) ?"

Les remarques des artistes convergent avec celles des diffuseurs, notamment pour les points suivants :

- **Le manque d'équipements spécialisés et adaptés pour les musiques actuelles, que ce soit en terme de répétition ou de diffusion** est la principale carence observée, réponse plébiscitée par les deux cibles de l'enquête.
- **Le manque de structures ou de professionnels d'accompagnement des artistes (managers et tourneurs), mais aussi le manque de coordination, de collaboration, de mise en réseau** entre les structures est récurrent. Les acteurs du terrain ont conscience de leurs propres limites.
- **Le manque d'information**, de formation, de conseillers, de centre ressource.
- **L'absence d'une réelle politique publique en faveur des musiques actuelles**, accompagné d'un soutien financier accru. Cela rejoint la réflexion « les programmeurs prennent peu de risques », ils n'ont pas toujours les moyens de prendre des risques...

Si « seulement » 49% des sondés déplorent l'absence d'une politique culturelle volontaire menée en direction des musiques actuelles, les 51% restants sont « sans opinion », ils n'ont pas le recul, ni la conscience politique nécessaire pour soulever ce point, pourtant crucial. C'est aussi par habitude puisque le milieu s'est constitué et développé sans réel soutien, ni participation financière, des pouvoirs publics.

D'autre part, signalons l'existence d'ultimes « rebelles » pour qui les pouvoirs publics ne doivent pas intervenir sur leur travail. Ils revendiquent leur indépendance politique et économique. Pour eux, « la subvention tue la création ». C'est une philosophie honnête et respectable mais les musiques actuelles ont une place active dans la cité, en terme artistique, économique, social, médiatique... Une implication qui doit être reconnue et soutenue par les pouvoirs publics.

Les carences évoquées par les pratiquants et les diffuseurs enquêtés rejoignent les remarques du cabinet Ernst&Young en conclusion de leur étude sur « Les loisirs marchands dans le Grand Lyon »⁴² : « L'offre du Grand Lyon en matière de structures d'accueil et, surtout, d'animation, semble mal répondre aux attentes du public, et particulièrement à celles de la population jeune. Pourtant, la demande en concerts de musique moderne, tous genres confondus, concerne six fois plus de monde que la demande en musique classique, sur laquelle se concentre la très grande majorité des investissements. Enfin, il n'existe pas, dans la région, de structure de production pour soutenir la création en matière de musique rock et de chanson française. Et les acteurs nationaux s'impliquent peu. »

⁴² « Les loisirs » Les Cahiers du Millénaire 3, N°11, novembre 1998. Travaux dirigés par la mission « prospective et stratégie d'agglomération » du Grand Lyon.

3 - ANALYSE DU SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES A LYON

A - DES LIEUX SANS EQUIPES ET DES EQUIPES SANS LIEUX

A 1 – Les équipements de diffusion : une offre variée

D'après la monographie, voici l'offre d'équipements de diffusion dont dispose l'agglomération lyonnaise.

Nous avons inclus dans ces listes certains équipements situés dans la proche couronne car, du fait de leur proximité et de leur accessibilité, ils drainent des groupes et des publics lyonnais.

Mais nous avons spécifié systématiquement, pour chaque catégorie d'équipement, ceux qui sont situés à Lyon intramuros, donc dans l'un des 9 arrondissements que compte la ville.

Nous avons intégré le Pez Ner à notre analyse car, malgré une fermeture de plusieurs mois, c'est un équipement important pour les Lyonnais, qui a repris ses activités en février 2001.

- **LES LIEUX DEDIES AUX MUSIQUES ACTUELLES, AVEC PROGRAMMATEUR**

Ce sont des équipements adaptés aux spécificités des musiques actuelles, gérés par une équipe permanente, qui produit la majorité des concerts, dont la direction artistique est confiée à un programmateur.

11 équipements de cette catégorie ont été recensés, dont 8 sont localisés à Lyon:

- Le Bistroy (rock) 100 places, type café-concert, 2 concerts par semaine, 80 par an.
- Le Hot Club (jazz), 80 places, type club de jazz, 5 concerts par semaine, 180 par an.
- Le Kafé Myzik (jazz et musiques improvisées), 80 places, type café-concert, 1 concert par semaine, 40 par an.
- La Marquise (musiques électroniques), 250 places, péniche aménagée, 1 à 2 soirées par semaine, 50 par an.
- Le Monde à l'Envers (musiques électroniques), 120 places, type café-concert, 2 soirées par semaine, 80 par an.
- Le Ninkasi Kafé (tous styles musicaux), 500 places, type restaurant café-concert, 3 soirées par semaine, 100 par an.
- Le Kao (tous styles), 600 places, salle équipée, 3 concerts par semaine, 100 par an.
- La salle des Rancy (chanson), 100 places, salle équipée, assise, 2 concerts par semaine, 70 par an.

Seule la salle des Rancy, intégrée à une MJC, appartient à la ville et est mise à disposition gracieusement. Tous les autres équipements appartiennent ou sont loués à des propriétaires privés.

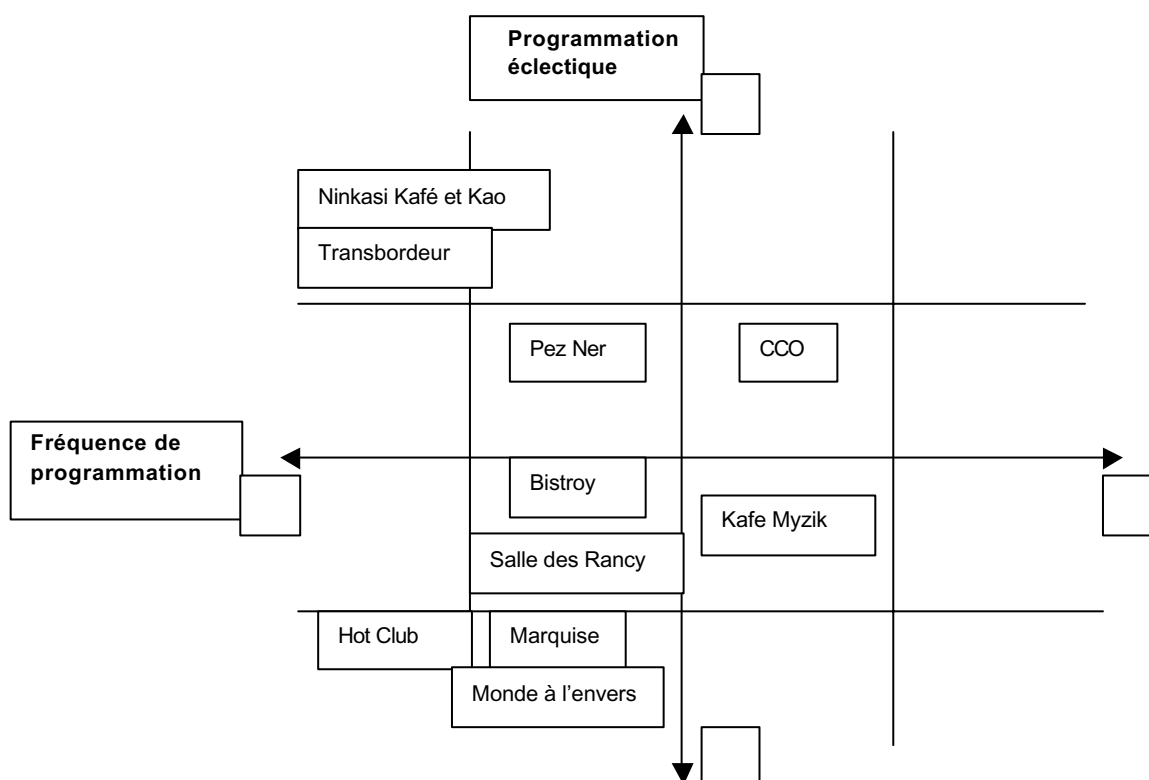
Ces 8 équipements programment en moyenne 700 concerts par an, soit près de la moitié des concerts organisés à Lyon (sur un estimatif de 1500 concerts, voir chapitre 1- C 2 1).

3 salles sont localisées à Villeurbanne:

- Le CCO (rock), 400 places, salle de diffusion non équipée, 1 à 2 concerts par semaine. La salle doit être entièrement refaite et équipée à l'été 2001, la capacité sera de 800 places, avec une programmation plus régulière et des concerts produits directement par la structure.
- Le Pez Ner (rock, musiques électroniques, musiques expérimentales), 300 places, salle de diffusion équipée, activité réduite due à des problèmes financiers de juin 2000 à janvier 2001, reprise de la programmation en février 2001.
- Le Transbordeur (tous genres musicaux), club de 500 places et salle de diffusion équipée de 1500 places, 3 concerts par semaine.

Le Pez Ner est loué à un propriétaire privé, les deux autres équipements sont mis à disposition gracieusement : le CCO par l'Evêché, le Transbordeur par la Ville de Lyon.

Positionnement des salles en fonction de leur programmation :



• LES LIEUX D'ACCUEIL PRIVES

Ce sont des lieux, dédiés ou non aux musiques actuelles, gérés par des structures privées (non subventionnées), avec une programmation aléatoire : soit ils ne programment pas uniquement des concerts de musiques actuelles, soit ils produisent ou louent leur lieu ou le mettent à disposition. Ils ne sont pas toujours équipés pour accueillir les artistes et le public dans de bonnes conditions.

Ce sont des lieux importants pour les groupes et pour le public mais qui ne développent pas un projet artistique et culturel fort, orienté en direction des musiques actuelles.

Ces lieux peuvent être différenciés en 3 sous-catégories :

- **34 lieux de consommation** : cafés-concerts, bars, restaurants, discothèques. A noter qu'il y a plusieurs restaurants qui programment des concerts, tels que la Tour Rose (jazz), le Caro de Lyon (jazz), le Tango de la Rue (world).

- **7 salles de diffusion non spécifiques**, proposent d'autres activités culturelles telles que du théâtre, des humoristes, des lectures, des expositions...
- **3 salles de diffusion spécifiques** mais qui ne font pas de production de concerts (mise à disposition, coproduction ou location). Il s'agit du Magic Circus (80 places), du Cabaret Baroque (200 à 400 places) et du Rail Théâtre (600 places).

- **LES SALLES MUNICIPALES**

Il existe actuellement 10 salles municipales qui peuvent accueillir des concerts de musiques actuelles. La plupart sont d'anciens théâtres, donc peu adaptés aux concerts : plateau réduit, configuration assise, rarement insonorisés, sans traitement acoustique, absence de bar ou de buvette ...

- Deux de ces lieux ont un programmateur et accueillent régulièrement des concerts de jazz : l'amphithéâtre de l'Opéra et l'Auditorium.
- Deux autres ne peuvent recevoir que des concerts « calmes » : chanson ou musiques traditionnelles du fait de leur disposition (configuration assise : fauteuils) et de la difficulté à prévoir une amplification: la salle Molière et la Chapelle de la Trinité.
- Trois lieux ont une jauge supérieure à 2000 places, qui accueillent donc principalement des concerts de variétés : l'Auditorium, la salle Albert Thomas (ou Bourse du Travail) et la Halle Tony Garnier (modulable de 4000 à 17000 places).
- 4 salles accueillent occasionnellement des artistes de cette scène des musiques actuelles : la salle Montchat, la salle Garcin, la salle Rameau et la salle Victor Hugo. Elles offrent des capacités moyennes de 150 à 650 places.
A noter qu'elles pourraient à priori devenir des points d'ancrage permettant la réalisation d'un projet global autour du soutien à la création, à la formation, à la diffusion.
La salle du foyer Montchat, notamment, présente plusieurs atouts et mériterait des travaux de réfection et d'aménagements.

- **LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS OU MJC**

Les MJC sont particulièrement nombreuses en Rhône-Alpes avec un réseau de 300 associations, dont 50 dans le département du Rhône.

La Ville de Lyon en compte 11 :

- 1 dans le 2^{ème} arrondissement : la MJC Perrache
- 3 dans le 3^{ème} arrondissement : les MJC Monplaisir, Monchat et les Rancy
- 3 dans le 5^{ème} arrondissement : les MJC Ménival, Saint Just et du Vieux Lyon
- 1 dans le 7^{ème} arrondissement : la MJC Lucien Bonnard
- 1 dans le 8^{ème} arrondissement : la MJC Laennec Mermoz
- 2 dans le 9^{ème} : les MJC Duchère et Saint Rambert.

Sur ces 11 MJC, 7 sont équipées d'une salle de diffusion de petite capacité, généralement de 100 à 200 places, pouvant accueillir des concerts.

Aujourd'hui, seules les MJC Rancy et du Vieux Lyon poursuivent une programmation régulière mais réduite.

A 2 – Des lieux peu adaptés aux spécificités des musiques actuelles

• POSITIONNEMENT DES LIEUX SELON LE CONTENU

Comme nous l'avons vu en première partie, l'offre de lieux est importante et diversifiée. Cependant, qualitativement, la plupart de ces équipements ne répondent pas aux conditions d'accueil du public et des artistes, spécifiques aux musiques actuelles.

Rappelons que sur les 80 lieux recensés, seuls 11 d'entre eux sont équipés et gérés par une équipe, dont trois situés sur le territoire de Villeurbanne.

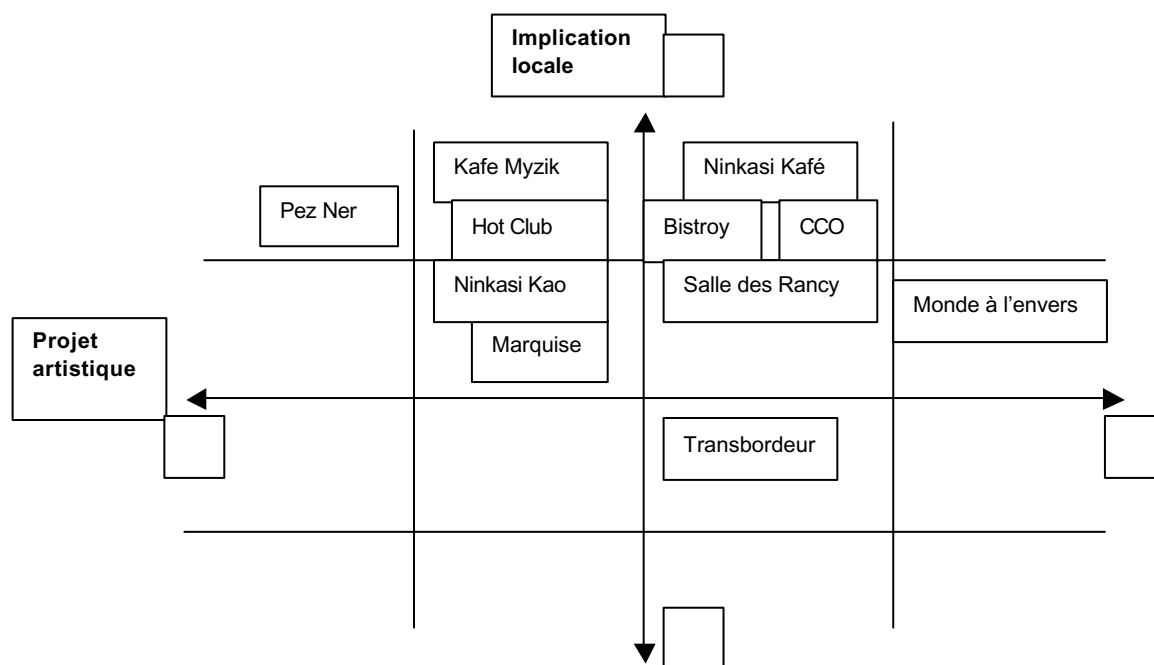
Mais si ces lieux sont dédiés aux musiques actuelles en terme de programmation, qu'en est-il des missions qu'elles remplissent réellement ?

Ce premier schéma va nous permettre de positionner les lieux en fonction de leur contenu, c'est à dire du projet mené.

Nous avons retenu deux axes :

- **Le projet artistique** : la structure défend-elle un projet artistique écrit et revendiqué ? En terme de qualité et diversité de la programmation, d'ouverture aux nouveaux talents et nouveaux modes d'expression, de prise de risque sur des programmations « pointues ».
- **L'implication locale** : la structure développe-t-elle des collaborations avec d'autres structures de la Ville ou de l'agglomération ? Est-elle ouverte à des projets locaux (programmation, accueil, coproduction) ? Favorise-t-elle le développement de la scène locale (premières parties, scènes ouvertes, accompagnement, répétition, résidence...).

Positionnement des équipements selon leur contenu (projet) :



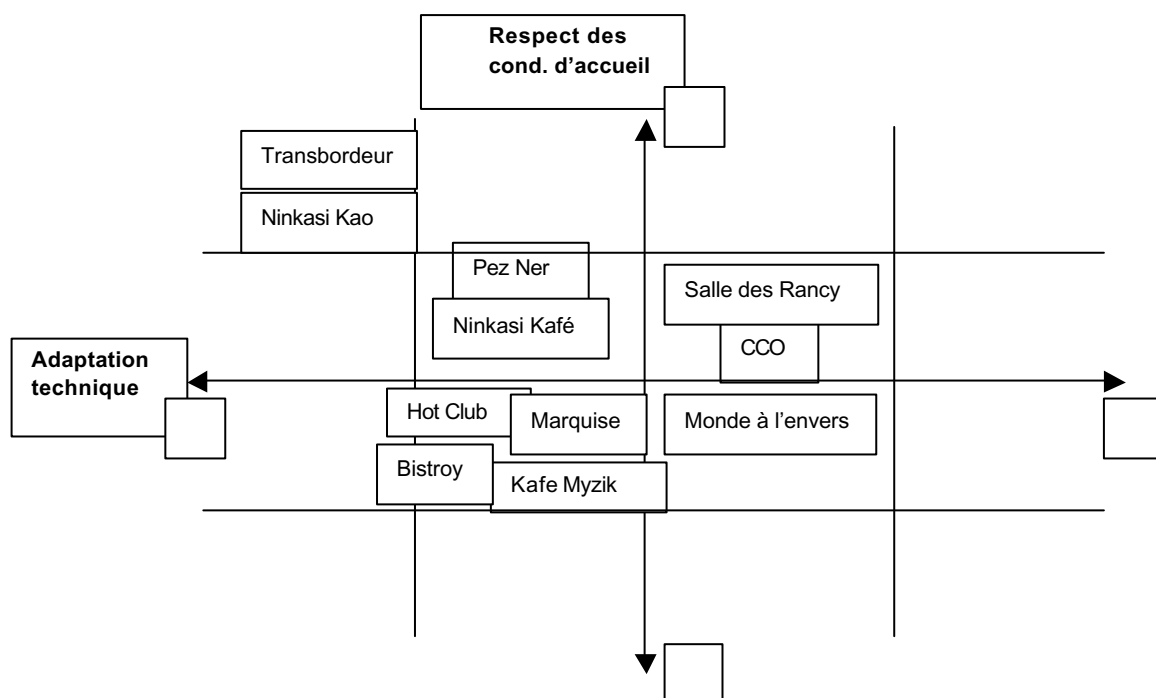
POSITIONNEMENT DES LIEUX SELON LE CONTENANT

Ce deuxième schéma va nous permettre de positionner les lieux en fonction de leur contenant, c'est-à-dire de la configuration de l'équipement.

Nous avons retenu deux axes :

- **L'adaptation technique** : l'équipement est-il insonorisé ? A-t-il reçu un traitement acoustique spécifique ? Est-il équipé en matériel son et lumière ? A-t-il une scène et une hauteur sous plafond suffisante ?
- **Le respect des conditions d'accueil des artistes et du public** : l'équipement comporte-t-il des loges, un local technique, une salle de catering pour les groupes ? Quels sont les services offerts au public : vestiaire, bar, merchandising ? La salle est-elle équipée d'une trappe de désenfumage ? d'un sas à l'entrée pour gérer les flux de public ? d'équipements sanitaires ? d'aménagements pour les personnes handicapées ?

Positionnement des équipements selon leur contenant (équipement) :



Ainsi, en croisant ces deux schémas, il est évident que certains lieux adaptés en terme de contenu ne proposent pas de projet artistique et culturel et inversement.

Deux lieux pourraient remplir à la fois les deux conditions : le Pez Ner et le Kao. Or, ces structures connaissent des difficultés de fonctionnement et ne sont pas subventionnées par les pouvoirs publics actuellement.

Certaines équipes développent des actions intéressantes mais dans des lieux qui ne sont pas à la mesure de la qualité de leur projet culturel. Ce sont souvent des lieux détournés de leur objet premier, citons par exemple le Kafé Muzik et le Bistroy (un bar), le Hot Club (une cave), la Marquise (une péniche). Ceux-là émettent le souhait d'améliorer leur salle mais ils sont souvent freinés par des contraintes techniques et surtout budgétaires.

A 3 – Un déficit des lieux de répétition

Les groupes et artistes ont besoin de lieux de création pour travailler. Ces lieux sont soit des studios de répétition, soit des salles de concert pour travailler en condition scénique. Dans la monographie lyonnaise, nous avons tenté de repérer ces locaux qui, bien souvent, sont des locaux privés, des espaces improvisés, fabriqués directement par les groupes.

- **LES STUDIOS DE REPETITION SPECIALISES, OUVERTS A TOUS**

La ville de Lyon compte 2 structures privées qui louent des studios de répétitions adaptés pour les musiques actuelles (locaux insonorisés, traitement acoustique, électricité...).

Répétition Plus, 4 studios dans le 6^{ème} arrondissement,
TIS, 1 studio dans le 7^{ème} arrondissement.

Ces studios sont loués à l'heure, selon des horaires d'ouverture précis, à des coûts conséquents pour des groupes sans revenus, environ 80 F de l'heure (tarif dégressif). Ce sont donc des studios qui peuvent servir pour travailler sur un projet ponctuel dans des conditions professionnelles.

Comme les lieux de diffusion, nombreux sont les studios de répétition contraints de cesser leurs activités : Arts Métis, la Boîte à Sons, Blue Night, Blue Note Studio...

La Boîte à Répét, qui proposait 3 studios à Villeurbanne, a fermé ses portes fin mars pour des raisons financières. Bien que la demande était forte, les prix pratiqués et les coûts de l'équipement ne permettaient l'équilibre budgétaire. Malgré les sollicitations de ses dirigeants pour obtenir le soutien de la Ville et de la Drac, les demandes de subvention sont restées vaines.

Au total, 5 studios adaptés sont disponibles pour les 265 groupes lyonnais repérés, soit 1 studio pour 53 groupes.

A ces 265 groupes identifiés, représentant plus de 1000 pratiquants, il faut ajouter les 11 360 amateurs que nous avons pu dénombrer, approximativement, selon les indicateurs nationaux.

Ces pratiquants sont aussi à prendre en considération.

Nous pourrions faire un détour sur les pratiques sportives en comparant le niveau d'équipement offerts aux sportifs, qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Le musicien ou le chanteur amateur devrait aussi pouvoir « s'entraîner » ou s'adonner à sa pratique dans des espaces adéquats.

Cette situation est particulièrement alarmante, sachant qu'un rapide tour d'horizon auprès de quelques studios de répétition dans d'autres villes françaises nous amène à compter en moyenne 1 studio pour 20 groupes⁴³.

- **LES STUDIOS DE REPETITION « BRICOLES », RESERVES A CERTAINS GROUPES**

Ce terme «bricolé» n'est pas péjoratif, il permet de faire la différence avec des studios conçus par des acousticiens ou des architectes professionnels et donc répondant aux normes en vigueur.

Ainsi, devant le déficit de studios de répétition, certaines structures d'encadrement des artistes ont résolu ce problème pour leurs groupes en construisant et équipant, à leurs frais, un studio de répétition.

C'est le cas par exemple de Alt Music, de Cra-P, du Gazomètre (condition scène), de Jarring Effects, de la Melting Family (2 studios), de Supadope et du Petit Bazar.

⁴³ Par exemple au Brise Glace à Annecy, à la Cave à Musique à Mâcon, à Tremolino à Nantes.

Ces locaux sont partagés entre 3 à 7 groupes, ce qui permet plusieurs avantages :

- une location à prix moindre,
- une fréquence et une flexibilité plus importantes, sans horaires imposés (possibilité de travailler le soir et le week-end),
- la possibilité de stocker leur matériel
- l'enregistrement et les maquettes (studios souvent équipés d'un matériel de prise de son).
- Ce sont ainsi une trentaine de groupes lyonnais qui répètent dans des conditions minimums.

- **LES LOCAUX « IMPROVISES »**

Ce sont des espaces qui peuvent accueillir des groupes pour répéter, mais qui ne sont pas adaptés. Leur fonction première n'est pas la répétition.

D'une part il y a les salles de concert : le Hot Club, le Kafé Myzik ou le Magic Circus.

A noter que le Hot Club offre ce service à ses adhérents et ils sont 2 à 3 formations différentes à utiliser le club quotidiennement.

D'autre part, il y a les salles municipales louées par la Ville, selon des conditions strictes (dossier à remplir, circuit administratif complexe). Ce sont les salles Berthelot et Chabrier, intéressantes en terme d'espace mais non adaptées pour l'électrification et l'amplification des instruments. Ces salles servent surtout à des chorales ou des fanfares.

- **LES HABITATIONS**

Enfin, sans pouvoir les comptabiliser mais en sachant qu'ils sont de loin les locaux de répétition les plus nombreux, nous pouvons aussi citer les habitations privées qui sont souvent le lieu des premières expérimentations musicales : chambres, caves, garages ou greniers...

Ce qui ne va pas sans poser de problèmes de voisinage et de promiscuité.

La problématique des nuisances sonores se situe aussi en amont des concerts, pendant les répétitions des groupes. Cela pose un vrai problème de société, pour l'entourage des groupes en répétition, mais aussi un vrai problème de santé pour les musiciens eux-mêmes qui s'exposent à des risques auditifs.

Par exemple, lorsqu'un batteur joue en situation de répétition, le niveau sonore moyen qui lui parvient à l'oreille s'élève à 105 dB. Dans un local de répétition mal adapté, il est souvent difficile de jouer en dessous de 100 voire 110 dB. Or, 105dB est le niveau maximum autorisé dans les salles de concerts de musiques amplifiées, sachant qu'un concert dure rarement plus de deux heures alors que les temps de répétition sont beaucoup plus longs.

A 4 – Un déficit des lieux de création

- **LES REPETITIONS MONTEES**

Après avoir décrit l'offre des studios de répétition, qui permettent de travailler un répertoire dans un lieu confiné, il faut aussi s'intéresser aux répétitions montées. Ce travail, à une autre échelle, permet de préparer un spectacle en condition « scène ».

Les coûts et le personnel nécessaires sont bien évidemment plus importants.

Très peu de salles à Lyon accueillent des répétitions montées par manque d'adaptation technique ou par absence de délégation sur les équipes en place.

Les groupes lyonnais sont donc contraints de prévoir leur répétition montée dans un autre lieu, à l'extérieur de leur ville. Des salles comme la Cave à Musique à Mâcon ou le Brise Glace à Annecy accueillent ces groupes pendant quelques jours et leur offrent, en plus des conditions de travail confortables, un entourage professionnel pour les aider à concrétiser leur création.

L'inconvénient majeur est que ce déplacement induit des coûts et une organisation supplémentaires : location d'un véhicule, frais d'hébergement et de restauration...

- **LES RESIDENCES**

Les résidences ne sont pas des répétitions montées, elles s'intègrent dans un véritable projet culturel. A la différence d'une simple répétition, la résidence implique :

- un travail de création avec des moyens humains, techniques et financiers conséquents,
- une action dans la durée (plusieurs semaines voire plusieurs mois),
- une implication des artistes mais aussi du lieu d'accueil. La résidence demande une collaboration entre différents partenaires,
- un travail sur les publics, un échange avec les populations locales (musiciens amateurs, scolaires, étudiants, jeunes issus de milieux défavorisés, handicapés...)
- une formation, un apprentissage ou une action pédagogique entre les artistes en résidence et les publics désignés,
- un tremplin pour une diffusion et mise en réseau (circulation de la création).

En Rhône-Alpes, les résidences se font majoritairement avec des artistes issus du jazz ou de la chanson.

A Lyon, en 2000, seules deux résidences ont eu lieu dans la ville, aidées par la Ville et la Drac :

- Michel Marie Perraudin à la MPT des Rancy (chanson)
- Les musiciens du collectif Agapes à l'Elysée (jazz).

A 5 – Des équipes et des projets sans lieux fixes

Ainsi, nous nous apercevons qu'à Lyon le principe défendu par le Ministère de la Culture⁴⁴ :

Un lieu, un projet, une équipe est rarement vérifié.

Cette absence d'ancrage d'un projet, porté par une équipe, dans un lieu est l'un des principaux déficit du secteur.

Sur les 35 structures de diffusion enquêtées, 7 structures n'ont pas de lieu fixe, bien que leur activité principale soit la production de concerts : Agapes, Médiatone, MPA, Opus Inc..., Acte Public, Petits Bouts de Ficelle, Tankha.

Ajoutons à ce chiffre 7 structures dont l'activité principale est l'organisation de tournées et l'accompagnement d'artistes et qui, dans ce cadre, sont amenées à produire des concerts présentant leurs artistes : Microcosmos, Jarring Effects, Migal Productions, F2F, Convoyeur de sons, la Chaudière, La Lyonnaise des Flows.

Au total, ces 14 diffuseurs sans lieux fixes produisent environ 150 concerts par an, avec l'obligation de louer une salle.

Cependant, la diffusion reste accessoire pour ces structures qui développent un véritable projet artistique pour les artistes de leur catalogue.

Ce sont elles qui accompagnent les groupes locaux dans leur développement de carrière, plus que les lieux de diffusion.

⁴⁴ Circulaire de la DMDTS définissant le « Soutien apporté par l'Etat aux Scènes de Musiques Actuelles », en date du 18 août 1998 (préfiguration du label Smac).

Elles interviennent à tous les niveaux de leur développement:

- aide à la création (répétition , résidence),
- aide à la professionnalisation (inscription à la Sacem, conseils juridiques, rémunération du personnel artistique et technique),
- aide à la production discographique (financement d'un support discographique, recherche d'un label),
- aide à la diffusion (constitution des éléments de promotion, montage des tournées, production de concerts promotionnels).

Ces structures d'accompagnement et de développement de carrière jouent un véritable rôle de « défricheurs » mais aussi d'investisseurs. Elles sont souvent amenées à financer les projets ou à effectuer les recherches de financement nécessaires.

Lors des rencontres de Poitiers en janvier 1997, organisées par la Fédurok sur le thème « Les équipements de musiques amplifiées : quelles missions avec quels partenariats ? »⁴⁵, Bruno Colin (Directeur de l'Agence Opale) précisait :

« Nous constatons qu'à partir d'une salle de spectacle, une extension des actions de soutien aux pratiques amateurs ou aux artistes en voie de professionnalisation est souvent développée, comme une sorte de prolongement naturel de l'activité de diffusion. (...) Dans les projets définis, trois grands critères peuvent être dégagés. Le premier est lié à l'information (...). La répétition et la formation sont le deuxième critère (...). Le soutien à la création est un troisième élément (...). »

Ainsi, à Lyon, ces missions liées au « défrichage artistique » (selon la directive du Ministère de la Culture sur les Smac⁴⁶), ou à « la découverte, l'accompagnement et la formation des nouveaux talents (amateurs et professionnels), notamment en ce qui concerne les artistes locaux » (selon le règlement intérieur de la Fédurok⁴⁷), sont portées majoritairement par des équipes sans lieux fixes.

B - PAUPERISATION DES « FAIRE » ET DES « SAVOIR FAIRE »

B 1 – Un manque de structuration des acteurs lyonnais

Il manque à Lyon un maillon essentiel, un liant, un axe central mobilisateur et fédérateur. Comme nous l'avons évoqué dans la première partie de ce chapitre « Des équipes sans lieux

et des lieux sans équipes », il n'y a pas d'équipement qui soit à la fois un pôle de diffusion, pôle de création, pôle de formation, pôle ressource.

La ville compte seulement deux centres d'information et de documentation qui sont l'Agence Musique et Danse Rhône Alpes et l'Arsec⁴⁸. Or, ces deux structures ont une dimension régionale, elles ne sont pas particulièrement dédiées aux acteurs de l'agglomération lyonnaise et elles ne sont pas spécialisées dans les musiques actuelles et amplifiées. L'Agence Musique et Danse, comme son nom l'indique, est sur ces deux domaines artistiques et couvre tous les styles de musiques. L'Arsec est plus encore généraliste puisqu'il couvre l'ensemble du secteur culturel.

Notons aussi qu'il n'existe pas d'organisme départemental (type ADDIM ou ADDM) qui pourrait être une transition entre l'échelon local et l'échelon régional.

⁴⁵ Rencontres initiées par la Fédurok, coorganisées avec la FNCC, le GEMA et l'Observatoire des Politiques Culturelles, les 16 et 17 janvier 1997 au Confort Moderne à Poitiers. Actes édités par la Fédurok (50 pages).

⁴⁶ Circulaire de la DMDTS définissant le « Soutien apporté par l'État aux Scènes de Musiques Actuelles », en date du 18 août 1998 (préfiguration du label Smac).

⁴⁷ La Fédurok est une fédération nationale réunissant 45 lieux dédiés aux musiques amplifiées et actuelles.

⁴⁸ Arsec : Agence Rhône-Alpes de Services aux Entreprises Culturelles, principalement sur l'information et la formation.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette absence de structuration, corrélativement liées. Précisons que le jazz et les musiques traditionnelles semblent être davantage structurés, organisés et intégrés à des réseaux.

- Le manque d'information et de formation des acteurs du terrain. Ils ne possèdent pas les éléments et le recul nécessaires pour appréhender les spécificités du secteur et interpellier les pouvoirs publics.
- L'absence de mise en réseaux, notamment avec des réseaux nationaux, ce qui permettrait une confrontation des situations et une comparaison avec les dynamiques mises en place dans d'autres villes.
- La difficulté (voire l'absence) de dialogue des acteurs du terrain entre eux, des représentants des collectivités territoriales entre eux et implicitement entre le « terrain » et les pouvoirs publics.
- Une histoire marquée par la répression : fermetures, destructions de lieux, interdictions... Lyon a hérité de l'image d'une ville résolument rétive aux musiques amplifiées et notamment au rock et aux musiques électroniques.
- C'est le secteur marchand des musiques actuelles qui fait la réputation de la ville (image, notoriété) et c'est lui qui est en contact avec les politiques.
- Une précarité des acteurs qui a favorisé la méfiance et le repli plutôt que la solidarité et les échanges. Précarité et exclusion vont de paire à Lyon où le leitmotiv serait « Do it yourself » et la méthode employée serait le « système D ».
- L'absence d'un équipement spécifique dédié aux musiques actuelles, qui aurait favorisé le rapprochement au lieu des dispersions : dispersion des activités proposées par les structures et dispersion des artistes qui partent chercher des espaces de création en dehors de leur ville.
- Une polyvalence caractéristique du secteur des musiques actuelles à Lyon qui pose le problème de la professionnalisation. Comment des personnes ou des équipes, souvent autodidactes à la base, peuvent être professionnelles dans tous les métiers qu'elles développent ?
- Comment envisager une structuration du secteur dans ces conditions d'auto-suffisance et de cloisonnement ?

B 2 – L'absence de mise en réseau des acteurs lyonnais

Il existe des réseaux à l'échelle de l'agglomération, du département, de la région, de la nation, mais auxquels très peu de Lyonnais sont associés.
Etudions ces réseaux et les participants lyonnais.

- **Au niveau de l'agglomération** le réseau **Open Mic'** pour la promotion du Hip Hop réunit quelques lieux de la proche couronne lyonnaise : Musique à l'Ouest à Oullins, le CCO à Villeurbanne, le Cadran à Vénissieux, la MJC de St Just, la MJC de Rillieux la Pape et un seul lyonnais : Melting Family (qui n'est pas un lieu de diffusion).
- **Au niveau du département** le réseau « **Suivez le Jazz** » regroupe 7 lieux de diffusion dont un situé à Lyon : l'Amphijazz de l'Opéra. L'objectif est de coordonner et communiquer sur leur programmation annuelle. Ils organisent aussi un tremplin permettant de sélectionner 3 ou 4 groupes qui seront accompagnés sur une saison (aide à la diffusion, soutien aux projets artistiques, formation).
- **Au niveau de la Région**
Le Maillon est la fédération Rhône-Alpes du réseau Chaïnon (chanson française). Elle compte 31 adhérents dont un à Lyon (F.O.L. 69) et seulement 3 dans le département du Rhône.
Le réseau Printemps de Bourges, coordonné par l'association Tagada Tsoin Tsoin à Bourg en Bresse, compte deux relais à Lyon : le Bistroy et la Melting Family, parmi 11 relais au total dans la Région.

Le Pôle Régional, coordonné par l'Agence Musique et Danse Rhône Alpes, rassemble des acteurs de terrain couvrant différents secteurs du champ des musiques actuelles : formation, accompagnement, diffusion, production discographique... A Lyon, 3 structures - ISM, ARFI, CEFEDM - participent aux réflexions portées par la commission régionale.

- **Au niveau national** il existe deux principaux réseaux regroupant des lieux de diffusion : la **Fédurok** (fédération des lieux de musiques amplifiées et actuelles) et la **Fédération des Scènes de jazz et musiques improvisées**. Aucune structure lyonnaise n'est adhérente à la Fédurok aujourd'hui. Le Glob puis le Transbørdeur en ont fait partie jusqu'en 1999, le Ninkasi a déposé une demande. Seule l'association Agapes est adhérente au réseau des scènes de jazz, bien qu'ils n'aient pas de lieu fixe. Notons aussi qu'à l'époque des Cafés Musiques, aucun lieu de la place lyonnaise n'avait obtenu ce label.

Il existe quatre autres réseaux de structures de diffusion dans la région :

- **le réseau des scènes Rhône-Alpes** comporte trois têtes de réseau : la Maison de la Danse et le Théâtre de la Croix Rousse à Lyon, le BriseGlace à Annecy puis 21 membres. Il concourt à la dynamique de création régionale et à la mise en œuvre de partenariats (diffusion, résidence, travail sur les publics...).
- **La FIDMA**: fédération interdépartementale pour le développement des musiques actuelles compte 21 adhérents localisés en Drôme et en Ardèche.
- **Le groupe des 20** : regroupe des théâtres et des centres culturels. 8 adhérents dans le Rhône, aucun à Lyon.
- **L'officieux** est un réseau transfrontalier de 11 salles franco-suisses.

A l'instar de l'isolement et du manque de collaboration des acteurs du secteur des musiques actuelles à Lyon, les responsables des pouvoirs publics connaissent la même situation. Il n'y a pas de concertation, d'investissement fort de plusieurs tutelles sur un projet. Laure Marcel Berlioz, Conseiller Musique à la Drac Rhône-Alpes, souligne qu'il est plus aisé de travailler avec des petites communes. Il n'y a pas de chargé de mission musiques actuelles au sein de la Ville de Lyon malgré l'importance de ses services culturels.

Existe-t-il une relation de cause à effet entre le manque de structuration du secteur et l'absence d'une politique culturelle de la Ville en direction des musiques actuelles ? N'y a-t-il pas de structuration et de pôles ressources identifiés par manque d'une politique publique volontariste ? Ou au contraire, le manque d'intérêt des politiques s'explique-t-il par ce déficit de structuration et d'identification des acteurs du secteur ?

C - UN DOMAINE ARTISTIQUE EN MARGE DU SECTEUR CULTUREL

C 1 – Le grand absent des politiques culturelles publiques

Dans son préambule, le rapport de la Commission Régionale des Musiques Actuelles en Rhône Alpes⁴⁹ introduisait le débat : « Le sentiment « d'être les laissés pour compte » des politiques culturelles, la permanence du mot « reconnaissance » au sein des débats, l'absence de dialogue au pire et d'incompréhension au mieux entre les acteurs et les élus, participent globalement à un système de précarité entretenu par les acteurs d'une part et les institutions. »

Dans son article « Lyon : combat rock »⁵⁰, la journaliste Charlotte Bouret déplorait : « 70% du budget de la culture de Lyon est consacré à la musique, mais quelle musique? Point de

⁴⁹ Rapport de la Commission Régionale des Musiques Actuelles, Agence Musique et Danse Rhône Alpes, octobre 1999.

⁵⁰ Lyon Capitale, 21 juin 1995.

rock, de rap, de trash, de hardcore ou de chanson made in Lugdunum. L'essentiel des subsides municipaux part dans le ventre de l'Opéra, à l'Orchestre national, bref, aux grandes institutions. »

Le Cabinet Ernst&Young confirmait dans son étude⁵¹ : « Si nous avons choisi d'articuler notre étude sur deux segments distincts – d'une part la musique classique, d'autre part la musique moderne, toutes tendances confondues – c'est que Lyon n'a pas la même attitude vis à vis de ces domaines. La musique classique est très fortement ancrée dans le patrimoine culturel. Elle fait l'objet d'une activité permanente, extrêmement bien structurée et dotée de budgets importants. »

Toutes les grandes capitales régionales possèdent aujourd'hui leurs équipements dévolus aux musiques actuelles, intégrant à la fois la diffusion, la création, la répétition, la formation, l'information...

Prenons par exemple, parmi les équipements les plus connus en France :

L'Aéronef à Lille, Barbey à Bordeaux, l'Espace Julien et le Théâtre du Moulin à Marseille, l'Olympic à Nantes, Victoire II à Montpellier, la Laiterie à Strasbourg.

Les villes moyennes, soutiennent aussi ces équipements. Prenons par exemple le Florida à Agen, la Cave à Musique à Mâcon, le Chabada à Angers, Le Confort Moderne à Poitiers, le Brise Glace à Annecy.

En dehors des lieux de diffusion, des dispositifs d'accompagnement fleurissent depuis une dizaine d'années, souvent grâce à des implication intercommunales : Tremolino à Nantes, le CRY dans les Yvelines, l'ARA à Roubaix, le Camion Musique en Haute Normandie.

On assiste, particulièrement depuis 1995 et certainement jusqu'en 2005, à un maillage du territoire avec des équipements pensés et adaptés aux spécificités des musiques actuelles.

• LA VILLE DE LYON

A Lyon, le secteur s'est constitué autour d'initiatives portées par les équipements socioculturels ou par les « privés » du secteur commercial.

La Ville de Lyon n'avait pas, jusqu'à présent, de politique affirmée en direction des musiques actuelles.

Le budget culturel de la Ville de Lyon est important puisqu'il représente 20% du budget global de la Ville, soit 700 MF sur 3 500 MF.

A titre de comparaison, la FNCC a observé que les villes dépensaient en moyenne entre 10 à 25% de leur budget pour la culture⁵².

Sur ce budget, Denis Trouxe, l'Adjoint à la Culture de la Ville de Lyon de 1995 à 2001, a réussi à constituer une enveloppe de 4,7 MF, une petite marge de manœuvre appelée LECA : L'Encouragement à la Création artistique.

Pour les musiques actuelles, les aides distribuées par la Direction des Affaires Culturelles et par le Fonds d'Animation Culturelle sont de l'ordre de 640 000 FF TTC en 2000, soit 13.6% du budget de LECA⁵³.

Dans cette enveloppe ne figure pas la subvention allouée tous les ans à la Sarl Transgestion (1 030 000 FF TTC) qui gère la salle du Transbordeur, appartenant à la ville de Lyon. Cette somme apparaît sur une autre ligne budgétaire puisqu'elle fait l'objet d'une convention triennale pour la gestion et l'entretien de la salle.

Le montant des subventions allouées en 2000 varie de 10 000 F à 120 000 F, pour aider 13 structures. Sur ces 13 projets, 10 ont un caractère ponctuel (résidence ou festival) et 3 sont des subventions de fonctionnement accordées pour une saison d'activité.

⁵¹ « Les loisirs » Les Cahiers du Millénaire 3, N°11, novembre 1998. Travaux dirigés par la mission « prospective et stratégie d'agglomération » du Grand Lyon.

⁵² Rapport général de la commission nationale de la FNCC sur les musiques amplifiées, mars 1999, page 3.

⁵³ A noter : la difficulté pour obtenir des données chiffrées précises sur les engagements de la Ville de Lyon car les interventions peuvent être éclatées entre différentes directions.

Bien que la Ville de Lyon fasse preuve, depuis peu, d'un intérêt pour les musiques actuelles, l'engagement reste timide (par les montants accordés) et ponctuel (pas d'aide sur la durée, pas de pérennisation, pas de conventionnement).

Durant son mandat, le maître mot de Denis Trouxe était : « L'argent doit aller à la création ». Selon lui, « Pour que de grands artistes travaillent un jour dans nos murs, il faut absolument soutenir les jeunes talents et ne pas se contenter d'importer de la culture. Lyon, qui se veut une ville internationale, doit être capable d'encourager les cultures émergentes, l'avenir. Elle sera aussi jugée à cette aune-là. »⁵⁴.

Pour pousser plus loin l'analyse en terme de politiques culturelles, la prise en compte des musiques actuelles peut aussi signifier la prise en compte des cultures actuelles c'est-à-dire le nécessaire renouvellement de l'action culturelle au travers du renouvellement des pratiques et des esthétiques artistiques face à une vision patrimoniale et conservatrice de la culture.

Gérard Collomb et la liste PS, dans son programme « En avant Lyon » (page 8) analyse les carences de l'action culturelle menée par la ville de Lyon, et notamment « elle n'a pas permis la prise en compte des aspirations d'une large partie de la population, notamment les jeunes, et ne s'est pratiquement pas intéressée aux formes innovantes d'expression artistique et aux pratiques culturelles émergentes. »

Dans ce programme (page 11), il est écrit que : « (...) certaines musiques sont insuffisamment prises en compte, en particulier ce qu'il est convenu d'appeler les « musiques actuelles ». Un effort particulier devra donc être envisagé pour que l'offre musicale corresponde à ce que la population lyonnaise, notamment les jeunes, est en droit d'attendre. »

Les élections municipales de mars 2001 avec l'arrivée de la Gauche au pouvoir pourraient marquer un tournant dans la politique culturelle de la Ville de Lyon.

• LA DRAC

La participation de la Drac est conditionnée par l'engagement de la Ville. Mais Lyon ne fait pas l'objet aujourd'hui d'une politique concertée, mobilisant plusieurs partenaires autour d'un projet structurant.

Le budget spectacle vivant de la Drac Rhône-Alpes en 2000 s'élève à 219 106 724 F, dont 91 769 271 F pour la musique, soit 42%.

Les crédits déconcentrés utilisés en direction des musiques actuelles sur la région Rhône-Alpes sont en progression depuis 1998 :

- de 3 190 000 F en 1998 à 4 500 000 F en 1999, soit + 41%
- de 4 500 000 en 1999 à 5 375 000 F en 2000, soit + 20%.

Ces augmentations sont dues principalement à l'arrivée de projets de lieux en préfiguration, comme La Truffe et les Oreilles à Bourg en Bresse, les Abattoirs à Bourgoin Jallieu, le Ciel à Grenoble, le Brise Glace à Annecy et la mission musiques amplifiées d'Annemasse.

A noter aussi une forte progression des aides aux festivals :

- de 320 000 F en 1998 à 580 000 F en 2000 soit +81%.

Sur ces crédits déconcentrés, 880 000 F étaient destinés à 10 structures lyonnaises, pour des aides variant de 20 000 F à 480 000 F.

A noter que les aides de la Drac attribuées aux structures Lyonnaises sont supérieures à celles attribuées par la Ville, ce qui est totalement atypique puisque les crédits des Drac viennent généralement en appui des engagements des communes.

⁵⁴ Télérama N°2654 du 22/11/00, 2^{ème} volet du dossier « L'argent de la Culture », page 22.

Selon une étude du DEP⁵⁵, portant sur l'année 1996, la part des Communes dans le financement de la culture représentait 28 milliards de francs, celle du Ministère de la Culture 14.9 milliards de francs, les Départements et Régions 6.6 milliards de francs.

C 2 – Le rôle important du secteur socio-éducatif

Les musiques actuelles ont souvent été prises en charges par le secteur socio-culturel et l'éducation populaire, ceci au niveau national, selon deux entrées. La première est le soutien à l'expression d'une population défavorisée, issue des quartiers (banlieues) et / ou de l'immigration.

La seconde est la prise en compte de la jeunesse, phénomène récent datant de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. Un groupe social nouveau s'est constitué, situé entre l'enfance et l'âge adulte, une « culture jeune » se distinguant par ses propres codes, valeurs et modes de consommation.

Les MJC ont souvent travaillé sur des genres musicaux en marge, délaissés par les institutions : le rock dans les années 1980, les cultures urbaines (rap) depuis les années 1990. Elles ont aussi proposé des actions pour combler le vide laissé béant par les institutions, notamment en ce qui concerne la formation.

Les MJC ont joué un rôle très important durant ces 20 dernières années. Elles ont favorisé la diffusion (salle de concert), mais aussi la répétition, les formations (cours de musique), les découvertes (tremplins, scènes ouvertes), l'accompagnement (aide à la promotion et à la production discographique)...

Elles sont très « présentes et actives dans le domaine de la pratique et de la diffusion musicale ». Ainsi, une enquête de la fédération des MJC du Rhône⁵⁶ constatait en 1995 : (sur 54 MJC enquêtées)

- « 42 proposent des cours de musique, employant 154 professeurs pour 1836 élèves
- 34 mettent à disposition 44 locaux de répétition pour 136 groupes
- 36 programment régulièrement des concerts (276 manifestations musicales au total, dont 34% de concerts rock). »

Comme nous l'avons décrit au début de ce chapitre, les MJC sont nombreuses à Lyon (12 équipements), mais aussi dans l'agglomération qui compte 17 équipements.

Parmi ces dernières, citons les plus « actives » encore aujourd'hui dans le secteur des musiques amplifiées :

Bron, Givors, Oullins, Rillieux la Pape, St Symphorien/Coise et Vénissieux.

Historiquement, de nombreuses MJC ont tenté « l'aventure » du rock⁵⁷, par exemple :

- « Le grand 8 du rock » de 1990 à 1997 autour de la MJC Mermoz, avec un festival « Vibrations » à la salle Genton.
La structure et ses partenaires, dont le DSU et le CNR, sélectionnaient une douzaine de groupes par an et les accompagnaient sur la durée : maquette DAT, fichier de contacts professionnels, formation (cours de musique et conseils administratifs), diffusion (programmation salle Genton).
- La MJC de Montplaisir avait une salle de concert et des locaux de répétition. Dès 1981 elle proposait des concerts filmés pour les groupes locaux. Cette démarche avait un caractère pédagogique (« autoscopie ») et promotionnel (envoi de la vidéo aux programmeurs). Une opération « Vent de passion », sur les passions des jeunes y est organisée en 1986.

⁵⁵ Enquête sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales, Département Etude et Prospective du Ministère de la Culture, citée dans Télérama N°2653 du 15/11/2000, page 21 (Dossier « L'argent de la Culture »).

⁵⁶ « Quelles pratiques musicales ? » enquête de la FDMJC 69, février 1995.

⁵⁷ « Production et consommation du rock à Lyon », rapport du Grim au Département des Etudes et de la Prospective du Ministère de la Culture, 1987, pages 173 – 174.

- A partir de 1985, la MJC de Perrache a proposé des scènes ouvertes et une programmation chanson.
- La MJC de St Fons proposait des locaux de répétition, des stages de formation à la sonorisation ou à la lumière, une programmation régulière, plutôt jazz.
- Les MJC de Rillieux la Pape et de Vénissieux étaient déjà actives et programmaient des concerts régulièrement, à partir de 1990.
- La MJC d'Oullins où Patrick Millat a monté « L'Espace Musique » dès 1981 en proposant des scènes ouvertes tous les mercredis soirs avec 2 groupes programmés par soir sans aucun critère de sélection. Puis en 1985, la programmation est élargie à des groupes professionnels, de toute la France, en pleine ascension du rock alternatif. Le soutien aux groupes locaux, la mise en réseau (premier correspondant du réseau Printemps de Bourges), les réflexions et les échanges d'idées qui s'amorçaient au niveau national sont en partie issues de ce lieu.

Aujourd'hui, le rôle des MJC s'est amoindri, ainsi que leurs moyens financiers, techniques, humains. Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- Une période de latence qui a retardé l'intégration des nouveaux outils, des nouveaux courants musicaux, des nouvelles technologies créant un décalage entre les outils existants et les esthétiques émergentes.
- Une volonté, exprimée par les professionnels du secteur des musiques actuelles, de sortir du mythe d'une musique « de la jeunesse » et du rôle de médiateur social.
- Le travail sur les musiques actuelles était souvent liée à la volonté d'un porteur de projet qui utilisait « l'outil MJC » pour développer ses actions et non l'inverse. Ces actions n'étaient pas inscrites précisément dans un cahier des charges des MJC donc non pérennisées dans un cadre précis.

A l'instar des MJC, et souvent en collaboration, le FAS a proposé des actions de « soutien à l'émergence d'une expression de jeunes issus des quartiers et de l'immigration » et notamment à travers les « Rencontres musicales » en 1990.

Cette opération a permis un travail sur une vingtaine de groupes locaux, à raison de 5 groupes par site. Un seul se trouvait à Lyon, à la Coix Rousse, les trois autres sites étant à Villeurbanne, Le Chambon et Rillieux.

Dans son rapport, daté de 1991, le FAS se félicitait du succès de l'opération et « au delà, il y a eu une réelle prise de conscience des équipes opérationnelles, des élus, des associations et partenaires de terrain, de la réelle existence de pratiques artistiques collectives portées par les jeunes des quartiers et vivant hors des structures institutionnelles. (...) Ceci suppose la conception de nouveaux lieux de pratique et d'accompagnement couplant professionnels de l'action artistique et travail social. »

Notons aussi les aides du DSU (développement social urbain) dans le cadre de la politique de la ville. Le budget sur Lyon est de 11 MF, dont 1 MF pour des actions culturelles.

Les aides sont attribuées en fonction du territoire - quartiers désignés, équipes repérées - puis du projet, avec pour objectif un soutien aux cultures émergentes (musiques urbaines ou métissées) à travers des actions de proximité.

Quelques structures enquêtées sont aidées dans le cadre du DSU : Melting Family, Cra-P, le Gazomètre, TIS, « Les petites formes artistiques », « les Jeudis des musiques du monde ».

C 3 – Les musiques actuelles prises en charge par le secteur commercial

La spécificité du secteur des musiques actuelles, mais aussi la difficulté à appréhender ce secteur, réside dans le fait qu'il se situe à l'intersection de l'artistique, du social et de l'économique.

Car c'est aussi, à un certain niveau, une activité économique lucrative, notamment en ce qui concerne la filière discographique.

L'existence de quatre majors, des multinationales qui gèrent l'industrie du disque, les concerts événements qui attirent des milliers de spectateurs ou la sur-médiatisation des « vedettes », donnent une image florissante au secteur.

La musique classique ne connaît pas cette déviance.

L'enjeu économique a souvent été valorisé par les politiques.

« Le rock est un bon exemple de la conciliation possible entre la culture et l'économie telle que l'énonce le discours de Mexico de Jack Lang en 1982. Il s'inscrit dans le vitalisme culturel que sous-tend cette réconciliation, cet appel à la créativité, à l'invention et à l'innovation. »⁵⁸

Le champ lexical utilisé pour parler du secteur des musiques actuelles est largement emprunt au secteur marchand, par exemple :

- Le département qui traitait de ces musiques à la Direction de la Musique du Ministère de la culture s'appelait « Département des industries culturelles »
- Le contrat du spectacle le plus répandu était « le contrat de vente », rebaptisé contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
- On parle d'entrepreneur de spectacles, de merchandising...

Enfin, il est certain que l'écoute de ces musiques est souvent associée à une consommation de produits annexes : supports enregistrés (CD, K7, vidéo...) ou mode vestimentaire d'une part, boissons d'autre part (bar ou buvette dans les lieux de concerts).

Ainsi, ces musiques se sont aussi développées grâce à leur diffusion dans des lieux de consommation : bar, restaurants, discothèques... Elles ont souvent été prises en charge par des brasseurs ou des limonadiers.

Parmi les 11 lieux de diffusion avec programmateur, décrits au début de ce chapitre, tous proposent une activité bar les soirs de concerts et 5 d'entre eux ont une activité bar continue (le Bistroy, la Marquise, le Ninkasi, le Monde à l'Envers, le Kafé Myzik).

La difficulté réside dans la différenciation des deux activités bar et concert et les risques de non respect de la législation du spectacle.

Rappelons que 63% de l'offre de concerts à Lyon est assurée par les cafés-concerts concentrés dans le premier arrondissement.

Ces lieux de vie sont un maillon important sur la chaîne de la production mais ils ne peuvent s'apparenter à des lieux détenteurs de projets culturels.

Les cafés-concerts ont joué un rôle très important en France, rôle qui s'amoindrit à cause des dispositions juridiques drastiques qui leur sont imposées : mise en conformité juridique, fiscal, social, normes de sécurité, insonorisation (décret bruit).

Ces mesures saines et justifiées ont aussi leur côté pervers car elles réduisent le nombre de scènes pour les groupes émergents.

Une autre particularité réside dans la présence, voire concurrence, de quatre « gros producteurs » sur la place lyonnaise qui se partagent la programmation des spectacles de variétés à forte audience. Ce sont Loulling System, Eldorado, Arachnée Concerts et RPO (Rémi Perrier Organisation). Ces sociétés tiennent le marché local mais en étant des relais de structures parisiennes. Ils sont peu impliqués dans la création et le développement de la scène Régionale.

⁵⁸ Patrick Mignon « Evolution de la prise en compte des musiques amplifiées par les politiques publiques », Politiques publiques et musiques amplifiées, Adem Florida Gema 1997, page 23

4 - DES PRECONISATIONS

A- ACCOMPAGNER LES PRATIQUES : OUTILS ET DISPOSITIFS

L'objectif est de favoriser la création en mettant à la disposition des artistes et de leurs structures d'encadrement, des espaces et des outils indispensables : Pôle de ressources, locaux de répétition, salles pour l'accompagnement et les répétitions montées, résidences.

A 1 - Un Pôle de ressources

Les acteurs du secteur, qu'ils soient gérants de lieux, organisateurs de concerts, tourneurs, managers, artistes... ont besoin d'informations pour démarrer ou développer un projet. Ces informations sont très spécifiques : contacts, fichiers, conseils juridiques, législation fiscales et sociales... puisqu'elles concernent le champ du spectacle vivant et plus particulièrement les musiques actuelles.

L'objectif serait de créer un pôle de ressources à Lyon où les acteurs puiseraient les informations, conseils, appuis... nécessaires à leur existence et leur développement.

Préconisation le Pôle de ressources pourrait être constitutif d'un outil plus large axé sur la formation / création (répétition) afin de favoriser les rencontres, les échanges.



Il pourrait aussi abriter des espaces de travail pour les structures d'encadrement des pratiques : bureaux, centre multimédia, outils informatiques et de communication, salles de réunion...

Cet espace pourrait intégrer les nouvelles technologies et les outils du multimédia (informatisation, intranet, internet...).

A 2 - Des locaux de répétition

La répétition est en amont de tout projet artistique, c'est le temps de la composition, de la constitution d'un répertoire, de la préparation d'un album ou d'un concert.

On peut noter par ailleurs, que les équipements socio-culturels de Lyon notamment par l'intermédiaire des MJC tentent de remplir un rôle d'accompagnement des pratiques (cours, prise en compte d'ateliers) [MJC des Rancy, MJC Vénissieux, MJC du Vieux Lyon, MJC de Perrache etc.] mais apparaissent comme un "bricolage" faute de moyens, de locaux, et de personnels qualifiés. Parmi les nombreuses initiatives prises, peu ont réussi à se pérenniser.

Pour que les groupes répètent dans de bonnes conditions, il faut prendre en compte leurs spécificités :

- pratique collective (moyenne de 4 musiciens par groupe),
- amplification sonore et l'aménagement acoustique qu'elle suppose,
- instruments « encombrants » : batterie, percussions, synthé, piano...

Cela nécessite des aménagements particuliers en terme d'espace, d'équipement, d'insonorisation, d'acoustique...

Les groupes répètent selon des plages horaires relativement longues (qui doivent aussi inclure le temps de montage et démontage du matériel), à des horaires particuliers (le soir ou le week-end quand les musiciens sont étudiants ou salariés), et de façon assidue (au moins deux fois par semaine pour la plupart) alors que financièrement ils n'ont pas les moyens de louer un local.



Préconisation compte tenu de ces remarques, la ville de Lyon devrait compter au moins 15 studios de répétition pour satisfaire les besoins des 265 groupes identifiés (voire le double au moins si l'on

prend en compte la pratique amateur). Elle en compte actuellement trois fois moins (seulement 5 studios aménagés).

A 3 - L'encadrement des répétitions

Le temps de la répétition peut être associé à un temps de formation, mais cela nécessite un encadrement professionnel.

« Si l'on part de l'idée que la vie d'un lieu de répétition ne se réduit pas à des questions de gardiennage, des savoir-faire artistiques, pédagogiques, techniques, administratifs et institutionnels sont indispensables. »⁵⁹

La création musicale est particulièrement riche dans ce secteur nonobstant les nombreux groupes qui travaillent un répertoire de reprises. Contrairement à la musique classique, les musiques actuelles ne bénéficient pas aujourd'hui de dispositifs de formation très structurés (Département jazz du CNR, Saturation de l'offre à ENM de Villeurbanne). Ainsi, quelque soit le parcours de formation initiale des musiciens du secteur, on se réunit d'abord pour créer un répertoire puis l'on s'expose à un public. Ces différentes étapes soulèvent la question de l'accompagnement de ces pratiques, de l'encadrement et bien sûr de la formation au sein des écoles de musique.

Pour ne prendre en compte que le parcours du musicien et du projet qui l'accompagne, on assiste à la mise en place de programmes de formation de plus en plus structurés en France (CRY des Yvelines, Trempolino de Nantes, Casa musicale de Perpignan, ARA à Roubaix) qui présentent tous la particularité de mettre en place des formations à partir de la création musicale des musiciens en d'autres termes à partir du projet artistique.

Les répétitions montées sont d'autant plus nécessaires qu'on assiste, de plus en plus fréquemment, à un croisement des disciplines, par exemple musique et multimédia ou musique et vidéo. Le concert est un spectacle qui nécessite un travail sur l'habillage où l'aspect visuel est important.



Préconisation il convient de mettre en place des programmes d'accompagnement qui mettent en interaction ces projets avec des formateurs (instruments, diagnostics, harmonie, travail rythmique par ex.) mais aussi la préparation scénique (mise en scène, lumière, son, effets).

A 4 - Les résidences

Les résidences sont des moments privilégiés de collaboration, formation, confrontation d'un groupe d'artistes avec des publics ciblés. Cela nécessite un temps plus long, un travail de création, une implication dans le lieu et dans la ville d'accueil ainsi que la rencontre de nouveaux publics.

Les résidences s'inscrivent parfaitement dans un projet d'action culturelle.

Mais elles nécessitent des outils adaptés (espaces de rencontre, de création, moyens techniques) et un soutien financier conséquent puisqu'elles impliquent des groupes d'individus sur une durée importante.

« Une résidence résulte de la convergence de projets définis et structurés dans un cahier des charges, mais elle nécessite aussi la convergence de réalités humaines et structurelles, d'où l'importance de la concertation des acteurs au sein d'un réseau. Le cahier des charges dégage les objectifs de chacun et doit développer la complémentarité entre les différents partenaires.

⁵⁹ Culture & Proximité N°8, juin 1998, dossier « Musiciens cherchent soutiens : répétition, formation », page 49.

Mais la résidence peut aussi constituer la source d'un partenariat au sein des politiques publiques impliquant toutes les collectivités territoriales et notamment le Conseil Régional et l'Etat. »⁶⁰



Préconisation une politique de résidence d'artistes lyonnais ou extérieurs pourrait être développée au sein des lieux d'accueil repérés. De plus, l'offre de diffusion d'artistes extérieurs est importante et l'on pourrait imaginer de mettre à profit leur présence pour d'autres activités (master class, petits formats de diffusion auprès des publics en difficultés)

B - REPERER ET VALORISER L'EXISTANT

Pour mémoire, l'état des lieux met en relief :

1 - des lieux existant avec des programmateurs

2 - des lieux existant sans programmateur, en l'occurrence des salles municipales

Il convient de renforcer la notion de projet artistique et culturel au sein des équipements afin d'offrir une programmation régulière, de découvrir de nouveaux talents, d'accompagner des artistes et de mener des projets de formation, de développer des publics. Pour ce faire, il est souhaitable de :

- Identifier des professionnels du secteur et des projets (en s'appuyant sur les énergies locales existantes),
- Définir des missions et les inscrire dans un cahier des charges, avec les moyens en fonctionnement et/ou en investissement afférent,
- Pérenniser les projets au moyen de conventions triennales.

Pour favoriser l'accès des salles municipales aux organisateurs locaux, il semble nécessaire de revoir la communication, les tarifs, les modalités de location des salles municipales, actuellement peu adaptées aux spécificités des concerts de musiques amplifiées.

Cependant, l'ouverture des salles municipales est une réponse partielle au problème de diffusion car ces équipements nécessitent d'être aménagés techniquement.

La demande concernant un ou plusieurs lieu(x) de moyenne capacité, comprise entre 200 et 600 places devrait faire l'objet d'une étude approfondie qui tiendra compte de l'offre d'équipements existante et de la capacité d'une équipe, porteur de projet, à gérer un tel lieu.⁶¹

Compte tenu de l'importance de la ville, il n'est pas hors de propos d'imaginer trois lieux dédiés à des esthétiques musicales spécifiques par exemple, chanson et musiques traditionnelles, jazz, musiques improvisées et enfin les musiques amplifiées.

⁶⁰ « Rapport de la Commission Régionale des musiques actuelles », Agence Musique et Danse Rhône Alpes, octobre 1999.

⁶¹ En effet, nous avons recensé 14 salles à louer, accueillant régulièrement des concerts de musiques actuelles, situées à Lyon ou Villeurbanne, dont :

-5 salles d'une capacité comprise entre 80 et 400 places : l'Elysée, le Magic Circus, la Marquise, la salle Garcin et le foyer Montchat ;

-6 salles d'une capacité comprise entre 400 et 800 places : le CCO, le Pez Nør, la salle Victor Hugo, le Transbo Club, le Ninkasi Kao, le Rail Théâtre.

-3 salles d'une capacité supérieure à 800 places : la salle Rameau, le Transbordeur, la salle Albert Thomas (Bourse du Travail).

A ces 14 salles, nous pouvons en ajouter 4 autres qui peuvent être louées, dans des conditions particulières : l'Etoile Royale, le Cabaret Baroque, la Chapelle de la Trinité et la salle Molière.

Certains lieux restent onéreux à la location, grevant davantage les charges d'un budget difficilement équilibré. Il semble nécessaire d'organiser une concertation sur les politiques tarifaires de location de salles.

C - UN ENJEU D'AGGLOMERATION (PUBLIC, PRATIQUES, COLLABORATION)

Nous sommes à la fois dans une logique de proximité et de rayonnement géographique plus vaste (déplacement des publics, médiatisation). Une politique en direction des musiques actuelles doit tenir compte d'une réflexion commune entre les différentes collectivités Ville, Courly, Conseil Général, Conseil Régional, Etat.

La définition d'actions en direction des musiques actuelles devra tenir compte du maillage actuel du territoire. Nous avons remarqué dans cette étude l'importance des équipements situés en proche périphérie et notamment Villeurbanne qui a proposé un éventail de services important, tant sur la diffusion que sur la formation ou la répétition (Les Eclanovas, ENM, Cco, Pez Ner...)

Il faudra aussi tenir compte des équipements en préfiguration ou des projets en cours. L'agglomération en compte 5 actuellement soutenus par les collectivités :

- L'aménagement et l'agrandissement de la salle du CCO (capacité augmentée à 800 places, équipement son et lumière), avec construction de locaux de répétition, prévu pour l'été 2001 donc effectif dès la fin de l'année.
- Le projet de création d'un complexe dédié aux musiques du monde et aux cultures issues de l'immigration à Vaulx-en-Velin. « L'Escale » est le projet le plus avancé et intègre la répétition, la création, la diffusion et la recherche (magasin de facture instrumentale).
- Le projet d'agrandissement et notamment la construction de studios de répétition à la MJC d'Oullins, porté par Musique à l'Ouest.
- Le projet de création d'une friche culturelle, d'un espace de création et de diffusion pour la musique mais aussi pour les arts du cirque et de la rue à Vénissieux.
- Conception d'un projet sur les musiques amplifiées en direction des amateurs par la Mairie de St Priest.

Enfin, le projet des Subsistances s'impliquera-t-il dans ce projet global ?

Au-delà de la notion d'agglomération, la coordination induit la collaboration et c'est grâce à ces synergies que les artistes et les projets pourront émerger.

La coordination dépendra fortement de l'état d'esprit des acteurs et d'une volonté commune de faire évoluer la situation et de sortir de ce mutisme caractéristique.

Inutile d'idéaliser et de forcer les collaborations mais les différences peuvent être complémentaires plutôt qu'antagonistes.

Il semble important que des structures locales puissent intégrer les réseaux nationaux, voire européens.

- s'ouvrir à d'autres territoires, d'autres aires géographiques,
- s'ouvrir à d'autres collaborations, d'autres projets, d'autres réseaux,
- s'ouvrir à d'autres genres artistiques pour croiser les styles et les sensibilités et par conséquent les pratiques et les publics.

Cette coordination pourrait être confié à un médiateur culturel qui serait un relais structurant, au sein de la Ville de Lyon, « facilitateur » et conseiller spécialisé.

Ce médiateur aura pour mission première l'écoute et le dialogue puis le suivi de la politique mise en place par la Ville de Lyon. A moyen terme, il aurait aussi un rôle d'observation et d'évaluation.

Le chargé de mission devrait disposer de moyens suffisants pour accompagner des actions et pourrait favoriser l'aide, la structuration et le développement des projets sur le territoire lyonnais.

D - PROPOSITIONS METHODOLOGIQUES

Trois démarches possibles pour la conception et la mise en œuvre d'actions

Nous avons fait ressortir des besoins, révélé des carences, tenté d'avancer des pistes de réponses possibles mais aussi mis en exergue un potentiel riche qualitativement et quantitativement. Pour autant, reste à imaginer les modes d'intervention.

- **Première proposition** : une conception concertée mais une mise en œuvre dirigée. Dans ce cas, le mode d'intervention est porté par la collectivité, la conception du projet est menée en concertation et la mise en œuvre est structurée autour d'une personne morale à imaginer.
- **Deuxième proposition** : une conception dirigée mais une mise en œuvre résultant d'appels à projet. Dans ce cas, la mise en œuvre permettrait aux acteurs de se saisir de missions spécifiques (aide à la création, accompagnement, centre de ressources, formation) selon les forces vives en présence et obligeant par là même la collectivité à instaurer une cohérence d'actions.

Deux freins cependant : le premier concerne l'absence de collaboration caractérisée qui ne pourra pas être réglée immédiatement, le deuxième concerne l'atomisation des missions alors qu'elles sont souvent complémentaires et composent un seul projet culturel.

- **Troisième proposition** : La mise en place d'une concertation de la collectivité qui à l'issue de celle-ci fait ses choix politiques et désigne les opérateurs à même de remplir les conditions de mise en œuvre de cette politique.

La commande de ce rapport est une phase initiale, préparatoire. Son rendu final peut être l'amorce d'une première rencontre entre les commanditaires - la Drac et la Ville - et les diffuseurs enquêtés.

Cependant, cette étude ne couvre pas toutes les problématiques rencontrées dans le champ des musiques actuelles.

Le débat pourrait être étayé et élargi, par exemple à travers l'organisation « d'assises » (un temps fort de débats) pour une politique en faveur des musiques actuelles

Conclusion

➤ La structuration (outils / professionnalisation) et l'accompagnement des pratiques constituent l'essentiel des enjeux des politiques publiques.

En conclusion, la conception et la mise en œuvre d'une politique définie en direction des musiques actuelles ne sauraient se faire sans l'appui et les avis des dynamiques existantes. Il convient d'instaurer un dialogue (inexistant actuellement ou partiel) entre les représentants du secteur des musiques actuelles à Lyon et les représentants des pouvoirs publics.

Cette absence de dialogue maintient une méconnaissance réciproque des enjeux, de l'organisation et du fonctionnement des deux parties : le terrain et les institutions.

La définition et la mise en œuvre d'une politique municipale issue d'une concertation trouvera sa concrétisation selon trois modes :

- **Repérage** - Identifier les forces vives (acteurs ressources, porteurs de projets), analyser leurs actions
- **Valorisation** des outils existants, et/ou la construction de nouveaux outils,
- **Missionnement**, la définition d'objectifs précis évalués régulièrement. Cette dernière phase est indispensable pour engager une véritable relation partenariale entre les tutelles et les porteurs de projet choisis et pérenniser les actions mises en œuvre.

Le secteur des musiques actuelles à Lyon est constitué d'un riche vivier, tant au niveau quantitatif que qualitatif :

- **265 groupes constitués soit plus de 1000 pratiquants,**
- **250 structures professionnelles,**
- **plus de 1500 concerts par an et 12 festivals,**
- **49 400 musiciens amateurs (estimation)...**

L'étude a été réalisée dans un contexte particulier mais favorable, marqué par des changements importants qui devraient avoir des répercussions dans le paysage lyonnais.⁶²

Il convient aujourd'hui à Lyon, de mieux prendre en compte cette culture musicale malgré les difficultés d'appréhension du secteur, car elle reflète une réalité de société dans ses pratiques et ses publics. Enfin, ces musiques représentent un formidable vivier de création artistique tant dans les pratiques amateurs que professionnelles.

⁶² L'étude a été réalisée dans un contexte particulier, marqué par des changements importants qui devraient avoir des répercussions dans le paysage lyonnais.

- Concernant les lieux de diffusion : la fermeture du Pez Ner (de juin 2000 à février 2001), l'ouverture du Ninkasi Kao (en septembre 2000), la naissance du festival Riddim Collision (en décembre 2000), la fermeture de petits lieux de concerts (le Plastic People, le Magic Circus), l'entrée en application du Décret Bruit au 1^{er} janvier 2001 limitant la programmation dans les cafés-concerts.

- Au niveau artistique : l'explosion de la scène électronique lyonnaise, fortement représentée dans des festivals nationaux comme les Transmusicales de Rennes en décembre 2000 ou le Printemps de Bourges en avril 2001 (Le Peuple de l'Herbe, High Tone, Kaly...). Les professionnels et les médias nationaux parlent à nouveau de « la scène lyonnaise ».

Au niveau politique, les musiques actuelles ont été l'un des enjeux de la campagne des municipales en mars 2001, utilisées notamment par la Gauche. La nouvelle municipalité PS - dirigée par Gérard Collomb qui s'est engagé officiellement dans son programme, repris dans la presse, à soutenir les musiques actuelles.

Notamment dans un article du Monde daté du 21/03/01 : « le programme de la gauche se veut une réponse à la demande très forte des Lyonnais d'une action culturelle de proximité, diversifiée et moderne. Le mot d'ordre est de mettre fin à la dichotomie entre les institutions et la culture populaire. D'ici à la fin 2001, la gauche s'est engagée à dresser un recensement des besoins en matière de pratiques d'amateurs, à faciliter la mise à disposition de locaux de répétition et de diffusion. »

- Au niveau professionnel, les diffuseurs lyonnais se sont réunis à plusieurs reprises depuis décembre 2000, à raison d'une rencontre par mois. Au départ initiées par l'équipe du Ninkasi, sur le thème de l'ouverture de la salle du Kao aux structures lyonnaises, les discussions ont été élargies à la problématique globale de la place du secteur des musiques actuelles dans la vie culturelle lyonnaise.

Bibliographie

ARTICLES

Actualité de la Scénographie

- « Le développement des musiques amplifiées », dossier, N°111, juillet 2000.

Les Cahiers Millénaire 3

- « Les politiques culturelles face aux dynamiques sociales et métropolitaines », N°19, Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, février 2000.
- « Les loisirs, reflets des nouvelles pratiques sociales et source de développement économique » N°11, Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, novembre 1998.
- « L'économie dans l'agglomération lyonnaise », N°3, Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, septembre 1999.
- « Analyse socioculturelle des habitants de l'agglomération lyonnaise : spécificités et évolutions », N°2, Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, février 1998.
- Compte rendu de la journée prospective du 16 février 2000 : « Les politiques culturelles ».
- « Le projet d'agglomération : les 21 priorités pour le XXIème siècle ».

La Lettre du Spectacle

- « Sylvie Hubac : « la DMDTS est aujourd'hui mieux organisée », entretien avec Eric Fourreau, N°41 du 12/01/01.
- « Circulaire Smac : l'Etat clarifie sa position » N°43 du 09/02/01.

Lyon Capitale

- « Lyon : combat rock », article de Charlotte Bouret, 20 juin 1995.
- « Lyon : capitale techno, dub et drum&bass », article de Richard Laporte, 2000.

Lyon Cité

- « Lyon se repeuple et rajeunit », magazine mensuel de la Ville de Lyon, janvier 2001.

Mignon Patrick

- « Evolution de la prise en compte des musiques amplifiées par les politiques publiques », extrait de Politiques publiques et musiques amplifiées, Adem Florida Gema, 1997.

Opale :

- « Musiciens cherchent soutiens : répétition, formation », Culture et Proximité N°8, juin 1998.
- « Cultures urbaines en Rhône-Alpes », Culture et Proximité N°8, juin 1998.
- « Lieux de vies musicales », document de synthèse sur les équipements culturels de proximité dédiés à la pratique et la diffusion des musiques amplifiées, 1995.

Rizzardo René

- « Musiques amplifiées, politiques culturelles locales, aménagement du territoire », extrait de Politiques publiques et musiques amplifiées, Adem Florida Gema, 1997.

Teillet Philippe

- « Musiques amplifiées, musiques actuelles, musiques d'aujourd'hui, etc... ou la querelle des principes de vision et de division », extrait de « Eléments pour une histoire des politiques publiques en faveur des musiques amplifiées », la Documentation Française, 1999.

Télérama (Catherine Guigon)

- Document « L'argent de la Culture ». 1^{er} volet « L'Etat asphyxié » N°2653 du 15 novembre 2001. 2^{ème} volet « Les régions s'émancipent » N°2654 du 22 novembre 2000.

ETUDES ET RAPPORTS

Agence Musique et Danse Rhône-Alpes

- « Rapport de la commission régionale des musiques actuelles », sous la direction du Conseil Régional, de la Drac et du Pôle Régional des Musiques Actuelles, octobre 1999.
- **Arsec** (Agence Rhône-Alpes de services aux entreprises culturelles)
« Note de conjoncture » N°1, mai 1999.

Authelain Gérard

- « La formation de musiciens pour le développement de la pratique des musiques actuelles », Direction de la Musique et de la Danse du Ministère de la Culture, octobre 1997.

Chataigné Hyacinthe

- « Etude Musiques Actuelles en Mayenne », ADDM 53, 1999.

DMDTS (Direction de la Musique, du Théâtre et des Spectacles)

- « Rapport de la commission nationale des musiques amplifiées », sous la direction de Catherine Trautmann, Ministère de la Culture, 1999.

FDMJC (fédération des MJC en Rhône-Alpes)

- « MJC en Rhône-Alpes : quelles pratiques musicales ? » FDMJC 69, février 1995.

Fédurok

- « Politiques publiques et musiques amplifiées/actuelles », actes des 2ème rencontres nationales organisées à Nantes en 1998, édition La Scène, avril 1999.
- « Les équipements de musiques amplifiées : quelles missions avec quels partenariats ? », actes des rencontres organisées à Poitiers en janvier 1997, édition la Fédurok, 1997.

FFMJC (fédération française des maisons des jeunes et de la culture)

- « Musiques (émergentes ?) et éducation populaires », rapport des tables rondes organisées au Printemps de Bourges, coordonnées par Fernand Estèves, la Lettre N°13, mai 1998.

FNCC

- « Rapport général de la commission nationale musiques amplifiées », sous la direction de Marie-Thérèse François-Poncet et Jean-Claude Wallach, mars 1999.

Guibert Gérard

- « Etude régionale sur l'économie des musiques actuelles en Pays de Loire ». Premier volet : les groupes et artistes, Deuxième volet : les structures. Tremolino, Pôle Régional des musiques actuelles, Drac Pays de Loire, 1999-2000.

GRIM (Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur la Musique)

- « Production et consommation du rock à Lyon », Pascal Chasson, Gérard Bourgeat, Norbert Bandier, Muriel Itier, pour le Département des Etudes et de la Prospective du Ministère de la Culture, 1er trimestre 1987.

Migeot Xavier

- « Les spectateurs des concerts de musiques amplifiées » GEMA, DEP, mars 2000.
- « Les dépenses des musiciens de musiques actuelles en Poitou-Charentes », Pôle Régional des Musiques Actuelles, 1998.
- « Le poids socio-économique de huit équipements de musiques actuelles de Poitou-Charentes », Pôle Régional des Musiques Actuelles, janvier 2001.

Ripon Romuald

- « Les activités artistiques amateur dans le cadre associatif, le rôle des fédérations et des associations nationales », DEP Ministère de la Culture, 1997.

OUVRAGES GENERAUX

Djian Jean-Michel

- « La politique culturelles », édition Le Monde, 1996.

Donnat Olivier

- « Les amateurs, enquête sur les activités artistiques des français », DEP Ministère de la Culture, 1996.
- « Les français face à la culture », édition La Découverte, 1994.
- « Les pratiques culturelles des Français » enquête 1997, La Documentation Française, 1998.

Drac Rhône-Alpes

- « Musiques urbaines, musiques plurielles », éditions Paroles d'Aube, 1996.

Guibert Gérard

- « Les nouveaux courants musicaux : simples produits des industries culturelles ? », édition Mélanie Sèteun, 1998.

Mignon Patrick, Hennion Antoine

- « Rock, de l'histoire au mythe », collection Vibrations, édition Anthropos, 1991.

Annexes

Etude

Les Musiques Actuelles à Lyon

Pratiques artistiques
et diffusion

*Novembre 2000
à avril 2001*

- *Commande Ville de Lyon et
Drac Rhône-Alpes*
- Réalisée par Françoise Dupas,
chargée de mission
Sous la direction de Lyliane
Dos Santos

Agence Musique et Danse Rhône Alpes

32 rue de la République

69002 Lyon

Tél : 04 72 77 84 30

Fax : 04 72 77 84 39

Email : musiquedanse.rhone-alpes@wanadoo.fr



Annexes

a - Les personnes enquêtées (diffuseurs, personnes ressource, institutionnels.....)	p. 3
b - Le questionnaire "artistes"	p. 5
c - Monographie	
• Groupes et artistes domiciliés à Lyon.....	p.10
• Lieux de diffusion	
↳ <i>Les lieux avec programmeurs</i>	p.14
↳ <i>Les lieux d'accueil privés</i>	p.15
↳ <i>Les salles municipales</i>	p.16
• Manager, agents et collectifs artistiques domiciliés à LYON.....	p.17
• Diffuseurs sans lieux fixes	
↳ <i>Les organisateurs de concerts</i>	p.18
↳ <i>Les festivals</i>	p.19
• Studios de répétitions à Lyon.....	p.20
• Studios d'enregistrement à Lyon.....	p.21
• Labels et producteurs discographiques	p.22
• Magasins de disques	p.23
• Formations techniques et administratives – Structures Ressources.....	p.24
• Magasins de musique.....	p.25
• Entreprises prestataires de services liés au spectacle.....	p.26
• Médias locaux.....	p.27
d - Les salles en location à Lyon (descriptifs et tarifs)	p.28
e - Circulaire Smac (DMDTS août 1998)	p.29
f - L'implication d'une ville, l'exemple de Nantes (budget musiques actuelles 2000)	p.34

a - Personnes enquêtées pour l'étude Musiques actuelles à Lyon (février 2001)

DIFFUSEURS (tourneurs, producteurs, managers, organisateurs...)

CONVOYEUR DE SONS ET ECOUTEZ VOIR : Fabrice Chambon et Ludovic
SARL HUBLLOT : Jean-Christophe Pelletier et Thierry Pilat
MICROCOSMOS : Jean-Christophe Bernard et Francis Debarre
ACTE PUBLIC : Yves Benitah
MEDIATONE : Jérôme Laupies
MIGAL PRODUCTIONS : Myriam Kanou
TITI FLASHING : Jean-Baptiste Allera et Violaine
FESTIVAL LES INOUIES : Pierre-Axel Mordant
F2F : Fabrice Coalava
PETITS BOUTS DE FICELLE : Régis Duclaux
NATTY BASS SOUND SYSTEM : Frédéric Sigaud
AGAPES : Yves Bletton
MPA : Philippe Da Silva
ELDORADO : Jean-Pierre Pommier (ex Sarl Scorpio) et Alexandre Murat
ASSOCIATION PIC : Michel Perraudin
TANKHA : David Salignat
ALT MUSIQUE : Jean-Pierre Lafoie
LA CHAUDIERE : Marie-Caroline Phelut et Thierry Fortune
LOULLING SYSTEM : Victor Bosch

LIEUX DE DIFFUSION

LA MARQUISE : Nicolas Stifter
KAFE MYZIK : Raphaël et Diego
NINKASI : Geneviève de Foucault et Christophe Fargier
MJC OULLINS : Pascale Bazin
MAGIC CIRCUS : Amar
BISTROY : Guy Pierre Turco
MJC RILLEUX LA PAPE : Marie-Ange Byard
MJC DES RANCY : Daniel Faure
MJC LE CADRAN à Vénissieux : Michel Jacques
CCO : Fernanda Leite
TRANSBORDEUR : Frédéric Gangneux
HOT CLUB : Christian Devaux
LA MI GRAINE : Frédéric Cardon
LE GAZOMETRE : Loïc
LE BRISE GLACE (Annecy) : Jean François Braun
LE TRAIN THEATRE (Porte les Valence) : Patrick Ducret
LA CAVE A MUSIQUE (Mâcon) : Henri Didonna

DISQUE (label, magasin, distributeur...)

LABEL PLEIN GAZ PROD : Dj Spider
EARDRUM : Luigi
JARRING EFFECTS : Cécile Demornex
HACIENDA studio : Jean Gamet
LABEL DELIVRANCE : Fabien Salzi
KUBIK : Cyril Bonin
LYONNAISE DES FLOWS : Eric Bellamy et Chris Tateossian

FORMATION

MELTING FAMILY : Marco et Cherif
CRA-P : Giacomo Spica
CNR : René Clément
GRIM : Gérard Bourjat
ARSEC : Christine Bolzin
ENM Villeurbanne : Martial Pardo
DPT CHANSON ENM Villeurbanne : Olivier Lataste
AIMRA : François Lubrano (fondateur, actuellement à la Spedidam)

INSTITUTIONS

VILLE DE LYON : Annick Lapaix (Direction des Affaires Culturelles)
VILLE DE LYON : André Bideau (Adjoint chargé des marchés publics)
VILLE DE LYON : Alexandre Dufrenne
VILLE DE LYON : Joëlle Moliera, Denis Trouxe (Adjoint à la Culture)
DRAC (action culturelle) : Benoît Guillemont
DRAC (direction musique et danse) : Laure Marcel Berlioz
FAS : Philippe Delpy
VIVANTES LES PENTES / DSU : Marc Villarubias
CMTRA : Jean Blanchard
AMDRA : Lyliane Dos Santos, Jean-Marc Vernier

DIVERS

LYON CAPITALE ET JARRING EFFECTS : Richard Laporte
FREQUENCE JAZZ et BUZZ : Robert Lapassade
PANORAMA TECHNO / INFINIUM RECORDS : Vincent Petit
APPELS D'AIR : Michèle Provost et Véronique Balmont
ISM : Gilberte Hugouvieux, Grégory Ramousse et Sylvain Barnéoud
COULEUR 3 / ZEBULON : Sonith Kumar
SACEM : Michel Jeannot
PATRICK MILLAT (ex Mjc Oullins)
INFOCONCERT : Thierry Pras
SOLIDARTE : Sophie Duboux
PRINTEMPS DE BOURGES : Eric Belkhirat (Président de l'association Tagada Tsoin Tsoin)
LE PEUPLE DE L'HERBE
MEI TEI SHO

b - Le questionnaire artiste

QUESTIONNAIRE ARTISTE

POUR L'ETUDE SUR LES PRATIQUES DES MUSIQUES ACTUELLES A LYON
(12/2000)

1- PRESENTATION

Nom de la formation :

Contact :
 Nom : Prénom : Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax :

e-mail : site web :

- **Avez-vous une structure juridique :** oui non
 Si oui, forme juridique (association, Sarl, Scop...), nom et coordonnées :
- **Date de constitution** du groupe sous sa forme actuelle :
- **Effectif permanent** (personnel artistique et technique) :

Nom, Prénom	Instrument(s) pratiqué(s)	âge	Situation sociale Lycéen / Etudiant / Salarié / demandeur d'emploi	Intermittent du spectacle
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé
.....		LYC / ETU / SAL / DEM	OUI / dossier déposé

- **Style musical :** rock rap techno reggae jazz chanson world
- Pourcentage de compositions :% / Reprises :% / Remix :%

2- Discographie

- CD promo CD vendu sur les concerts uniquement
 CD distribué : local / national Vinyls Autres, merci de préciser :
 Producteur : Label : Major :
 Distributeur : Editeur :
- Où avez-vous enregistré ? home studio local équipé pour l'occasion studio professionnel live
 Nom et adresse :

- Etes vous inscrit à la Sacem : oui non
 Sous quelle forme ? le groupe les artistes individuellement

3- Environnement professionnel

- Qui gère votre carrière (précisez vos réponses) :
 Auto-management Manager extérieur au groupe :
 Le tourneur : Le producteur : Le label :
- Possédez-vous : biographie photos fiche technique dossier de presse
 (les joindre si possible) Affiches clip merchandising
- Qui finance vos projets (précisez les montants octroyés) :

Financeurs	Production discographique	Tournées	Promotion, communication	Répétition, filage, création	Autre, précisez :
Apports personnels					
Souscriptions ou fonds propres					
Label/maison disk					
Tourneur					
Partenaire privé					
Ville					
Drac					
Conseil Général					
Conseil Régional					
FAS					
Sociétés civiles :					
Autre :					

- Le groupe fait-il partie de : un collectif une fédération un réseau aucun regroupement
 Si oui, le(s)quel(s) :

- **Avez-vous déjà gagné un concours :** oui non
- Découvertes Printemps de Bourges FAIR Chaïnon manquant Jazz en Scènes
- Suivez le Jazz découverte Fédurok découverte Fnac tremplin, précisez
- autre :

- **Ce concours a-t-il favorisé votre développement :** oui non
- Expliquez en quoi :

- **Quelle étape ou rencontre décisive a permis l'accélération de votre carrière :**
-
-
-

4- Répétition

- **Nom et adresse du local de répétition :**
-

- **Dans quelle condition répétez-vous :**
- Local improvisé chez un particulier
- Local spécifique pour les musiques actuelles équipé non équipé
- Local non spécifique tel que : Salle de spectacle Ecole de musique
- Autre, précisez :
- Local de stockage du matériel : oui non
 - Ce local est-il insonorisé : oui non
 - Est-il partagé avec d'autres musiciens : oui non
- Coût moyen mensuel de location : Frs

- **Fréquence de répétition :**
- Plus de 2 fois par semaine 1 à 2 fois par semaine 1 à 2 fois par mois Moins d'1 fois par mois

- **Rencontrez-vous des difficultés lors de vos répétitions :** oui non
- au plan : artistique (création, écoute, harmonie)
- technique (amplification, matériels) administratif (planning, bruit, règlement)
- Autres raisons : financières géographiques de disponibilité d'encadrement
- Précisez :
-
-
-

5- Tournée

- **Sur les 12 derniers mois, avez-vous effectué des concerts :**
- Dans la ville de Lyon** intra-muros, nombre de dates :
- Où ? Cafés-concerts Salles de concert Festivals Autres lieux, précisez :
-

- En proche périphérie Lyonnaise**, nombre de dates :
- Où ? Cafés-concerts Salles de concert Festivals Autres lieux, précisez :
-

- Dans la Région Rhône-Alpes**, nombre de dates :
- Où ? Cafés-concerts Salles de concert Festivals Autres lieux, précisez :
-

- En France**, nombre de dates :
- Où ? Cafés-concerts Salles de concert Festivals Autres lieux, précisez :
-

- A l'étranger**, nombre de dates :, dans quels pays ?
- Où ? Cafés-concerts Salles de concert Festivals Autres lieux, précisez :
-

- **Ces concerts sont-ils rémunérés ?**
- Non, l'organisateur prend en charge les frais d'accueil
- Oui, sous forme de défraiement Oui, contrat de cession
- Oui, sous forme de co-réalisation Oui, contrat d'engagement
- Quel est le **montant moyen obtenu** pour votre prestation : Frs

- Rencontrez-vous des **difficultés pour trouver des concerts** : dans la ville de Lyon oui non
 en Région Rhône Alpes oui non
 hors Région oui non

- **Si oui, quelles sont les principales raisons ?**
-
-

6- Formation

L'un des membres du groupe (musicien et technicien) a-t-il déjà suivi une formation ou voudrait-il suivre une formation (y compris écoles de musique)? Cochez la case (1) ou (2) et précisez le type de formation.

Nom	A suivi (1)	Veut suivre (2)	Formation artistique, laquelle ?	Formation technique, laquelle ?	Formation administrative, laquelle ?	Organisme	Durée du stage
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

- **Le groupe a-t-il bénéficié d'un accompagnement particulier ?** oui non
 (ex: stages dans le cadre de l'antenne Printemps de Bourges ou Fair, s cènes musicales de Villeurbanne, master class, résidence...)

- **Si oui, lequel ?** :
-
-

7- Information

- **De quel type d'informations avez-vous besoin pour votre développement ?**

- **Où trouvez-vous l'information ?** Agence Musique et Danse Arsec Drac
 Bibliothèques Internet Autres :

- **Autres personnes ressources** qui vous ont déjà fourni de l'information :

8- Besoins

Pouvez-vous donner votre avis sur les spécificités de la ville de Lyon sur les points suivants :

	Avantages	Inconvénients
Organisation de concerts (salles, programmateurs, tourneurs...)
Répétition (locaux, matériels, coûts...)
Encadrement des artistes (développement de carrière, management...)
Formation (type de formation, niveau, coûts...)
Information (guides, listing, contacts...)
Coordination (réseau, collaboration...)
Médiatisation (médias existants, à créer, promo des artistes...)
Production et distribution discographique (studios, labels, financement...)
Autres :

➤ **A votre avis, quelles seraient les actions à développer en priorité** (parmi les points évoqués dans le tableau ci-dessus) :

.....
.....
.....
.....

➤ **Quels projets souhaiteriez-vous entreprendre en 2001 (merci de bien vouloir préciser) :**

.....
.....
.....
.....

Fait à le	Signature :
-----------------------	-------------

c - Monographie

• GROUPES ET ARTISTES DOMICILIES A LYON

GROUPES	Genre	
Ailleurs	chanson	
Asticot Palace	chanson	
Balmont Véronique	chanson	
Bergamote	chanson	
Biasini Franck	chanson	
Bistanclaque	chanson	
Blaxun's	chanson	
Bonhomme André	chanson	
Botom Botom	chanson	
Cap au nord	chanson	
Cas non résolu (le)	chanson	
Cros Vincent	chanson	
Dangoin Jacques	chanson	
Delattre Emmanuel	chanson	
Ethernaute	chanson	
Eustratiades Fabienne	chanson	
Escales	chanson	
Fernandez Nilda	chanson	
Fromages (les)	chanson	
Forcioli Philippe	chanson	
Glèche Lavrille	chanson	
Gravel Serge	chanson	
Gueules de Bois (les)	chanson	
Khaban	chanson	
Lapalud Hervé	chanson	
Maheza	chanson	
Mas Patricia	chanson	
Mouches à Voler (les)	chanson	
Mr Orange	chanson	
NADJ	chanson	
Orchestre de Poche (L')	chanson	
Orchestre du Buisson	chanson	
Orphee Baltazar	chanson	
Palandri	chanson	
Paul Maurice	chanson	
Perraudin Michel Marie	chanson	
Pestel Véronique	chanson	
Philemon Cyclone	chanson	
Prohom	chanson	
Richerd	chanson	
Roulez Fillettes/Compagnie Béline	chanson	
Shona Katerine	chanson	
Simonnet Eric	chanson	
Therese	chanson	
Thiemann Elsa	chanson	
Trapettistes (les)	chanson	
Vital Falco	chanson	47 (18%)

GROUPES	Genre	
Arnovah	électro	
Asura	électro	
Big Stick	électro	
Bio	électro	
Cox 6	électro	
Dj BenJ	électro	
Dj Fraggie	électro	
Dj Only	électro	
Dj Ranium	électro	
Dj Rioux	électro	
Dj Slider	électro	
Dj Spider	électro	
Dr Nokman	électro	
In Extremis	électro	
Mandrake	électro	
Natty Bass Sound System	électro	
Olivier Laurence	électro	
Peuple de l'Herbe (Le)	électro	
Shane	électro	
Tajmahal	électro	
Teddy G	électro	
Thy-Lan	électro	
Trakeit	électro	23 (9%)

y compris :
house, trance,
ambient, techno

• GROUPES ET ARTISTES DOMICILIES A LYON (SUITE)

GROUPES	Genre
32 Janvier (Arfi)	jazz
Ainsi Flon	jazz
Almosnino Jean-Louis	jazz
Anorien (Ishtar)	jazz
Apollo (Arfi)	jazz
Badaroux Pierre	jazz
Baez Jean-Françoise	jazz
Baldy Moulinier Pierre	jazz
Baron Samedi Percussions (Arfi)	jazz
Bastien Pierre	jazz
Bat'group	jazz
Beriat Jean-Noel	jazz
Bête à Bon Dos (la) (Arfi)	jazz
Blues de Vache	jazz
Blumenthal Laurent	jazz
Bolcato Jean (Arfi)	jazz
Bomonstre (Arfi)	jazz
Bon Chapô (Ishtar)	jazz
Bruckert Raoul	jazz
Chastel Patrick	jazz
Co	jazz
Delaunay C. - Tocanne B. duo	jazz
Defond Bernard	jazz
Devaux Christian	jazz
Doray Yann	jazz
Dumont D'Ayot François	jazz
Duos (Arfi)	jazz
Echampard Eric	jazz
Effet Vapeur (L') (Arfi)	jazz
Ermacologie	jazz
Expert Joachim	jazz
Fernandez Michel	jazz
Fombaron Damien	jazz
Frederic Escoffier Trio	jazz
Freeandise	jazz
Freyermuth Sylvain	jazz
S.Jazz	jazz
Scham's	jazz
Sclavis Louis	jazz
Simon Bruno	jazz
SVP Jazz Trio	jazz
Terruel Eric	jazz
Tetragone	jazz
Torero Loco (Arfi)	jazz
Tribu Hérisson (La)	jazz
Trio Apollo (Arfi)	jazz
Workshop de Lyon (Le) (Arfi)	jazz
Zip Code 2025	jazz

GROUPES	Genre
Gilbert Philippe	jazz
Goutin Rémi	jazz
Grande Déformation (la) (Ishtar)	jazz
Hervé Jean-Paul	jazz
Ian Doray	jazz
Jazz Time	jazz
Letisserand Daniel	jazz
Marge de Manœuvre	jazz
Marmite Infernale (la) (Arfi)	jazz
Martins Denis	jazz
Minfray Raphael	jazz
Musicabrass	jazz
Off 7	jazz
Pan Encore (Ishtar)	jazz
Peilhon Jean Luc	jazz
Peyrin Georges Henri	jazz
Pheromone	jazz
Poopoolala's Gang	jazz
Quatre Têtes (les) (Ishtar)	jazz
Robert Michel	jazz
S.Jazz	jazz
Scham's	jazz
Sclavis Louis	jazz
Simon Bruno	jazz
SVP Jazz Trio	jazz
Terruel Eric	jazz
Tetragone	jazz
Torero Loco (Arfi)	jazz
Tribu Hérisson (La)	jazz
Trio Apollo (Arfi)	jazz
Workshop de Lyon (Le) (Arfi)	jazz
Zip Code 2025	jazz

y compris :
musiques expérimentales
musiques improvisées
blues, soul,
acid jazz

68 (26)%

• GROUPES ET ARTISTES DOMICILIES A LYON (SUITE)

GROUPES	Genre		GROUPES	Genre	
Anonyme	rap	y compris hip-hop trip-hop	5 Up	rock	y compris : pop, fusion, hard rock metal, grunge
Aoudia Amar	rap		Affaire Louis Trio (L')	rock	
Boulhos Loupino	rap		Atomic Spuds	rock	
Cas non résolu (le)	rap		Blockade	rock	
Color	rap		Bubble Plastic	rock	
Ethos	rap		Camion	rock	
Effet P	rap		Chafab	rock	
Feneks (les)	rap		Chili Pou Ni	rock	
Frères 2 Sang	rap		Da Capo	rock	
Gang du Lyonnais (le)	rap		Days (the)	rock	
GPL	rap		Daytona	rock	
HM 69	rap		Deadly Toys	rock	
IPM	rap		Evil Ants	rock	
Kabanes	rap		Evolutive	rock	
Lynx (les)	rap		Flying Spoons	rock	
Lounes	rap		Foc System	rock	
Principe	rap		Francophonie	rock	
Spica Giacomo	rap	Fun Carmen	rock		
Virus	rap	Gana Foul	rock		
Babylon Circus	reggae	y compris : raggamuffin dub, groove drum&Bass	Hystery Call	rock	
Bawar Jafar Free	reggae		Jail	rock	
Cosmik Connection	reggae		Jiripoca Band	rock	
High Tone	reggae		Ketchikian	rock	
Jafar Free	reggae		Kez	rock	
Kaly	reggae		Lagier Laurence	rock	
Kapsen	reggae		Magane	rock	
MC Shane	reggae		Mariez Devista	rock	
Mei Teï Sho	reggae		Mind the Step	rock	
Nomades & Skaetera	reggae		Money Honey	rock	
Zenzyla	reggae		Moon Child	rock	
		19 (7%)	My My	rock	
			Nels	rock	
			Planet.com	rock	
			Point Limite Zero	rock	
			Polagirl	rock	
			Pool Mecanic	rock	
			Shaker	rock	
			Silent Moments	rock	
			Silvae	rock	
			SIN-E	rock	
			Solution H	rock	
			Squeeze Groove	rock	
			Super 8	rock	
			Tawah	rock	
			Terrible Band	rock	
			Tombad	rock	
			To Be Z'art	rock	
			X-Kicks	rock	
			Yell	rock	
		11 (4%)			49 (18%)

• GROUPES ET ARTISTES DOMICILIES A LYON (SUITE)

GROUPES	Genre	
Aguas	world	y compris : musiques ethniques musiques traditionnelles
Apoloss	world	
Asmara	world	
Balkanes	world	
Banda Bunda	world	
Blanchard Jean	world	
César Allan	world	
Connivences	world	
Djarama	world	
Doumka	world	
Ensemble Moscovite	world	
Fleur de Terre	world	
Fola	world	
Gnawa du Maroc	world	
Gonzalo	world	
Habla Tambores	world	
Haricots noirs (les)	world	
Hightone et My Tayed	world	
Holy Way Singers	world	
Ilyès	world	
Itinerance	world	
Iyad Haimour	world	
Jardin de l'Ange (le)	world	
Jeff Jell	world	
Julia y los diez	world	
Khaled Ben Yahia	world	
Ljube	world	
Mad Jimitys	world	
Malossol	world	
Mamboreta	world	
Massoud Raonaq	world	
Mayoud Jacques	world	
M'Bemba Camara	world	
Mimoun Cheb	world	
Musyriade	world	
Natty	world	
Nord Sud	world	
Oihid Jimmy	world	
Pawolka	world	
Roulotte Bleue	world	
Roulottes en roue libre	world	
Rude Olive	world	
Seka Monique	world	
Son Del gazo	world	
Tengo Tango	world	
Ulysse	world	
Walo Afro	world	
Zit Zitoun	world	

TOTAL = 265

Pierre Mayol : en moyenne 1 groupe pour 1500 hab
Lyon (recensement 1999) : 445 452 hab / 1500 = 297

- **Lieux de diffusion**

↳ Les lieux avec programmateur

Lieux avec programmateur	arrond	Genre musical	Type de lieu	Capacité
BISTROY	1er	tous	café-concert	100
CCO	Villeurbanne	tous	SD non spé	400
HOT CLUB	1er	jazz	SD MA spé	80
KAFE MYZIK	1er	mus. innovatrices	café-concert	80
LA MARQUISE péniche	3ème	électro	café-concert	300
MONDE A L'ENVERS	1er	électro	café-concert	120
NINKASI KAFE	7ème	tous	café-concert	400
NINKASI KAO	7ème	tous	SD MA spé	600
PEZ NER	Villeurbanne	tous	SD MA spé	300
SALLE DES RANCY MJC	3ème	chanson	SD non spé	100
TRANSBORDEUR	Villeurbanne	tous	SD MA spé	500 / 1500

SD non spé = Salle de Diffusion non spécifique Musiques Actuelles

SD MA spé = Salle de Diffusion Musiques actuelles spécifique

**Total = 11 lieux gérés par des équipes fixes et développant un projet culturel et/ou artistique (équipement privé ou municipal)
dont 8 localisés à Lyon et 3 à Villeurbanne**

- **Lieux de diffusion**

- ↳ Les lieux d'accueil privés

Lieux d'accueil privés	Arrond	Genre musical	Type de lieu	Capacité
AKGB	7ème	tous	café-concert	-100
ALBION (I')	1er	tous	café-concert	60
ATMOSPHERE	1er	chanson	café-concert	60
BACCHUS CAFE	1er	tous	café-concert	60
BALBUZ'IC	1er	tous	café-concert	-100
BARREL HOUSE	1er	tous	café-concert	150
BARTHOLDI	1er	tous	café-concert	150
BARYTON	1er	jazz	café-concert	-100
BEC DE JAZZ (Ie)	1er	jazz	café-concert	-100
BELLE EQUIPE (Ia)	1er	tous	café-concert	50
BOX OFFICE	3ème	techno	discothèque	100
BRASSERIE GEORGES	2ème	jazz	café-concert	600
BUDDYBURD	1er	tous	café-concert	-100
CABARET BAROQUE (Ie)	6ème	chanson	SD non spé	200 à 400
CARO DE LYON	1er	jazz	resto-concert	200
CHANTECLER	4ème	tous	café-concert	-100
CONFLUENT (Ie) - MJC Perrache	2ème	chanson	SD non spé	80
ELYSEE (L')	7ème	jazz	SD non spé	120 assis
EMBARCADERE (L')	2ème	jazz	SD non spé	400
ESPACE JEAN BARGOIN	8ème	tous	SD non spé	90 à 650
ETOILE ROYALE	1er	tous	SD non spé	-100
FARMER	1er	tous	café-concert	60
FISH	3ème	techno	discothèque	400
FRIDGE	3ème	techno	discothèque	800
FUNAMBULE (Ie)	1er	techno	café-concert	-100
GNOME ET RHONE	3ème	tous	café-concert	-100
GORMEN'S	2ème	tous	café-concert	-100
HARMONIE	1er	jazz	café-concert	80
HORLIEU	1er	mus. improvisées	SD non spé	70
KAMIN CLUB	1er	rock	café-concert	-100
LA MI GRAINE	3ème	chanson	SD non spé	80
MAGIC CIRCUS	1er	tous	SD non spé	80 assis
MELTING POP CAFE	1er	techno	café-concert	-100
MODERN ART CAFE	4ème	tous	café-concert	-100
MOSAIQUE TROPICALE	1er	world	café-concert	80
PALAIS DE LA BIERE	1er	jazz	café-concert	-100
PHOEBUS	1er	tous	café-concert	60
PLASTIC PEOPLE	1er	alternatif	café-concert	-100
RAIL THEATRE (Ie)	9ème	tous	SD non spé	600
SALLE GENTON-MJC Laennec Mermoz	8ème	tous	SD non spé	300
SALLE LEO FERRE-MJC du Vieux Lyon	5ème	world	SD non spé	100
SHAMROCK	1er	tous	café-concert	60
SOUCOUPE (Ia)	5ème	tous	café-concert	50
SQUALE	1er	techno	café-concert	40
TANGO DE LA RUE	1er	world	resto-concert	-100
THEATRE DE LA PLATTE	1er	world - chanson	SD non spé	120
TOUR ROSE	5ème	jazz	resto-concert	100
TUNNEL (Ie)	9ème	techno	discothèque	500

SD non spé = salle de diffusion non spécifique musiques actuelles

Total = 48 Lieux privés accueillant régulièrement des concerts

- **Lieux de diffusion**

- ↳ Les salles municipales

Salles municipales	Arrond	Genre musical	Type de lieu	Capacité
Amphithéâtre Opéra	1er	jazz	prog de l'Amphithéâtre	200
Auditorium de Lyon	3ème	jazz	prog de l'Auditorium	2021
Chapelle de la Trinité	2ème	chanson - world	sans programmateur fixe	500
Halle Tony Garnier	7ème	tous	sans programmateur fixe	4000 à 17 000
Salle A.Thomas (Bourse du Travail)	3ème	tous	sans programmateur fixe	2368
Salle du foyer de Monchat	3ème	tous	sans programmateur fixe	293
Salle Molière	5ème	chanson - world	sans programmateur fixe	608
Salle Paul Garcin	1er	tous	sans programmateur fixe	280
Salle Rameau	1er	tous	sans programmateur fixe	865
Salle Victor Hugo	6ème	tous	sans programmateur fixe	476

Total = 10 salles municipales pouvant accueillir des concerts de musiques actuelles

- **Manager, agents et collectifs artistiques domiciliés à Lyon**

Nom perso	Nom structure	Groupes
Bellamy Eric	Lyonnaise des Flows	IPM (rap)
Benitah Yves	Acte Public	Zenzila
Bernard Jean-Christophe	Microcosmos	Soldat Inconnu, l'Orquestre de Poche
Bleton Yves	Agapes	collectif de musiciens de jazz
Casimiro de San Leandro Marco	Melting Family	collectif d'artistes rap, hip-hop
Chambon Fabrice	Collectif Ishtar	collectif d'artistes jazz, chanson, danse
Coalava Fabrice	F2F Music	Les Trapettistes
Da Silva Philippe	MPA	Maezah, Ganafoul
Dikoff Nadia	Nadia Dikoff	agent artistique jazz, chanson, world
Kanou Myriam	Migal Productions	Prohom
Kervarrec Loïc	Protagoria	Meï Teï Sho
Lafoie Jean-Pierre	ALT Musique	L'Affaire Louis Trio, Benjamin Biolay
Laupies Jérôme	Mediatone	Planet.com, Shaker
Le Jean Joëlle	Arfi	collectif musiciens de jazz
Lieggi Nadège	Jarring Effects	Mr Orange, Le Fred
Montbel Eric	Ulysse Productions	Ulysse, Jardin de l'Ange, Chabretas...
Richard Dominique	RCK production	Agent de Monique Séka
Sigaud Frédéric	Natty Bass Sound System	collectif de Dj : Ranium, Slider, Nokman

Total = 18 managers, agents ou collectifs artistiques

- **Diffuseurs sans lieux fixes**

↳ Les organisateurs de concerts

Forme juridique	Nom	Responsable	Genre	Localisation
association	ACTE PUBLIC	Yves Benitah	Tous	Lyon
association	AGAPES	Yves Bletton	jazz	Lyon
Sarl	ARACHNEE CONCERTS	Pierre-Yves Denizot	tous	Lyon
association	ART FUSION	Fabrice	électro	Lyon
Sarl	ATHOS PRODUCTIONS	Robert Caro	world	Lyon
association	BEE	Vincent et Fred	électro	Lyon
association	BLUESTUFF PRODUCTIONS		world	Lyon
association	CYBER CONCEPT	Marion	électro	Lyon
association	DUB DRAGON PRODUCTION	Stéphane Bernard	électro	Lyon
Sarl	EARDRUM	Luigi	électro	Lyon
Sarl	EDEN PRODUCTIONS	Manuèle Debrinay Rizos	rap	Lyon
Sarl	ELDORADO & CO	Jean-Pierre Pommier	tous	Caluire
Sarl	HUBLLOT PRODUCTION	JC Pelletier / Thierry Pilat	tous	Lyon
association	IBTI'SAM PRODUCTIONS	Mohamed Sidrine	world	Lyon
association	JARRING EFFECTS	Cécile Demornex / Eric Giraudon	électro	Lyon
SA	LOULLING SYSTEME	Victor Bosch	tous	Caluire
association	MAD NEW MUSIC'S	Joël Lagouy	reggae	Lyon
association	MEDIATONE	Jérôme Laupies	tous	Lyon
association	MPA	Philippe Da Silva	world	Lyon
association	OPUS INC/Natty Bass Sound System	Frédéric Sigaud	électro	Lyon
association	PETITS BOUTS DE FICELLE	Régis Duclaux	tous	Lyon
association	PLAY DIRTY	Sylvain Santelli	pop rock	Lyon
association	REBIRTH	Stéphane Gallet	électro	Lyon
EURL	RPO	Rémi Perrier	tous	Grenoble
Sarl	TEAM CJ PROMOTION	Christian Jaume	tous	Lyon
association	TITI FLASHING	Jean Baptiste Allera	tous	Lyon

Total = 26 structures produisant des concerts dans la ville de Lyon

- **Diffuseurs sans lieux fixes**

- ↳ Les festivals

Festival	Organisateur	Période	Genre
24h de l'Insa de Lyon	Insa	mai	tous
6ème Continent	Mais. des Cultures du Monde	décembre	world
Art Mix	Marie Lacotte	avril	world
Ecouter Voir	association Ecouter Voir	en projet	jazz/chanson
Improbables (les)	Horlieu	variable	jazz
Inouies (les)	association Les Inouies	mars	tous
Jardin des Possibles (le)	Acte Public	juin-juillet	chanson
Nuits de Fourvières (les)	Yves Girard	été	tous
Rancy en poussent une (les)	MPT des Rancy/asso PIC	mars	chanson
Rancy font leur cirque (les)	MPT des Rancy	juin	rock
Riddim Collision	Jarring Effects	décembre	techno
Voix du monde (les)	CMTRA	nov-déc	world

Total = 12 festivals de musiques actuelles se déroulant à Lyon

- Studios de répétitions à Lyon

Structure	Nbre studio	Adresse	Tel	Conditions
ALT MUSIC*	1	7 place Chazette 69001 Lyon	04 78 39 65 81	réservé
BANDE NATIONALE SON	2	24 rue Mazagran 69007 Lyon	04 78 69 54 49	privé, à louer
CNR	1	4 montée Mgr Decourtray 69005 Lyon	06 62 29 86 66	Ville de Lyon
CRA-P*	1	25 rue Clos Suiphon 69003 Lyon	04 78 95 16 08	réservé
GAZOMETRE*	1	8, rue du Gazomètre 69003 Lyon	04 78 95 31 90	réservé
HOT CLUB*	1	26 rue Lanterne 69001 Lyon	04 78 39 54 74	réservé
JARRING EFFECTS*	1	3 rue Adamoli 69001 Lyon	04 78 30 50 29	réservé
MELTING FAMILY*	2	30 montée Saint Sébastien 69001 Lyon	04 72 28 37 66	réservé
PETIT BAZAR*	1	rue Imbert Colomes 69001 Lyon	06 03 54 80 95	réservé
REPETITION PLUS	4	71 rue Bellecombe 69006 Lyon	04 78 24 41 32	privé, à louer
SALLE BERTHELOT	2	bat 8 et 9, îlot Rognon 14 av Berthelot 69007	06 62 29 86 66	Ville de Lyon
SALLE CHABRIER	1	100 cours Charlemagne 69007 Lyon	06 62 29 86 66	Ville de Lyon
TIS	1	24 rue Mazagran 69007 Lyon	04 78 69 13 73	privé, à louer
Total	19			

*Locaux réservés à leurs groupes ou à leurs adhérents

- **Studios d'enregistrement à Lyon**

Structures	Equipement	Localisation
3ème sous-sol		Lyon
Al Coda - Studio le Gramophone	24 pistes numériques	Lyon
Atelier du Crabe	24 pistes numériques	Lyon
ATS		Lyon
CM Production	16 pistes numériques	Lyon
Espace Sonore	24 pistes numériques	Lyon
Grange aux Loups (la)	un 16 et un 32 pistes numériques	Lyon
<i>Hacienda (l')</i>	<i>48 analogiques et numériques</i>	<i>Tarare</i>
Jarring Effects	16 pistes numériques	Lyon
<i>Le Cadran</i>	<i>24 pistes numériques</i>	<i>Vénissieux</i>
Le XII Productions		Lyon
Melting Family (asso)	40 pistes numériques	Lyon
Midi Minuit Production	24 pistes numériques	Lyon
<i>Montelec</i>	<i>24 pistes numériques</i>	<i>Villeurbanne</i>
<i>Sol Studio</i>	<i>8 analogiques, 16 numériques</i>	<i>Oullins</i>
Studio 8 PM	16 analogiques - 8 numériques	Lyon
Studio des producteurs	8 - 16 - 24 pistes analogiques	Lyon
Studio Terminus	64 pistes numériques	Lyon
The Only One	16 pistes numériques	Lyon
Vox Populi	24 pistes numériques	Lyon

Total = 16 studios d'enregistrement à Lyon

- **Labels et producteurs discographiques**

Structure	Groupes	Distribution
AAA R'n'B Productions	rap	auto-distribution
ARFI	ceux du collectif jazz	Harmonia Mundi
Big Makes Record	rap, ragga	auto-distribution
Black Tambours Records	électro	auto-distribution
Dark Fish	électro	Kubik, Pias
Eardrum	électro - house	Kubik / auto-distribution
Factory Music Productions	électro	BMG France
Hacienda Records	chanson, variétés	Musidisc / M10 / Night&Day
Independance Records	électro	Virgin
Infinium records	Ambient et Trance	auto-distribution
Instant Présent / Lazer Prod	jazz, world	CDD Digital Concept
Jarring Effects	électro, dub	Kubik, Pias, auto-distribution
Kubik	électro - dub	distributeur national
Label Delivrance	rock, chanson	auto-distribution
Les 7 Piliers	électro	auto-distribution
Lyonnaise des flows	rap	Musisoft / Soca Disques
Plein Gaz Production	électro	Discograph/Pias/Kubik
Reaktion	experimental	auto-distribution
RKO Records	rock, techno	RKO
Rotax Disques	house	Discograph
Sideline Records	rock	Tripsichord Distribution
Sony Music Entertainment	tous	distributeur national
Soul Productions Sarl		auto-distribution
Supadope	électro (Peuple de l'Herbe)	Kubik
Sysop	électro	auto-distribution
UMF records / Weaked records	électro	Pias, Kubik

TOTAL = 26 labels ou producteurs discographiques

- **Magasins de disques**

Nom	Type de magasin	Genre musical
Art Disques	boutique spécialisée	chanson
Asylum	boutique spécialisée	électro
Boul'Dingue	chaîne nationale	MA occasion
Crazy Times Music	boutique spécialisée	blues, country, rock
Dangerhouse	boutique spécialisée	MA occasion
Dark Fish	boutique spécialisée	électro, black
Eardrum	boutique spécialisée	électro
Experience	boutique spécialisée	jungle, hardcore
Extra Records	boutique spécialisée	électro
Fnac Bellecour	chaîne nationale	MA neuf
Fnac Part Dieu	chaîne nationale	MA neuf
Gibert Joseph Music	chaîne nationale	MA occasion
Harmonia Mundi	chaîne nationale	world, jazz
Independance records	boutique spécialisée	électro
Juke Box Music	boutique spécialisée	électro
Keep Down Records	boutique spécialisée	MA occasion
Marjouis Records	boutique spécialisée	dub, reggae, ragga
Maxi Zic	boutique spécialisée	MA occasion
Number One Dj	boutique spécialisée	électro
O Balbuzic	boutique spécialisée	hip hop, dub, jungle
O'CD	chaîne nationale	MA occasion
Planète Collectors	boutique spécialisée	MA neuf et occasion
Reggae Jam	boutique spécialisée	reggae
Scud Import	boutique spécialisée	électro
Silvertone	boutique spécialisée	MA occasion
Sofa	boutique spécialisée	MA occasion
Virgin Megastore	chaîne nationale	MA neuf
Virgin Part Dieu	chaîne nationale	MA neuf
Week-end	boutique spécialisée	MA occasion

TOTAL = 29 magasins de disques neufs ou occasion

- **Formations techniques et administratives – Structures ressources**

Organisme	formation administrative
Agence Musique et Danse	divers modules en formation continue
ARSEC	divers modules en formation continue
CEFEDM musique	professeur de musique
CFMI	musicien intervenant en milieu scolaire
Crossroads Artists production	formation de formateurs rap et hip-hop
ENSATT	administration du spectacle vivant
MCA école de communication	Certificat de technicien supérieur des entreprises culturelles
Microcosmos	management
Université de Lyon II	maîtrise info-com option spectacles et produits culturels
Université de Lyon II	DESS développement culturel et administration culturelle

Organisme	formation technique
GRIM EDIF	régie, son et lumière
ENSATT	régie son

TOTAL = 12 centres de formations techniques ou administratives

Organisme	Structure ressource (information, conseils)
Agence Musique et Danse R.A	32, rue de la République 69002 Lyon
ARSEC	rue du Griffon 69001 Lyon
ISM	32, cours Lafayette 69003 Lyon

TOTAL = 3 structures ressources

- **Magasins de musique**

Magasin de musique	Arrdt
Accord Chouette	7ème
ALFA Musique France	5ème
Backline et piano	8ème
Backstage	1er
Baguetterie (la)	1er
Baruth Pianos	1er
Bellecour Musiques	2ème
Boch et Pick	5ème
Camart Dominique	2ème
Centre Occasion Musique	1er
CM Production	8ème
Erim'Bau	4ème
Eschenbrenner Denis	9ème
European Music	5ème
Guillard Bizel	1er
Guitar Center	6ème
Guitar Shop	2ème
JS Musique	2ème
Lyon Musique Accessoires	1er
Music Leader Heitz	2ème
Music R	7ème
Orgeret Jacques	2ème
Pianos Hanlet	1er
Pianos Meyrick-Dutronc	6ème
Poferl Musique	6ème
Poussineau Jean-Claude	4ème
Saint Jean Musique	5ème
Studio Shop	2ème
Système Boehm	5ème

TOTAL = 29 magasins de musique (instruments, accessoires et partitions)

- **Entreprises prestataires de services liés au spectacle**

Structure	Prestations	Localisation
Altho Mastering	mastering et prestas audio	Lyon
Arsec	presta administrative	Lyon
Backline et Pianos	matériel de scène	Lyon
Boîte à Sons	sonorisation	Villeurbanne
Celtill Diffusion	affichage - tractage	Pusignan
Clés	conseil, logistique, régie	Villeurbanne
Eurosécurité	sécurité	Lyon
F2F	affichage - tractage	Lyon
Fa Musique	sonorisation	Vaulx en Velin
Juris Paie	presta administrative	Lyon
Megawatts	sonorisation et éclairage	Decines Charpieu
MTI	projection, son, lumière	Villeurbanne
Prestige	sécurité	Lyon
RAS (Rhône Alpes Sonic)	sonorisation et éclairage	Lyon
Roger Ballegoie	affichage - tractage	Lyon
Scenetec	éclairage	Venissieux

TOTAL = 16 prestataires de services liés à l'organisation de concerts

- **Médias locaux**

Nom	Genre	Support
491	mensuel gratuit	presse écrite spé
ACID DRAGON	trimestriel sur abonnement	fanzine
BRAKTABANK	3 numéros par an	fanzine
CRI DE LA HARPE	bimestriel	fanzine
ESPACES LATINOS	mensuel sur abonnement	presse écrite spé
France 3 RHONE ALPES	décrochage régional	TV
FREQUENCE JAZZ	radio associative indépendante	radio locale
IMPACT FM	radio associative indépendante	radio locale
INFOCONCERT	minitel et site web	internet
JAZZNOTES	bimensuel gratuit	presse écrite spé
LE MOUV	réseau FM national	radio spé
LIBERATION	quotidien, supplément à Libération	presse quotidienne
LYON CAPITALE	hebdomadaire sur Lyon	presse écrite spé
LYON FIGARO	quotidien, supplément au Figaro	presse quotidienne
LYON POCHE	hebdomadaire sur Lyon	presse écrite spé
M6 LYON	décrochage régional	TV
MUS. TRADITIONNELLES EN RHONE ALPES	trimestriel gratuit	presse écrite spé
NOSTALGIE GRAND LYON	réseau FM national	radio spé
NRJ	réseau FM national	radio spé
PETIT BULLETIN	hebdomadaire gratuit	presse écrite spé
PROGRES LYON MATIN	quotidien généraliste	PQR
PROGRESCOPE	bimestriel gratuit	presse écrite spé
RADIO BRUME	radio associative indépendante	radio locale
RADIO CANUT	radio associative indépendante	radio spé
RADIO DIO	radio associative indépendante	radio spé
RADIO ESPACE	radio associative indépendante	radio locale
RADIO FRANCE LYON	réseau FM national	radio spé
RADIO SCOOP	radio associative indépendante	radio généraliste
RCF	réseau FM national	radio généraliste
RCT	radio associative indépendante	radio locale
TICKET RHONE ALPES	mensuel sur abonnement	presse écrite spé
TLM (télé Lyon métropole)	TV locale	TV
VIRAGE-COULEUR 3	radio associative indépendante	radio spé
WEB CITY	relais locaux villes de province	internet
WORLD MAG	bimestriel gratuit	presse écrite spé

TOTAL = 35

d - Les salles en location à Lyon

Nom	Adresse	Gérant	Capacité	Equipement	Coût Location	Personnel	Bar	Conditions	Spécificités
ELYSEE	14, rue Basse Combalot 69007 Lyon	Sarl L'Elysée	80	son et lumière à compléter	1600 F HT	aucun	oui	tarif dégressif / nbre jours	différentes configurations
MAGIC CIRCUS	rue de Thou 69001 Lyon	asso Magic Note	80	à louer	mise à disposition	aucun	non	pour petites formations	assis et debout
LA MARQUISE	20, quai Augagneur 69003 Lyon	Sarl La Marquise	200	complet son et lumière	6000 F HT	aucun	non	tarif négociable en fonction de la presta	possibilité assis 60 pl
GARCIN	5, impasse Flesselles 69001 Lyon	Ville de Lyon	280	à louer	2733 F HT	1 régisseur	oui	asso, prix d'entrée > 70 F	assis uniquement
MONTCHAT	53, rue Charles Richard 69003 Lyon	Ville de Lyon	293	à louer	2679 F HT	1 régisseur	oui	asso, prix d'entrée > 70 F	assis et debout
PEZ NER	87, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	asso Pèse Nerfs	350	son et lumière à compléter	4500 F HT	1 régisseur+1 sécu	non	carte d'adhérent 10 F pour le public	debout uniquement
CCO	3, rue Courteline 69100 Villeurbanne	asso CCO	400	à louer	3500 F HT	1 régisseur	oui	pour assos, sélection du projet	debout uniquement
VICTOR HUGO	33, rue Bossuet 69006 Lyon	Ville de Lyon	476	son et lumière à compléter	3428 F HT	1 régisseur	non	asso, prix d'entrée > 70 F	assis uniquement
TRANSBO CLUB	3, Bd Stalingrad 69100 Villeurbanne	Sarl Transgestion	500	complet son et lumière	9500 F HT	2 techniciens	non		debout uniquement
NINKASI KAO	267, rue Marcel Mérieux 69007 Lyon	Sarl Hublot Prod	600	complet son et lumière	16250 F HT	1 régisseur+1 sécu+3 techniciens	non		debout uniquement
RAIL THEATRE	69, rue Gorge de Loup 69009 Lyon		700	à louer	4000 F HT	aucun	oui	tarif jusqu'à 3 h	debout uniquement
RAMEAU	26, rue Martinière 69001 Lyon	Ville de Lyon	865	son et lumière à compléter	6876 F HT	1 régisseur	oui	asso, prix d'entrée > 70 F	assis uniquement
TRANSBORDEUR	3, Bd Stalingrad 69100 Villeurbanne	Sarl Transgestion	1500	à louer	17500 F HT	1 régisseur - électricien	non	tarif concert	assis et debout
ALBERT THOMAS	La Bourse, Place Guichard 69003 Lyon	Ville de Lyon	1950	à louer	13510 F HT	1 régisseur	oui	asso, prix d'entrée > 70 F	assis uniquement
ETOILE ROYALE	17, rue Royale 69001 Lyon	Sarl Etoile Royale Prod	80	complet son et lumière	10F / billet vendu	aucun	non	pour petites formations	studio d'enregistrement TV
CABARET BAROQUE	Cité Internationale quai Charles de Gaulle 69006 Lyon	Sarl Cabaret Baroque	360	complet son et lumière	12600 F HT	1 régisseur	non	pour les concerts : co-prod 60/40	assis et debout (Magic Mirror)
CHAPELLE TRINITE	29-31 rue de la Bourse 69002 Lyon	asso La Chapelle	500	son et lumière à compléter	7000 F HT	1 régisseur	non	monument classé, concerts "calmes"	assis uniquement
MOLIERE	18-20 quai Bondy 69005 Lyon	Ville de Lyon	608	à louer	4119 F HT	1 régisseur	non	asso, prix d'entrée > 70 F	assis uniquement

soit au total 14 salles à louer, accueillant régulièrement des concerts dont 5 salles < 400 places, 6 salles entre 400 et 800 places, 3 salles > 800 places et 4 salles pouvant éventuellement accueillir des concerts (à négocier)

Circulaire du 18 août 1998 sur les SMAC (scènes de musiques actuelles)



LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION

A

MESSIEURS LES PREFETS DE REGION
MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE
DEPARTEMENTS

Directions Régionales des Affaires Culturelles

PARIS, le 18 août 1998

OBJET : Soutien apporté par l'Etat aux Scènes de Musiques Actuelles.

Les musiques actuelles constituent dans notre pays un espace de création ouvert à un large public, notamment aux jeunes. Leur reconnaissance pleine et entière s'impose aujourd'hui comme une nécessité, et c'est à ce titre qu'elles constituent désormais un axe prioritaire de la politique culturelle.

Le Ministère de la culture et de la communication, à l'instar de son intervention dans les autres domaines qui relèvent de sa compétence, entend faciliter le bon fonctionnement des outils de création, de production de concerts, de diffusion et de formation, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les professionnels.

Dans cette perspective, les équipements de diffusion, de production et de formation déjà existants et distingués pour la qualité et la pertinence de leur action, qui constituent d'ores et déjà un élément fondamental de l'action de l'Etat en la matière, doivent pouvoir être consolidés et développés. Il convient de préciser leur champ d'intervention, et d'assurer la pérennité de leur fonctionnement. Il s'agit également, ainsi, de s'inscrire dans une perspective d'aménagement culturel du territoire.

Tel est l'objet de la présente circulaire, qui se substitue à la circulaire du 7 juillet 1996. Issue de travaux préparatoires avec les organisations professionnelles du secteur et avec les services déconcentrés du Ministère, elle détaille les objectifs du dispositif, les conditions du soutien de l'Etat, les types de salles éligibles, et les procédures afférentes.

Je vous invite à en assurer la diffusion auprès des structures concernées, en insistant sur le fait que, bien évidemment, les conditions minimales d'éligibilité au dispositif et à l'aide de l'Etat ne sauraient entraîner un droit automatique à subvention pour ces salles.

**

*

1. Objectifs du dispositif mis en place.

Les lieux musicaux de petite et moyenne capacité jouent un rôle fondamental en termes de diffusion et d'action culturelle, de "défrichage artistique", et d'accueil des publics.

Ce secteur a connu une professionnalisation croissante ces dernières années malgré des financements publics relativement faibles comparativement à ceux dont bénéficiaient d'autres dispositifs plus institutionnalisés.

Il s'agit de concourir à la stabilisation du fonctionnement des structures (recrutement des personnels nécessaires et pérennisation des emplois déjà créés), tant en regard de ses missions premières (production et diffusion, accueil des publics) que des autres activités susceptibles d'être conduites.

A ce titre, le soutien apporté par l'Etat aux "scènes de musiques actuelles" prend en compte :

- l'enjeu artistique et culturel que constitue pour la collectivité nationale de telles démarches qui recouvrent des pratiques larges et intègrent des objectifs d'éducation artistique, de novation musicale, voire de recherche ;
- la responsabilité, l'indépendance artistique, et le professionnalisme des équipes dans un cadre de gestion adapté à leurs missions ;
- l'accueil des publics dans toute leur diversité et le soutien aux pratiques amateurs, qui contribuent fortement au renforcement du lien social ;
- l'inscription de ces lieux dans la dynamique plurielle (artistique, culturelle et commerciale) du secteur des musiques actuelles, nécessaire à l'émergence et au développement de nouveaux talents ;
- enfin, la nécessité de diversifier l'implantation de ces structures, notamment dans le contexte géographique et sociologique, dans un esprit d'aménagement du territoire.

Ce soutien est concrétisé par la conclusion d'une convention dont la signature par l'Etat vaut reconnaissance de la structure par le ministère de la culture et de la communication en tant que "scène de musiques actuelles".

2. Les critères de soutien de l'Etat aux scènes de musiques actuelles

Il s'agit chaque fois d'une conjonction entre un lieu, un projet, et une équipe.

2.1. Le projet artistique.

Les orientations suivantes sont notamment prises en compte pour l'appréciation de la pertinence du projet artistique, lequel doit être précis, argumenté, et figurer en annexe de la convention.

Une programmation régulière doit être élaborée et diffusée soit dans l'enceinte de la salle, soit complémentairement ou ponctuellement dans d'autres cadres, et présenter des artistes locaux, nationaux et internationaux, en réservant une place importante aux artistes en développement de carrière.

La convention doit fixer un nombre minimum de prestations (concerts/représentations) annuelles, en fonction des situations et des réalités de chaque salle.

Les salles concernées doivent développer, notamment en faveur de ces artistes et groupes, des initiatives permettant d'accompagner la création (par exemple au travers de coproductions, de résidences, etc.), et en inscrivant leurs actions dans des dynamiques départementales, régionales, nationales, voire internationales.

Dans une perspective d'aménagement culturel du territoire et de maillage des équipements, elles doivent également tisser des relations avec d'autres SMAC, et d'autres acteurs de la vie artistique et culturelle, en favorisant des actions concertées.

Elles doivent enfin participer, le plus généralement à la vie culturelle locale (ateliers de répétitions, formation, pratiques amateurs et pré-professionnelles), à la sensibilisation et au développement des publics.

2.2. L'équipe artistique, administrative et technique.

Les directeurs des SMAC doivent être des professionnels responsables des projets qu'ils mettent en œuvre avec leurs équipes. Ils doivent y exercer une mission permanente.

Leurs équipes doivent être composées de professionnels tant dans les domaines administratifs que techniques.

2.3. La politique tarifaire

La structure doit pratiquer des tarifs accessibles à tous les publics, compte tenu des financements apportés par l'Etat et les autres partenaires.

3. Les types de salles éligibles

La salle concernée doit avoir une forme juridique stable et autonome.

Son activité principale doit être la production et l'organisation de concerts : la structure doit, à ce titre, être émettrice de la billetterie pour au moins 70% de la programmation annuelle.

La structure doit être gérée en conformité avec la législation sociale et fiscale, les dispositions relatives aux entrepreneurs de spectacles conformément à l'Ordonnance de 1945, ainsi qu'avec le code de la propriété intellectuelle. L'un des responsables de la structure concernée doit être détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacle.

La salle doit comporter un ou plusieurs équipements sur un seul ou plusieurs sites.

La salle doit être en conformité avec les textes régissant les règles de sécurité et d'environnement, et répondre aux garanties techniques et architecturales nécessaires à la diffusion de spectacles musicaux.

La structure doit exister depuis au moins une année, et justifier d'une saison d'activité significative avant d'être éligible au concours financier.

4. Instruction des demandes et conventionnement.

4.1. Dépôt des demandes de soutien

Les responsables des structures qui répondent aux conditions évoquées ci-dessus peuvent prendre contact avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles compétente.

Les responsables doivent transmettre les pièces suivantes :

a / pièces administratives :

- statuts ;
- publication au Journal officiel ou extrait K bis ;
- copie de l'acte d'occupation du lieu, du rapport de la commission de sécurité, et du plan des locaux ;
- compte de résultat et bilan de l'exercice antérieur ;
- pièces justificatives de l'immatriculation aux différents organismes sociaux ;
- numéro de licence ;
- contrat général de représentation conclu avec la S.A.C.E.M.

b / dossier artistique :

- état descriptif des activités de la saison précédente ;
- projet artistique et budget prévisionnel.

4.2. Expertise

Les services déconcentrés de l'Etat procèdent à une expertise et à une évaluation en liaison avec l'Inspection de la création et des enseignements artistiques du ministère de la culture et de la communication, et en relation étroite avec les collectivités territoriales concernées.

Ils consultent au besoin, sous une forme adaptée, les partenaires professionnels du secteur.

L'avis préalable de l'Inspection de la création et des enseignements artistiques est requis pour l'inscription de la salle dans le dispositif des scènes de musiques actuelles.

4.3. Mise en place du conventionnement

Le soutien de l'Etat aux missions artistiques et culturelles de ces lieux s'exprime au travers d'une convention liant les collectivités publiques impliquées et l'organisme responsable de la structure.

A ce titre, ladite convention d'objectifs, qui peut être pluriannuelle, doit être adaptée à la singularité de chaque projet. Elle devra rappeler les obligations des parties, en termes, notamment, de gestion et de projet artistique, (cf. supra) et être signée par les responsables des SMAC et les collectivités publiques intéressées.

La convention stipulera le montant du soutien financier pour la première année ; des avenants interviendront pour les années suivantes. Elle précisera également le mode d'évaluation de l'action entreprise.

Les structures bénéficiant d'un soutien des collectivités territoriales devront être retenues prioritairement au titre du présent dispositif.

5. Suivi et évaluation

Les responsables de la structure doivent présenter au moins une fois par an auprès des services déconcentrés de l'Etat le bilan des actions intervenues : c'est en fonction de l'analyse de ce dernier que sont envisagées et étudiées les modalités du partenariat pour l'année suivante.

Les Directions Régionales des Affaires Culturelles procèdent à une évaluation régulière de l'activité du lieu en liaison avec l'inspection de la création et des enseignements artistiques du ministère de la culture et de la communication.

Des comités de suivi réunissant les collectivités locales partenaires pourront, le cas échéant, être mis en place.

Le manquement à ses obligations entraînera le cas échéant la rupture de la convention.

Toute modification du projet artistique ou de l'équipe dirigeante du lieu doit faire l'objet d'une concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les collectivités territoriales afin d'examiner si ces changements doivent, le cas échéant, introduire des modifications dans la convention voire mettre fin à celle-ci.

**

*

Un bilan précis des moyens nouveaux mis en œuvre sera effectué, à la fin de l'année 1998, par l'administration centrale.

Le Directeur du Théâtre et des Spectacles
Directeur de la Musique et de la Danse par intérim

Dominique WALLON

f - L'implication d'une ville, l'exemple de Nantes

Maire : Jean-Marc Ayrault (PS)

Adjoint à la Culture de la Ville de Nantes : Yannick Guin.

« La particularité de la politique municipale nantaise est d'être tournée non seulement vers la diffusion, les publics, mais également vers la création, les acteurs de terrain, les milieux qui ont du mal parfois à se professionnaliser. La transversalité de l'action des différentes structures contribue à créer des synergies et un fort bouillonnement en relation avec les arts plastiques, la mode, les médias... La Ville de Nantes tient à continuer à y contribuer, reconnaissant à la mouvance « rock » (au sens large) une valeur culturelle et une créativité comparables aux autres expressions artistiques ».

(extrait du Forum d'acteurs musiques actuelles organisé par la Délégation au Développement Culturel de la Ville de Nantes le 11 juin 1997).

La ville de Nantes (270 000 habitants) compte 3 équipements dédiés aux musiques actuelles et labellisés Smac :

- Le Pannonica, club de jazz et musiques improvisées de 200 places, 120 concerts par saison, géré par l'association Nantes Jazz Action.
- La salle Paul Fort, salle assise de 500 places, programmation chanson et musiques traditionnelles ou du monde, 60 concerts par saison, gérée par l'association la Bouche d'Air.
- L'Olympic, salle de 800 places dédiée aux musiques amplifiées (rock, musiques électroniques, rap, reggae...), 80 concerts par saison, gérée par l'association Songo.

Ces trois équipements appartiennent à la Ville de Nantes et sont mis à disposition gracieusement, par une convention, aux structures chargées d'en assurer la gestion.

A cela il faut ajouter Trempolino, pôle ressource dont les activités s'articulent autour de 5 axes :

- les services : 6 studios de répétition, la rock cafet', le secrétariat artistique (bureaux pour les associations locales)
- l'information : centre info rock musiques actuelles, lettre d'infos Tohu Bohu
- la coordination des acteurs locaux, fête de la musique, pôle régional
- la formation : stages Irma, master class
- les aides à la production et distribution discographique : tempo fabric' et tempo distrib'.

Les subventions de la Ville de Nantes pour l'année 2000 :

- L'Olympic : 2.2 MF sur un budget global de 7 MF (L'Olympic paie 360 000 F pour la location de la salle et des bureaux)
- Conventionnement Olympic : 100 000 F (enveloppe réservée aux structures Nantaises pour les aider à financer des projets d'aide à la répétition ou à la production à l'Olympic).
- Trempolino : 964 000 F et 195 000 F (politique de la ville) sur un budget global de 5.2 MF
- Pannonica : 400 000 F sur un budget global de 1.8 MF (plus mise à disposition de la salle et de la technique : matériels et salaires)
- La Bouche d'Air : 450 000 F sur un budget global de 2.3 MF (plus mise à disposition de la salle et de la technique : matériels et salaires)